



Collection **MARITIMES**

L'ÉTAT DES RÉGIONS

La région économique du nord-est du Nouveau-Brunswick



INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHE SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
THE CANADIAN INSTITUTE FOR RESEARCH ON REGIONAL DEVELOPMENT

**La région économique
du nord-est
du Nouveau-Brunswick**

Collection **MARITIMES**

L'ÉTAT DES RÉGIONS

La région économique du nord-est du Nouveau-Brunswick

sous la direction de
Maurice Beaudin



INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHE SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
THE CANADIAN INSTITUTE FOR RESEARCH ON REGIONAL DEVELOPMENT

Graphisme : Raymond Thériault
assisté de Josette Thériault

© Institut canadien de recherche sur le développement régional/
The Canadian Institute for Research on Regional Development

ISBN 0-88659-058-2

Dépôt légal : 4^e trimestre 1999
Bibliothèque nationale du Canada
Imprimé au Canada

Liste des collaborateurs

Colette Allain, assistante à la coordination

Samuel Arseneault, professeur, Département d'histoire-géographie,
Université de Moncton (Aperçu de la région)

Maurice Beaudin, directeur adjoint, ICRDR, et coordonnateur du
projet (Introduction, Démographie, Économie et Conclusion)

Sue Calhoun, Calhoun recherche et développement (Vue d'ensemble
du développement économique, Le secteur public)

Donald J. Savoie, Chaire Clément-Cormier en développement
économique, Université de Moncton (Préface)

Eugen Weiss, consultant (Le secteur privé)

Table des matières

Préface	11
Introduction	13
Aperçu de la région	17
Géographie, habitat, activités	18
Profil et évolution démographiques	25
Tendances démographiques	28
Économie : structure, vitalité, dépendance	35
Assise économique	35
<i>Structure économique</i>	37
<i>Les effets de structure : la Péninsule acadienne nettement désavantagée</i>	41
<i>Qualité de la main-d'œuvre</i>	52
Marché régional du travail	56
<i>Bilan de l'emploi, 1991-1996</i>	58
Revenus et dépendance économique	61
Vue d'ensemble du développement économique	69
Le cadre du développement économique régional au Nouveau-Brunswick	69
Les principaux acteurs	71
<i>Au niveau provincial</i>	71
<i>Au niveau fédéral</i>	73
<i>Autres acteurs</i>	74
<i>Vue d'ensemble du budget du développement économique</i>	76
Sous-régions économiques : perspectives et priorités	77
<i>Restigouche</i>	77
<i>Chaleur</i>	79

<i>Péninsule acadienne</i>	80
<i>Miramichi</i>	84
Forces, faiblesses et possibilités économiques	86
Conclusion : Que réserve l'avenir?	89
Le secteur privé	91
Vue d'ensemble	91
Industrie forestière	94
Mines	99
Pêcheries	100
Tourbe	103
Agriculture et agro-industrie	103
Tourisme	105
Transports	109
Nouvelles orientations économiques	111
Services financiers	116
Conclusion	118
Le secteur public	121
Emploi dans le secteur public	122
Transferts aux personnes	125
Paiements de transferts à la province et réorganisation du gouvernement provincial	127
<i>Santé</i>	128
<i>Éducation</i>	130
<i>Municipalités</i>	131
Conclusion	133
Conclusion générale	135
Les défis à relever	142
Annexe : Personnes consultées	147

Préface

Il y a cinq ans, le conseil d'administration de l'Institut canadien de recherche sur le développement régional demandait à son équipe de mettre au point un programme annuel de recherche consacrée aux provinces Maritimes. Jusqu'alors, les chercheurs étaient relativement libres de déterminer et d'explorer leurs propres domaines de recherche, le conseil estimant que cette liberté ne pouvait que susciter des travaux de meilleure qualité. L'Institut n'a pas renoncé à cette politique, mais il attend désormais de ses chercheurs qu'ils participent à un ouvrage collectif qui, chaque année, traite de l'économie des trois provinces Maritimes.

De cette entreprise commune est née une série de documents qui forment la collection « Maritimes : L'état des régions » et dont chacun propose un examen relativement détaillé du statut économique de ces provinces et des défis qu'elles doivent relever. Chaque étude porte sur l'une des 11 régions économiques des Maritimes, telles que définies par Statistique Canada.

Quatrième de la collection, le présent ouvrage a pour objet le nord-est du Nouveau-Brunswick. Quiconque connaît le moindrement les Maritimes sait que cette région a dû, au fil des ans, faire face à de multiples problèmes d'ordre économique. Elle a aussi largement profité des mesures fédérales de développement régional. Certaines de ces mesures ont été couronnées de succès; d'autres ont échoué.

Les ouvrages déjà parus dans cette collection ont connu un large auditoire et ont été abondamment commentés dans les médias régionaux. Je m'en réjouis et souhaite que celui-ci éveille le même intérêt. Il fournit des observations importantes sur la région étudiée, qui ne peuvent qu'être bénéfiques par leur apport à un débat ouvert et bien documenté sur ses perspectives économiques.

Des études de cette nature ne traduiraient pas les vrais problèmes si elles ne s'appuyaient pas sur la participation des acteurs de l'économie en question. À cet égard, nous avons obtenu une collaboration particulièrement favorable dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. Nombreux ont été ceux et celles qui, patiemment, ont répondu à nos questions et nous ont fourni des renseignements de première importance. Nous leur en sommes reconnaissants.

L'Institut a pu compter sur une équipe de recherche compétente, dévouée et dynamique, que je remercie pour son professionnalisme et son esprit d'équipe essentiel à une telle entreprise. Elle était dirigée par Maurice Beaudin, coordonnateur de la série, lui-même originaire de la Péninsule acadienne. Reconnu comme un analyste chevronné du développement économique, il s'intéresse avec passion aux perspectives économiques de sa région d'origine. Il a assuré la coordination du groupe de travail formé de Colette Allain, de Samuel Arseneault, de Sue Calhoun et d'Eugen Weiss.

Cet ouvrage s'adresse aux observateurs avertis, au secteur privé, aux investisseurs de l'extérieur, aux responsables gouvernementaux chargés d'élaborer des politiques relatives aux provinces Maritimes, à ceux qui s'intéressent à l'économie du nord-est du Nouveau-Brunswick, aux étudiants en économie, en géographie et en science politique, aux médias et à la population en général. L'Institut recevra avec plaisir tout commentaire sur cet ouvrage ou toute suggestion relative à de futures publications.

Donald J. Savoie
Directeur général



Introduction

Ce quatrième volume de la collection « Maritimes : L'état des régions » est consacré au nord du Nouveau-Brunswick. Communément désignée par le vocable « Nord-Est », cette grande région englobe les comtés de Restigouche, de Gloucester et de Northumberland, soit plus du tiers de la superficie provinciale. Il s'agit de l'une des plus importantes régions des Maritimes, sinon la plus importante, axées sur les ressources.

Le Nord-Est a été reconnu comme entité socioéconomique distincte lors des premières ententes fédérales-provinciales sur le développement (ARDA et FODER) à partir du début des années 1960. La région était alors considérée comme étant sous-productive et trop éloignée des standards provinciaux en matière sociale et économique. Le chômage y était chronique, l'entrepreneuriat pratiquement inexistant en dehors des grandes entreprises contrôlées de l'extérieur, le niveau d'éducation des plus bas au pays; on y évoquait par ailleurs un manque flagrant d'infrastructures dans les domaines social et économique, des outils pourtant indispensables à l'adaptation.

Des efforts considérables ont donc été consentis de la part des deux paliers de gouvernement afin de permettre à la région de se rapprocher des standards provinciaux et, surtout, de lui donner les moyens de tirer profit de ses importantes ressources naturelles¹. Lorsque l'on regarde en arrière, on peut facilement voir le progrès accompli, et ce, dans un grand nombre de domaines, en commençant par l'éducation, mais aussi sur le plan des infrastructures urbaines-industrielles, des routes, de l'entrepreneuriat. Le secteur du tourisme, jusque-là latent dans la région, est devenu une importante industrie grâce aux ententes de développement économique. Même constat pour ce qui est des pêcheries, dont la modernisation et la prise en main par les résidents locaux ont été grandement facilitées par ces ententes régionales et sectorielles.

Or, en dépit des progrès réalisés, la région accuse toujours un retard structurel par rapport à la province. Elle doit en plus affronter de

1. Consulter, entre autres, Donald J. Savoie et Maurice Beaudin, *La lutte pour le développement : le cas du Nord-Est*, Presses de l'Université du Québec, 1988.

nouveaux défis, un peu différents de ceux des années 60, mais tout aussi exigeants. Il importe peut-être moins qu'avant de combler l'écart avec les autres régions, notamment avec le sud du Nouveau-Brunswick, mais surtout de consolider une base économique fortement ébranlée par la restructuration en cours dans toutes les économies reposant largement sur les ressources. Il s'agit de s'adapter à un réaligement de la politique nationale, qui ne considère plus le développement régional comme étant une priorité, laissant dorénavant les régions puiser dans leurs forces vives pour s'adapter au nouvel environnement, et ce, dans un contexte de mondialisation de l'économie, marqué par la forte expansion des technologies, l'exacerbation de la concurrence et l'avènement des macro-fusions. Sur le plan interne, il faut s'adapter à la rationalisation des dépenses et de l'appareil publics, qui se fait souvent au détriment des régions périphériques comme le Nord-Est, ainsi qu'à la réduction des transferts sociaux, ce que nous a déjà éloquentement démontré la réforme du Programme d'assurance-chômage.

Bref, le nord-est du Nouveau-Brunswick est actuellement en pleine phase de transition, non seulement sur le plan économique, mais aussi sur les plans social, communautaire, politique et organisationnel. Les résidents du Nord sont, plus que jamais, interpellés par les défis et les enjeux de la restructuration économique mondiale, et par le défi du démantèlement de l'État-providence.

Rassurons-nous, le Nord-Est n'est pas seul dans cette situation. Plusieurs autres régions économiques des Maritimes, de Terre-Neuve, du Québec et des autres provinces canadiennes doivent également faire face à ces changements. Toutes ne sont pas nécessairement au même stade de développement socioéconomique; elles n'ont pas les mêmes moyens et ne sont pas également dotées de ressources matérielles, humaines et technologiques; toutes n'ont pas le même niveau d'infrastructures, non plus que les mêmes capacités entrepreneuriales et organisationnelles. Il est cependant plusieurs dénominateurs communs à ces régions : elles ont pour la plupart compté de manière peut-être excessive sur leurs ressources naturelles pour assurer leur croissance; elles ont également peut-être trop compté sur les gouvernements pour promouvoir leur développement. Cela a conduit, d'une part, à une sollicitation exagérée du patrimoine que constituent leurs ressources et, d'autre part, à un enlèvement progressif dans la dépendance envers les transferts de revenus.

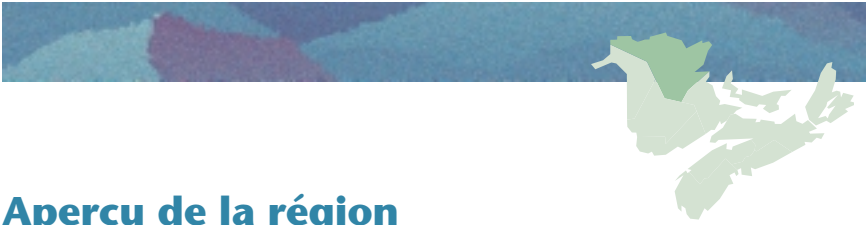
Si bien que l'on cherche aujourd'hui désespérément une voie de sortie de la « crise ». Dans une période de raréfaction des ressources

et de changements dans la consommation, chacun tente d'adapter sa structure industrielle axée sur une production de masse, pour en faire une structure plus rationnelle, plus diversifiée, plus souple, orientée vers des produits et services différenciés à plus grande valeur ajoutée. C'est là, probablement, le véritable enjeu pour les régions de ressources, notamment le nord-est du Nouveau-Brunswick.

Le présent exercice, faut-il le préciser, ne s'inscrit aucunement dans une stratégie d'ensemble visant le développement du Nord-Est. Il serait d'ailleurs prétentieux d'aborder une problématique aussi complexe dans une région aussi étendue géographiquement et dont les composantes régionales se distinguent par la diversité. Notre contribution vise plutôt à fournir un bilan de la situation récente en matière de développement économique : une étude qui expose autant les atouts que les faiblesses structurelles de la région, qui mesure la performance relative de chacune des sous-régions, qui expose les changements de nature structurelle auxquels font face ces régions et qui amène en même temps une réflexion sur leur devenir. Bref, il s'agit plus d'un bilan des réalisations passées, des potentialités et des défis actuels, que d'une véritable stratégie de développement socioéconomique.

Notre analyse s'appuie en grande partie sur deux bases d'information. La partie analytique concernant la démographie et l'économie a été réalisée à partir des données des recensements et autres données officielles des gouvernements provincial et fédéral (dossiers fiscaux de Revenu Canada, *Enquête sur la population active*, *Comptes économiques provinciaux*, *Enquête sur les industries manufacturières*, répertoires provinciaux des entreprises, etc.). Ces informations ont permis d'établir un profil relativement détaillé de la démographie (structure par âge, évolution rurale-urbaine, migrations), du marché du travail (taux de participation à l'économie, taux de chômage, durée du travail, types d'emploi, rémunération), ainsi que de la structure économique (répartition de l'emploi par industrie et par profession, contribution des différentes branches industrielles et des services au produit intérieur brut [PIB] provincial, évolution de l'emploi selon le secteur industriel). Les profils sont surtout élaborés pour l'ensemble de la région, mais comportent néanmoins certaines analyses spécifiques au niveau des comtés et des sous-régions. Celles-ci sont déjà circonscrites au niveau provincial et conformes aux zones des commissions économiques régionales. Dans le Nord-Est, il s'agit des régions de Restigouche, Chaleur, de la Péninsule acadienne et de Miramichi.

L'autre source d'information réside, d'une part, dans les nombreuses entrevues et visites sur le terrain effectuées au cours de l'année 1998 et, d'autre part, dans divers rapports et études produits par des organismes fédéraux, provinciaux et régionaux. Les entrevues et visites sur le terrain constituent un moyen par excellence de s'imprégner du climat, de la réalité et des perceptions des résidents à l'égard du développement de leur région. Ces contacts avec les acteurs du milieu nous ont surtout permis de porter un jugement plus objectif sur la problématique ainsi que sur les perspectives de développement dans chacune des sous-régions.



Aperçu de la région

Traditionnellement connu comme le « *North Shore* », le nord-est du Nouveau-Brunswick, formé des comtés de Restigouche, de Gloucester et de Northumberland, constitue l'une des 11 régions économiques des provinces Maritimes. Il compte 178 450 habitants et s'étend sur plus de 25 000 kilomètres carrés, ce qui en fait la plus grande région en superficie mais la moins densément peuplée de la province. Bathurst et Miramichi sont les plus grands pôles démographiques et économiques. Située entre 64 et 69° de longitude Ouest, et 45 et 48° de latitude Nord, la région est bornée à l'est par le golfe du Saint-Laurent et au nord par la Gaspésie et la baie des Chaleurs; les comtés de Madawaska, de Victoria, d'York, de Sunbury et de Kent limitent la région à l'ouest et au sud (voir carte 1).

Le nord-est du Nouveau-Brunswick, de par sa position maritime, fut très tôt lié au commerce international de la morue. Mis à part les anciens sentiers amérindiens et le cabotage côtier, la première voie de communication terrestre construite après la Confédération fut le chemin de fer Intercolonial, qui traverse la région du nord au sud. Éventuellement, plusieurs tronçons s'y sont ajoutés, dont celui entre Bathurst et Tracadie. Au début du 20^e siècle, on a construit des routes et, un peu plus tard, la Péninsule a été reliée au réseau régional. Aujourd'hui, en plus du premier réseau, on compte aussi une route à accès limité qui permet aux voyageurs de traverser la région en moins de deux heures.

Des sentiers amérindiens donnant accès vers l'intérieur, le long des rivières Miramichi et Restigouche, ont à leur tour été empruntés par des routes qui relient l'est et l'ouest de la province. Pour améliorer cette liaison, on a tracé deux « routes des ressources », la première entre Renous et Plaster Rock, et la seconde entre Bathurst et Saint-Quentin, munie d'un tronçon sud qui passe par la rivière Tobique et traverse le parc provincial du Mont-Carleton.

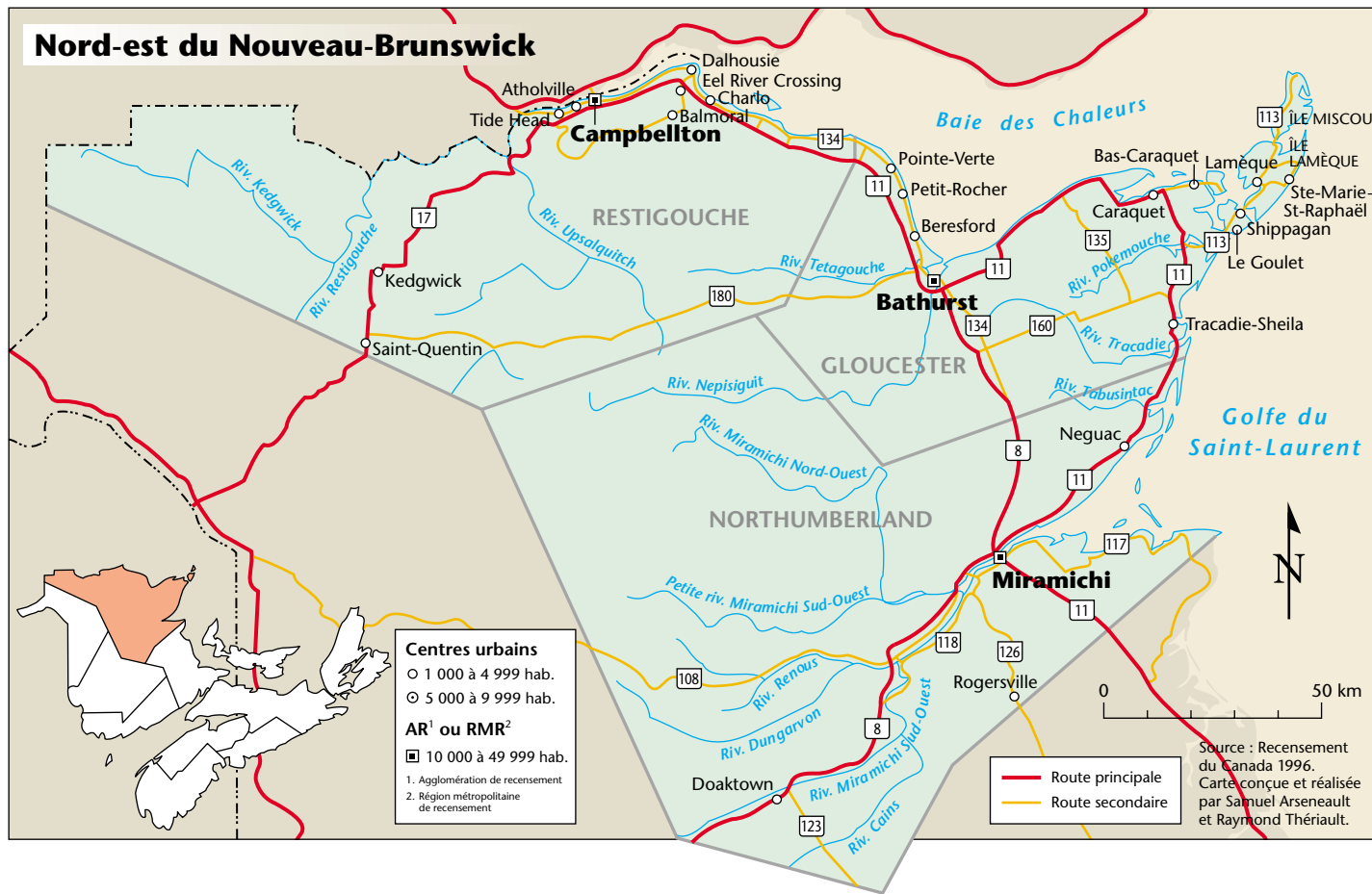
■ Géographie, habitat, activités

La région du nord-est du Nouveau-Brunswick occupe une superficie importante et est assez diversifiée sur le plan géographique. Pour représenter la région sur le plan physique, nous avons procédé à une démarcation qui distingue plusieurs zones naturelles que l'on pourrait considérer comme homogènes (voir carte 2). Les zones *Baie et havres* ainsi que *Golfe et plages* forment le périmètre maritime de la région. Leurs caractéristiques ressemblent de près à celles de certains paysages du sud-est du Nouveau-Brunswick, du nord de la Nouvelle-Écosse ou de l'Île-du-Prince-Édouard. Vers l'intérieur s'étalent trois zones. La première, appelée *Vallons et collines*, occupe de façon continue une bande large de 10 à 40 kilomètres entre le nord du comté de Kent et les rives de la Restigouche. La seconde, qui s'élève graduellement vers l'ouest, est le *Grenier de ressources*, où l'on exploite minéraux et matière ligneuse. La troisième zone est celle des *Châteaux d'eau*, qui domine en altitude la région économique et qui alimente les grands bassins hydrographiques du Nouveau-Brunswick.

Le nord maritime de la région, désigné par l'appellation *Baie et havres*, offre une frange littorale variée. Au fond de la baie des Chaleurs, au nord-ouest de Bathurst, la côte est abritée et présente une succession de petites plages graveleuses et de falaises constituées de roche très dure. Les ports de Dalhousie et de Bathurst, érigés pour desservir les usines de pâtes et papiers, doivent faire concurrence au port multifonctionnel de Belledune, construit en eau profonde et accessible toute l'année. À l'est, entre Salmon Beach et Grande-Anse, la côte est escarpée et difficile d'accès. Plus à l'est, dans le secteur de Maisonnette-Miscou, la côte s'ouvre et se cache derrière des îles et des flèches de sable pour accueillir la grande flotte de pêche des ports de Caraquet, de Shippagan et de Lamèque.

La zone basse *Golfe et plages* correspond à l'est maritime de la région économique. Elle est située entre la pointe de Miscou et celle d'Escuminac, et est dominée par des estuaires nombreux abrités derrière des îles sablonneuses exposées aux grands vents. La zone s'estompe dans la Péninsule, où deux goulets donnent accès à la baie des Chaleurs. Le sud de cette côte est très échancré, formant une large baie qui reçoit les eaux douces du bassin de la Miramichi. La dynamique littorale de l'ensemble du périmètre exposé au golfe nécessite la construction d'ouvrages coûteux (brise-lames) pour maintenir la profondeur et la stabilité des goulets et permettre l'accès aux petits ports de pêche entre Inkerman et Neguac. Il en va de même pour conserver l'accès aux quais de l'estuaire de la Miramichi. Cette

Carte 1



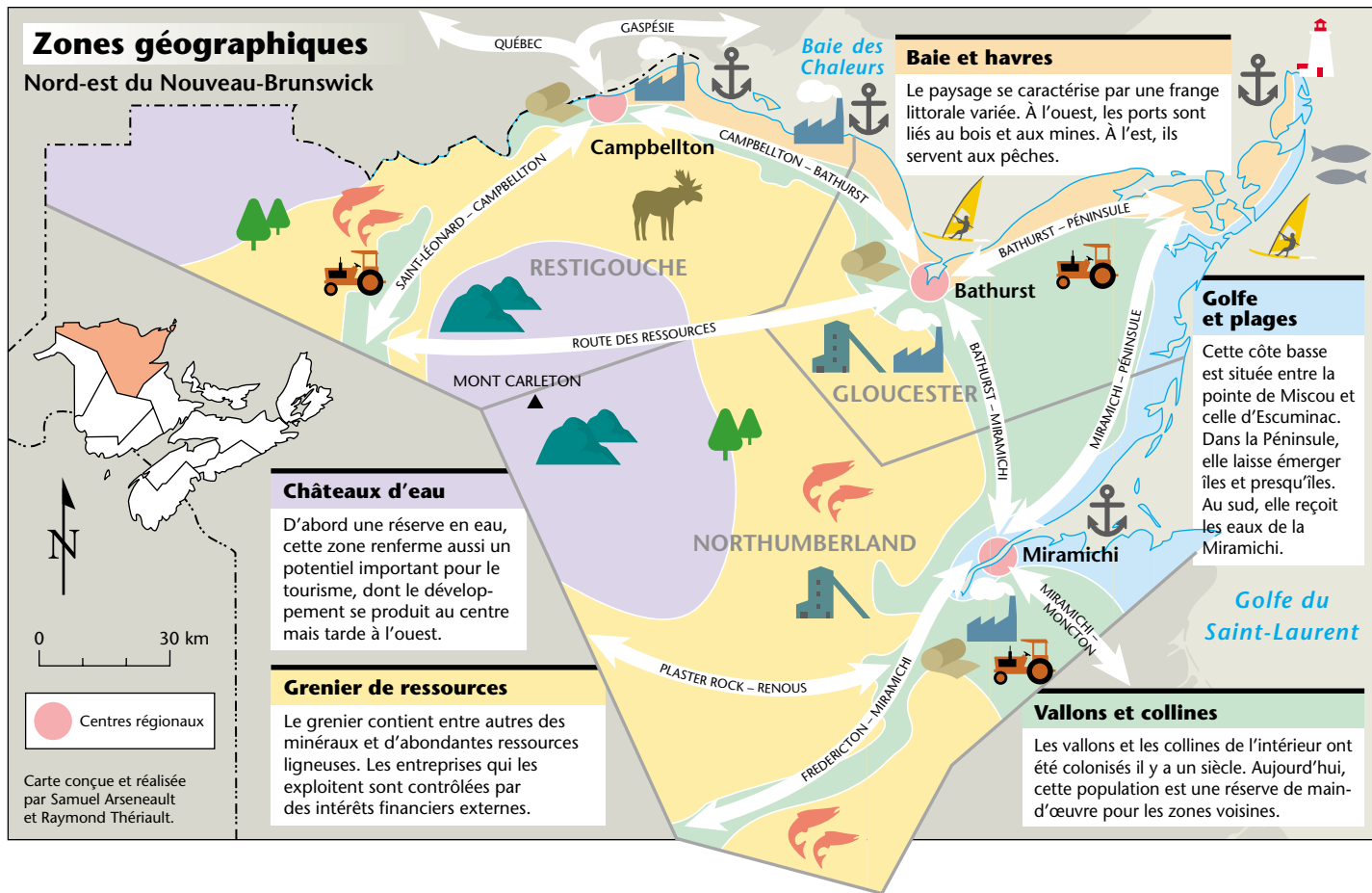
côte, inhospitalière à la navigation, est un paradis pour la faune ailée qui nidifie sur les îles de sable et se nourrit dans les lagunes poissonneuses. Elle regorge aussi de plusieurs espèces de coquillages. Avec la sensibilisation accrue de la population envers l'environnement, cette côte pourrait devenir un endroit privilégié pour la création de réserves écologiques.

Les Vallons et collines ont d'abord été utilisés par les habitants du littoral pour la chasse et la coupe du bois. Vers la fin du 19^e siècle, la pression démographique et les crises économiques ont poussé de nombreux habitants à quitter les villages côtiers et à participer au mouvement de colonisation vers l'intérieur. Ce front pionnier est généralement resté étroit, ne dépassant pas une dizaine de kilomètres, excepté dans le sud-est des comtés de Gloucester et de Northumberland, où il atteint parfois entre 20 et 40 kilomètres. Ce mouvement s'est aussi étendu le long de la rivière Miramichi Sud-Ouest et a atteint le plateau de la rivière Restigouche avec l'établissement des villages de Kedgwick et de Saint-Quentin.

Le Grenier de ressources représente un plateau intérieur par rapport au golfe du Saint-Laurent et à la baie des Chaleurs. C'est le domaine de grandes entreprises qui exploitent les richesses naturelles, qu'elles soient minérales ou végétales. C'est aussi un territoire de chasse et de pêche sportives pour les habitants de la région et d'ailleurs. Les pressions sur l'environnement, causées par le braconnage, le déboisement excessif, la coupe des forêts anciennes, la sédimentation et l'accumulation des métaux lourds dans les cours d'eaux, sont devenues des préoccupations réelles pour la population. En plus, il faut trouver des solutions à la coupe illégale de certains types d'érable et à l'accès aux ressources ligneuses revendiqué par les Autochtones.

Un château d'eau désigne une zone élevée où prennent leur source les rivières qui drainent une région. Le nord-est du Nouveau-Brunswick renferme deux châteaux d'eau. Le premier, regroupant les plus hauts sommets, les monts Sagamook et Carleton (820 m), au cœur de la province, est la source de l'Upsalquitch, de la Nepisiguit et du grand bassin de la Miramichi. Le second, au nord-ouest, alimente la Kedgwick et la Patapédia, qui forment l'amont du bassin de la Restigouche. Le parc du Mont-Carleton occupe le centre du premier château d'eau. Les aménagements touristiques déjà entrepris et les plans proposés pour ce secteur sont un signe encourageant de développement économique régional. L'autre château d'eau est peu accessible et chevauche la frontière du Nouveau-Brunswick et du Québec. L'exploitation forestière ainsi que la chasse et la pêche

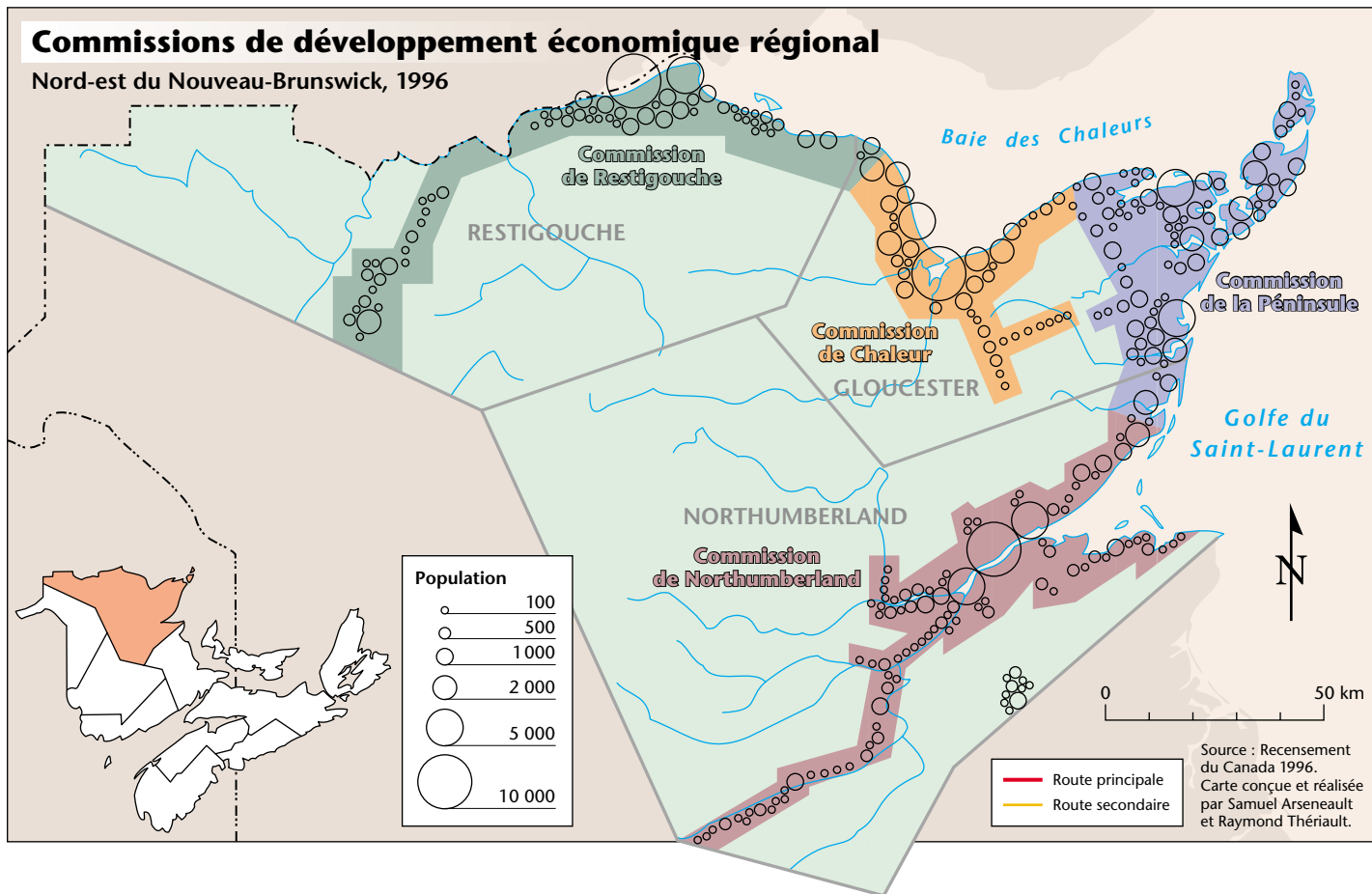
Carte 2

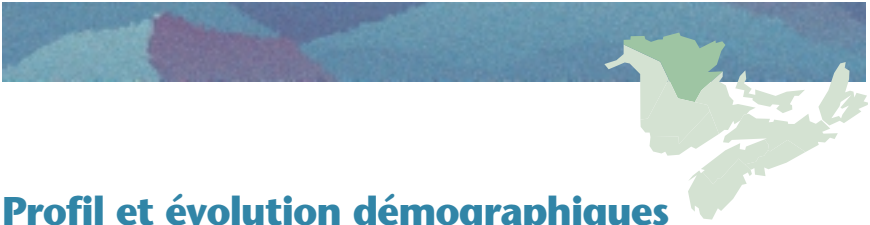


sportives semblent être pour le moment les seules activités économiques de cette zone. Une entente interprovinciale pour protéger l'ensemble du territoire serait souhaitable. Les deux gouvernements provinciaux auraient en effet intérêt à élaborer conjointement un plan d'aménagement écotouristique qui tiendrait compte du potentiel de développement à long terme de cette zone géographique.

La région économique du Nord-Est comprend quatre commissions de développement, communément appelées « commissions industrielles », et s'articule autour des centres régionaux de Campbellton, de Bathurst et de Miramichi (voir carte 3). Ces centres régionaux se trouvent tous baignés par la marée et sont tous situés soit dans la zone Baie et havres, soit dans Golfe et plages. La position géographique du centre régional de Bathurst devrait lui procurer une place de choix dans le devenir du tissu urbain de la région, bien qu'il ait de la difficulté à maintenir le niveau de ses effectifs. La nouvelle entité de Miramichi subit les contrecoups de la fermeture de la Base des Forces canadiennes et compte sur le développement des nouvelles technologies pour assurer son avenir. Elle doit en effet composer avec la perte de sa fonction militaire et sa trop grande dépendance envers les anciennes technologies d'exploitation des forêts et des mines. Pour sa part, le tandem Dalhousie-Campbellton a vu sa population diminuer de près de 5 % depuis 1991. Ce déclin reflète une trop grande dépendance à l'égard des activités économiques traditionnelles, qui exigent moins de main-d'œuvre. Cependant, un développement touristique accru pourrait entraîner une revitalisation de ce pôle régional. Dans la Péninsule acadienne, la question du développement demeure entière. Il n'y a pas de pôle régional mais, dans l'ensemble, la population semble se maintenir. Cette sous-région retient une main-d'œuvre nombreuse qui lui est très attachée, mais elle repose trop sur des industries saisonnières, en particulier la pêche, la tourbe, les forêts et le tourisme.

Carte 3



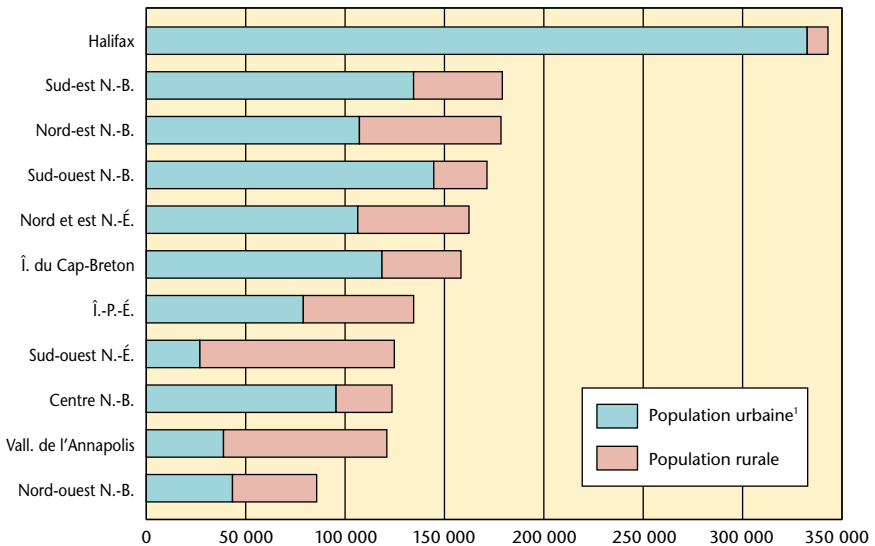


Profil et évolution démographiques

Au moment du dernier recensement (1996), le nord-est du Nouveau-Brunswick comptait 178 450 résidents. Cette population s'étend sur un vaste territoire de plus de 25 000 kilomètres carrés, qui constitue la deuxième plus grande région économique au sein des Maritimes. La densité de population y est par conséquent relativement faible : 7,0 habitants par kilomètre carré en moyenne, comparativement à 12,1 dans le reste de la province et à 13,7 pour l'ensemble des Maritimes. Nous observons néanmoins que le peuplement est plutôt circonscrit au littoral du golfe du Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs, ainsi que le long des principaux estuaires (voir carte 4). La région occupait jusqu'à récemment la deuxième position dans la province sur le plan démographique, un statut qui revient désormais au sud-est du Nouveau-Brunswick; la région économique de Halifax demeure de loin la plus peuplée des Maritimes.

Figure 1

Population des 11 régions économiques des Maritimes, 1996



1. Lieux constitués d'environ 1 000 habitants ou plus.

Source : Statistique Canada, recensement de 1996; compilation de Maurice Beaudin.

La population du nord du Nouveau-Brunswick est considérée comme mixte sur les plans linguistique et culturel. On y trouve une majorité de francophones (63,5 %), disséminés le long du littoral et dans les petits centres intérieurs. Les anglophones résident dans les principaux centres urbains essentiellement. La population qui se définit comme autochtone dans la région, d'après le recensement de 1996, est évaluée à 2 530 personnes et est répartie dans cinq communautés².

Sur le plan administratif, le nord-est du Nouveau-Brunswick comprend trois grands comtés, soit Gloucester (87 600 habitants), Northumberland (52 150) et Restigouche (38 700). Chacun d'entre eux compte une agglomération urbaine, soit Bathurst (25 415 habitants; 30 675 si l'on inclut le secteur de Belledune-Pointe-Verte), Miramichi (19 241) et Campbellton (16 867)³. À ces trois centres urbains s'ajoutent au moins quatre concentrations de taille plus modeste, à savoir les secteurs de Caraquet-Bas-Caraquet (9 513 en comptant les localités constituées avoisinantes), de Dalhousie-Charlo (7 556 y compris Eel River Crossing), de Tracadie-Sheila (4 773) et de Shippagan-Le Goulet (4 739). Ensemble, ces sept regroupements urbains totalisent 93 364 personnes, ce qui correspond à environ la moitié (52,3 %) des effectifs régionaux. Les autres petits centres constitués en municipalités regroupent un peu plus de 12 500 habitants, ce qui porte à 59 % le taux d'urbanisation. Ce taux est inférieur à celui enregistré dans l'ensemble des Maritimes (69 %). Il est également bien inférieur à ceux observés dans le sud de la province, où il avoisine les 80 %. Quatre autres régions économiques, soit celle d'Annapolis, le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le nord-ouest du Nouveau-Brunswick, présentent toute-fois une plus forte proportion de ruraux.

2. Statistique Canada distingue la population d'origine autochtone et la population autochtone totale. Nous avons retenu cette dernière catégorie, qui tient généralement compte des Autochtones résidant à l'extérieur des réserves.

3. Une agglomération de recensement (AR), selon Statistique Canada, désigne un ensemble urbanisé constitué d'un noyau urbain, d'une ceinture ou banlieue urbaine, ainsi que d'une banlieue rurale dont plus du tiers de la population active est économiquement et socialement intégrée au noyau urbain (navette quotidienne). Il est à noter que Miramichi ne figure pas encore comme étant une agglomération de recensement. Il s'agit d'une nouvelle entité créée en 1995 par le gouvernement provincial à partir de six municipalités et de quelques districts de services locaux. D'après Statistique Canada, cat. 92-320.

Carte 4

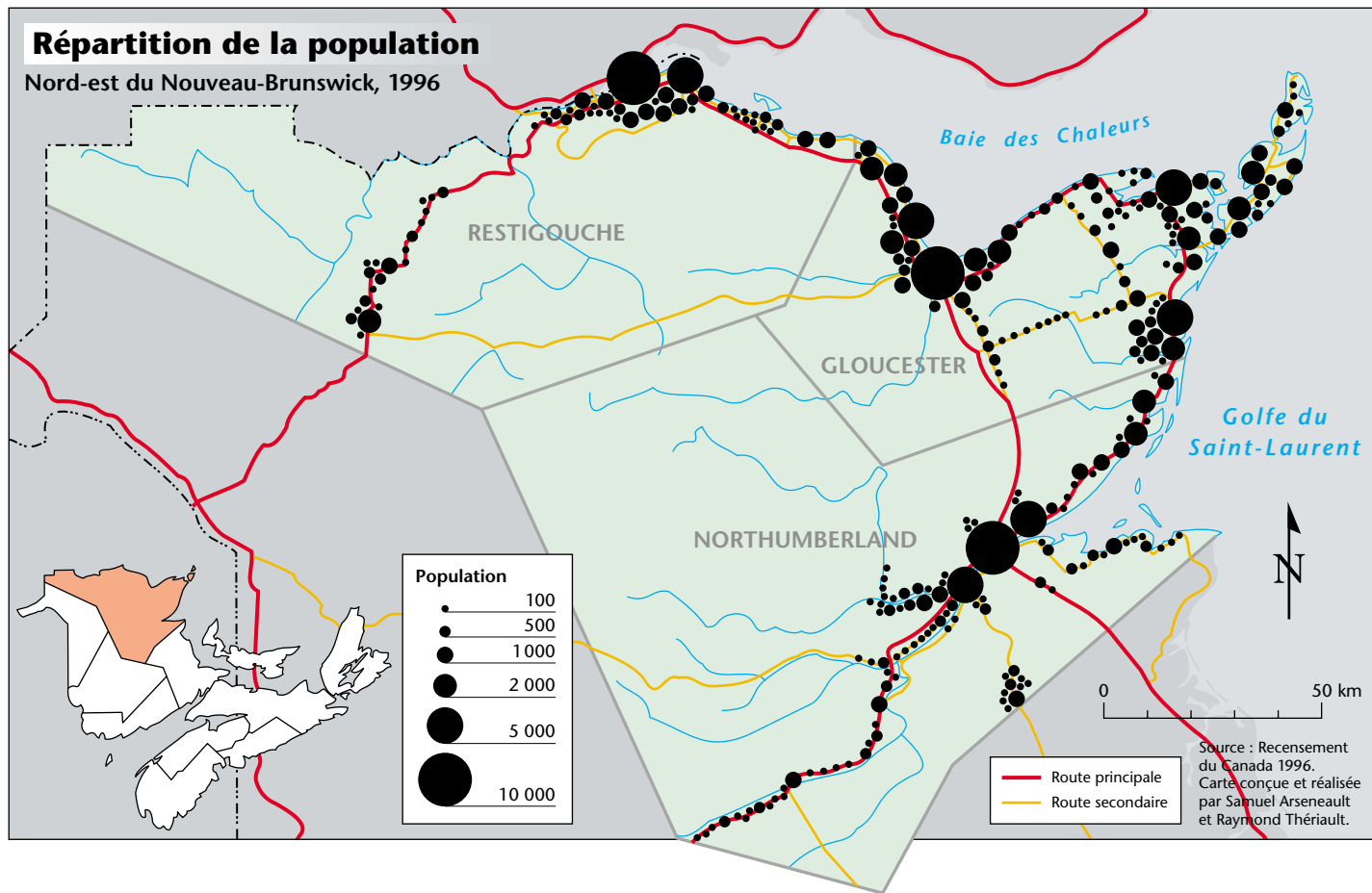
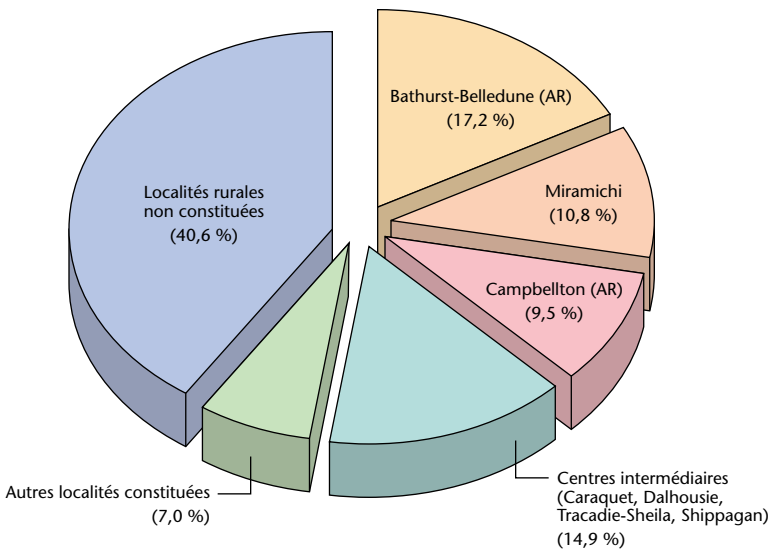


Figure 2

Répartition de la population, nord-est du Nouveau-Brunswick, 1996



Source : Statistique Canada, recensement de 1996 (cat. 93-304); compilation de Maurice Beaudin.

Tendances démographiques

Sur le plan démographique, le nord-est du Nouveau-Brunswick présente un bilan plutôt mitigé. La région a dans l'ensemble bien progressé jusqu'au début des années 1980, après quoi les effectifs ont graduellement diminué, passant d'un sommet de 180 883 en 1981 à 178 450 en 1996. Le poids démographique du Nord-Est a ainsi fléchi de 26,0 à 24,2 % dans l'ensemble provincial.

Bien que la faible vigueur démographique soit partout ressentie, ce sont avant tout les comtés de Restigouche et de Northumberland qui sont les plus durement touchés. Le comté de Restigouche a enregistré une baisse de population à chaque recensement depuis 1971, tandis que celui de Northumberland n'a connu aucun gain significatif depuis 1981. Au niveau des sous-régions, seule la Péninsule acadienne semble maintenir ses effectifs. Par exemple, au cours de la période récente de 1991 à 1996, cette sous-région a enregistré une croissance modeste mais néanmoins positive de 0,37 %. La sous-région desservie par la Miramichi Region Development Corporation a perdu 1 475 habitants (3,8 % des effectifs totaux), celle de Chaleur a accusé une baisse de 1 045 (2,6 %), tandis que celle de Restigouche a subi un déficit de 330 personnes (1,5 %).

Tableau 1
Évolution démographique comparée, nord-est du Nouveau-Brunswick, par comté, 1961-1996

	Population totale									
	1961	1966	1971	1976	1981	1986	1991	1996		
Canada	18 238 247	20 014 880	21 568 310	22 992 604	24 343 181	25 309 331	27 296 859	28 846 760		
Maritimes	1 439 572	1 481 362	1 537 111	1 624 050	1 666 351	1 711 250	1 755 598	1 781 970		
N.-B.	597 936	616 788	634 545	677 250	696 403	709 442	723 900	738 135		
Nord-est N.-B.	157 351	163 133	167 605	175 539	180 883	180 375	179 844	178 450		
Gloucester	66 343	70 301	74 750	81 025	86 156	87 473	88 101	87 600		
Northumberland	50 035	51 711	51 565	53 894	54 134	52 981	52 983	52 150		
Restigouche	40 973	41 121	41 290	40 620	40 593	39 921	38 760	38 700		
Croissance relative (%)										
	1961-1966	1966-1971	1971-1976	1976-1981	1981-1986	1986-1991	1991-1996	1961-1996		
Canada	9,74	7,76	6,60	5,87	3,97	7,85	5,68	58,17		
Maritimes	2,90	3,76	5,66	2,60	2,69	2,59	1,50	23,78		
N.-B.	3,15	2,88	6,73	2,83	1,87	2,04	1,97	23,45		
Nord-est N.-B.	3,67	2,74	4,73	3,04	-0,28	-0,29	-0,78	13,41		
Gloucester	5,97	6,33	8,39	6,33	1,53	0,72	-0,57	32,04		
Northumberland	3,35	-0,28	4,52	0,45	-2,13	0,00	-1,57	4,23		
Restigouche	0,36	0,41	-1,62	-0,07	-1,66	-2,91	-0,15	-5,55		

Source : Statistique Canada, recensements de 1961 à 1996.

Contrairement à la croyance populaire, la faible vitalité démographique observée dans le Nord-Est ne découle pas d'un exode rural, mais plutôt du faible pouvoir de rétention des centres urbains. En effet, de 1991 à 1996, la plupart des concentrations urbaines (Bathurst, Miramichi, Campbellton, Dalhousie) ont vu leurs effectifs diminuer de 2 842 habitants (4,0 %). Les centres intermédiaires de Caraquet, de Belledune, de Tracadie-Sheila et de Shippagan ont quant à eux augmenté leurs effectifs de plus de 600 personnes, pour un taux de croissance net de 2,6 %. Pour ce qui est des autres petites localités, constituées ou non, elles ont vu leur population croître de 842 habitants, pour un taux modeste de 1,0 %.

La région à l'étude ne peut compter sur son solde migratoire pour renforcer ses assises sur le plan démographique. Le solde net est généralement négatif, même si l'on ne peut réellement parler d'exode puisque les pertes annuelles atteignent rarement 1 % des effectifs totaux. À long terme, toutefois, il est clair que les migrations finissent par influencer sur l'accroissement naturel dans la mesure où ce sont généralement les jeunes adultes qui partent. Au cours des 20 dernières années, le solde migratoire n'a été excédentaire que pour une seule période, soit en 1982-1983. Le déficit pour l'ensemble de la région a atteint ou dépassé le nombre de 500 personnes au cours de 14 des 19 années, les pertes dépassant le millier d'individus au cours de sept de ces années.

Les pertes cumulatives sont donc relativement importantes et se situent entre 3 000 et 4 000 habitants pour chacune des périodes intercensitaires (cinq ans). Au total, sur l'ensemble de la période étudiée, soit de 1976-1977 à 1995-1996, le nord-est du Nouveau-Brunswick a enregistré un déficit cumulatif de près de 14 500 personnes. Il s'agit non pas d'un exode massif, mais d'une érosion continue qui nuit à l'accroissement démographique naturel. Cette situation se reflète bien dans la structure par âge, où l'on observe un déficit proportionnel chez les jeunes cohortes (moins de 10 ans) ainsi que dans le groupe des jeunes adultes (20-34 ans), en particulier dans les régions Chaleur et de la Péninsule (voir figure 4). Bien que les écarts soient faibles, la répartition des groupes d'âge fait en sorte que le Nord-Est concentre une plus forte proportion de sa population dans le groupe potentiellement actif (15-64 ans). Ainsi, le taux de dépendance démographique (TDD) dans la région à l'étude (44,2 %) est inférieur à celui observé dans le reste de la province (47,3 %)⁴. Il

4. Le taux de dépendance démographique est le rapport entre la population généralement inactive (0-14 ans et 65 ans et plus) et la population en âge de travailler (15-64 ans).

Tableau 2
Évolution de la population rurale-urbaine,
nord-est du Nouveau-Brunswick, 1991-1996

	Population		Croissance démographique	
	1991	1996	1991-1996	(%)
Nord-est N.-B.				
(région économique)	179 844	178 450	-1 394	-0,78
Northumberland	52 983	52 150	-833	-1,57
Restigouche	38 760	38 700	-60	-0,15
Gloucester	88 101	87 600	-501	-0,57
Bathurst (AR) ¹	25 734	25 415	-319	-1,24
Miramichi ²	21 165	19 241	-1 924	-9,09
Campbellton (AR) ³	17 183	16 867	-316	-1,84
Secteur de Dalhousie ⁴	7 839	7 556	-283	-3,61
Secteur de Caraquet ⁵	9 411	9 513	102	1,08
Secteur de Belledune ⁶	5 268	5 260	-8	-0,15
Secteur de Tracadie-Sheila ⁷	4 384	4 773	389	8,87
Secteur de Shippagan ⁸	4 616	4 739	123	2,66
Principales concentrations urbaines	95 600	93 364	-2 236	-2,34
Autres localités constituées	12 444	12 533	89	0,72
Autres localités rurales (non constituées)	71 800	72 553	753	1,05

1. Comprend la cité et la paroisse de Bathurst, la ville de Beresford, le village de Nigadoo, ainsi que Papineau.

2. Entité créée en 1995 par le gouvernement provincial à partir de six municipalités et de quelques districts de services locaux.

3. Cité de Campbellton, villages de Tide Head et d'Atholville, paroisse d'Addington, Pointe-à-la-Croix et réserve de Restigouche.

4. Ville de Dalhousie, villages de Charlo et d'Eel River Crossing.

5. Ville de Caraquet, villages de Bertrand et de Bas-Caraquet, localités de Saint-Simon, de Village Blanchard et de Pokesudie.

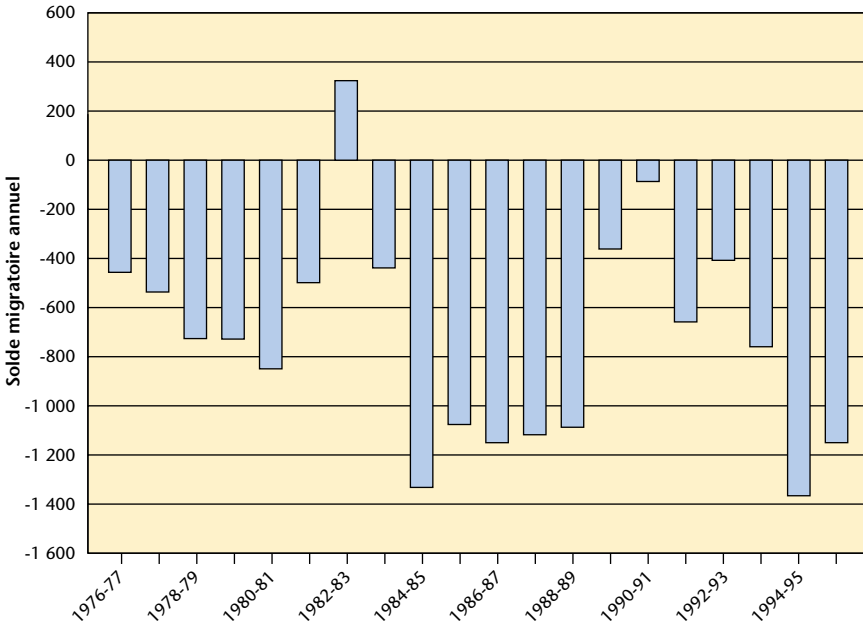
6. Villages de Belledune (comprend Pointe-Verte et Jacquet River) et de Petit-Rocher.

7. Ville de Tracadie-Sheila.

8. Ville de Shippagan, village de Le Goulet et localités de Petit-Pokemouche, de Haut-Shippagan, de Pointe-Brûlée, de Pointe-Sauvage et de Portage-de-Shippagan.

Source : Statistique Canada, Population des divisions et sous-divisions de recensement, commande spéciale; compilation de Maurice Beaudin.

Figure 3
Solde migratoire annuel, nord-est du Nouveau-Brunswick,
1976-1996

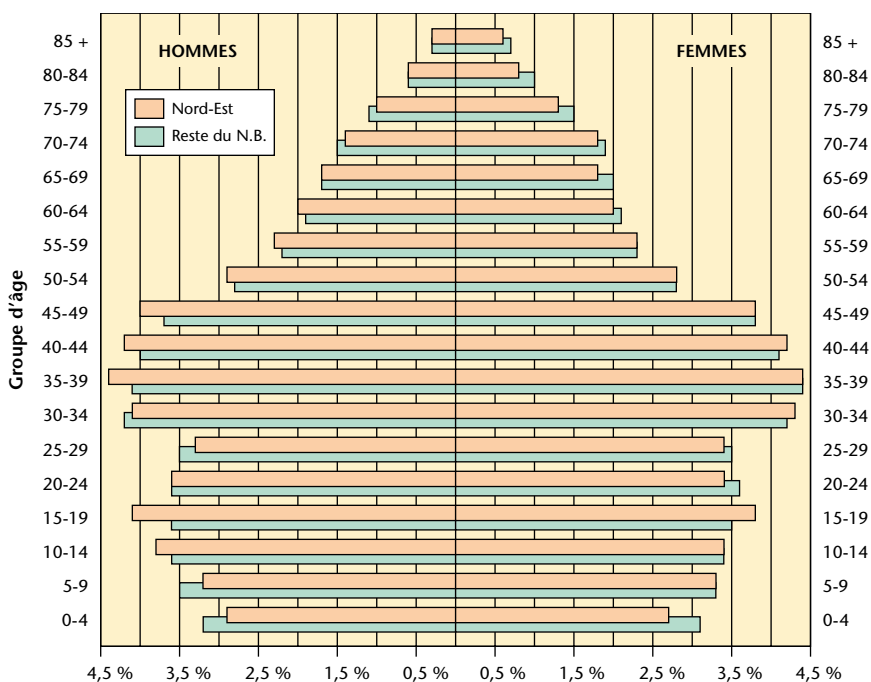


Source : Statistique Canada, Division des petites unités administratives; données obtenues à partir des dossiers fiscaux annuels; compilation de Maurice Beaudin.

en résulte une pression accrue sur le marché du travail dans le nord de la province puisque, proportionnellement, plus de gens peuvent accéder au marché de l'emploi. Et la pression est d'autant plus forte que la structure économique dans la région prédispose à l'entrée précoce sur le marché du travail (importance des activités liées aux ressources).

Ce sont les comtés de Northumberland et de Restigouche qui, dans le Nord-Est, sont les plus éprouvés par les migrations. Sur l'ensemble de la période de 1976-1977 à 1995-1996, les pertes migratoires atteignent environ 11 % des effectifs moyens pour ces deux comtés, comparativement à moins de 5 % pour Gloucester. Il est à noter que le déficit migratoire s'est amplifié dans ce dernier comté depuis le milieu des années 1980.

Figure 4
Pyramide des âges, nord-est du Nouveau-Brunswick
et reste de la province, 1996



Source : Statistique Canada, recensement de 1996; compilation de Maurice Beaudin.

Tableau 3
Solde migratoire par comté selon la période,
nord-est du Nouveau-Brunswick, 1976-1996

Comté	Solde migratoire				
	1976-1981	1981-1986	1986-1991	1991-1996	1976-1996
Gloucester	-321	-843	-1 534	-1 387	-4 085
Northumberland	-1 539	-1 391	-763	-2 087	-5 780
Restigouche	-1 435	-785	-1 506	-866	-4 592
	En pourcentages (%) des effectifs totaux (population moyenne intercensitaire)				
Gloucester	-0,38	-0,97	-1,75	-1,58	-4,72
Northumberland	-2,85	-2,60	-1,44	-3,97	-10,85
Restigouche	-3,53	-1,95	-3,83	-2,24	-11,56

Source : Statistique Canada, recensements de 1976 à 1996; compilation de Maurice Beaudin.

Pour ce qui est de la provenance et de la destination des migrants, les données démontrent que la moitié d'entre eux (6 488 des 14 419 entrées) proviennent d'autres régions du Nouveau-Brunswick ou y émigrent (9 540 des 18 759 sorties) pour la période de 1991-1992 à 1995-1996 (voir tableau 4). Les destinations favorites des émigrants sont les comtés de Westmorland (Moncton), d'York (Fredericton) et de Saint-Jean. Le déficit migratoire de la région à l'étude favorise donc principalement le sud-est du Nouveau-Brunswick. Cette région a bénéficié de 61 % des pertes migratoires du Nord-Est entre 1976 et 1981, puis de 70 % entre 1991 et 1996. Les échanges avec les autres provinces de l'Atlantique sont plutôt modestes et se font généralement avec les régions urbaines de Halifax, de Charlottetown et de St. John's. Dans les cas du Québec et de l'Ontario, régions d'accueil traditionnelles des Néo-Brunswickois, les données démontrent un déficit modéré. Il semblerait que beaucoup d'émigrants vers ces régions du centre du pays reviennent après un certain nombre d'années, ce qui contribue à annuler en partie les pertes. Le déficit s'est accru ces dernières années avec les provinces de l'Ouest, en particulier l'Alberta.

Tableau 4
Provenance et destination des migrants selon la période,
nord-est du Nouveau-Brunswick, 1986-1996

	De 1986-1987 à 1990-1991			De 1991-1992 à 1995-1996		
	Entrées	Sorties	Solde	Entrées	Sorties	Solde
Reste du N.-B.	7 104	9 428	-2 324	6 488	9 540	-3 052
Autres provinces de l'Atlantique	1 659	2 014	-355	1 218	1 488	-270
Québec	4 075	4 047	28	2 954	3 067	-113
Ontario	4 858	5 723	-865	2 984	3 081	-97
Provinces de l'Ouest	1 506	1 792	-286	775	1 583	-808
Total	19 202	23 004	-3 802	14 419	18 759	-4 340

Source : Statistique Canada, données annuelles sur les migrations, estimées à partir des dossiers fiscaux; compilation de Maurice Beaudin.



Économie : structure, vitalité, dépendance

■ Assise économique

La région économique du nord-est du Nouveau-Brunswick est avant tout une région riche en ressources naturelles. En dépit de plusieurs décennies d'intense exploitation, la région possède encore des ressources abondantes et diversifiées qui pourraient faire l'envie de bien des régions. Le domaine forestier constitue en bonne partie la base économique de la région, car il y fait tourner les plus grandes usines industrielles et stimule une myriade d'autres activités par les revenus d'exportation. L'industrie forestière est elle-même très diversifiée : on y distingue l'industrie du bois de sciage (incluant le bois à pâte), l'industrie papetière et l'industrie du meuble. Les comtés de Gloucester, de Northumberland et de Restigouche comptent 77 établissements manufacturiers dans le domaine du bois, qui emploient près de 5 000 personnes⁵. La réorganisation dans les secteurs du bois de construction et des pâtes et papiers a considérablement réduit l'apport de cette industrie sur le plan de l'emploi. La productivité a cependant beaucoup augmenté et l'industrie a réussi à maintenir ses acquis en matière d'exportations tout en développant des secteurs de pointe, comme l'usine ultramoderne de la Repap à Miramichi (papier à haut degré de finition, destiné aux magazines et à la publicité) ainsi que l'usine de la Stone Consolidated (pâte chimico-thermomécanique) à Bathurst. L'industrie du bois, bien qu'elle soit toujours dominée par les grandes entreprises papetières, se diversifie progressivement vers la production de nouveaux sous-produits (panneaux de copeaux, contreplaqués et produits de construction spécialisés). On assiste également à un regain d'activité dans le secteur de l'ameublement et du bois ouvré.

L'industrie minière, plus récente, est aussi fortement exportatrice et contrôlée par des intérêts externes. La valeur totale de la production minière était de l'ordre de 900 millions de dollars en 1997. Cette

5. D'après Nouveau-Brunswick, *Répertoire des entreprises manufacturières*, Développement économique, Tourisme et Culture, Fredericton, 1996.

production est presque entièrement située dans le Nord. Les quelque 30 gisements de métaux communs de la région placent le Nouveau-Brunswick en tête des provinces canadiennes pour ce qui est des réserves de zinc (39 % des gisements commerciaux canadiens), de plomb (45 %) et d'argent (38 %)⁶. L'industrie minière est fortement intégrée verticalement, mais l'essentiel de ses activités demeure au stade de l'extraction. Le minerai est expédié vers l'extérieur pour les deuxième et troisième transformations; seul le complexe lié à la fonderie de Belledune procède à la transformation des métaux.

La région est également productrice de tourbe, dont la totalité de la production (75 millions de dollars) est exportée. L'industrie compte une douzaine d'entreprises qui exploitent une vingtaine de tourbières et procurent du travail à plus de 600 personnes. Il existe également une usine de deuxième transformation (Jiffy Products à Shippagan) qui compte 90 emplois sur une base annuelle.

Le nord-est du Nouveau-Brunswick est de surcroît une grande région de pêche. On y débarquait annuellement, avant le moratoire sur le poisson de fond, entre 60 000 et 75 000 tonnes de poisson et fruits de mer, et même au-delà de 100 000 tonnes au tournant des années 1970. Le volume débarqué a depuis fléchi, mais la diversité des apports et la fermeté des prix des fruits de mer font en sorte que la valeur débarquée se maintient (76 millions de dollars en 1997). Quant à la valeur de la production, on l'évalue entre 125 et 150 millions par année. Environ 10 000 emplois (pêche, transformation et activités connexes) sont liés à ce secteur économique⁷.

Ces quelques données témoignent de l'importance des ressources dans la région nord-est du Nouveau-Brunswick. Il importe cependant de rappeler que le degré de transformation de la plupart de ces ressources est limité. Néanmoins, plusieurs industries ont fortement augmenté leur niveau de technicité au cours de la période de rationalisation de l'emploi, ce qui fait qu'on se dirige progressivement vers une plus grande valeur ajoutée. Le libre-échange nord-américain devrait contribuer à stimuler les exportations et à orienter la production vers des secteurs moins traditionnels.

6. Commission de développement régional Chaleur, « Profil de la région Chaleur », Bathurst, 1993.

7. Maurice Beaudin, *L'industrie des pêches dans la péninsule acadienne : son profil, sa dynamique et sa capacité à soutenir l'économie régionale*, étude commandée par la Commission d'expansion économique de la Péninsule, Tracadie-Sheila, 1998.

Structure économique

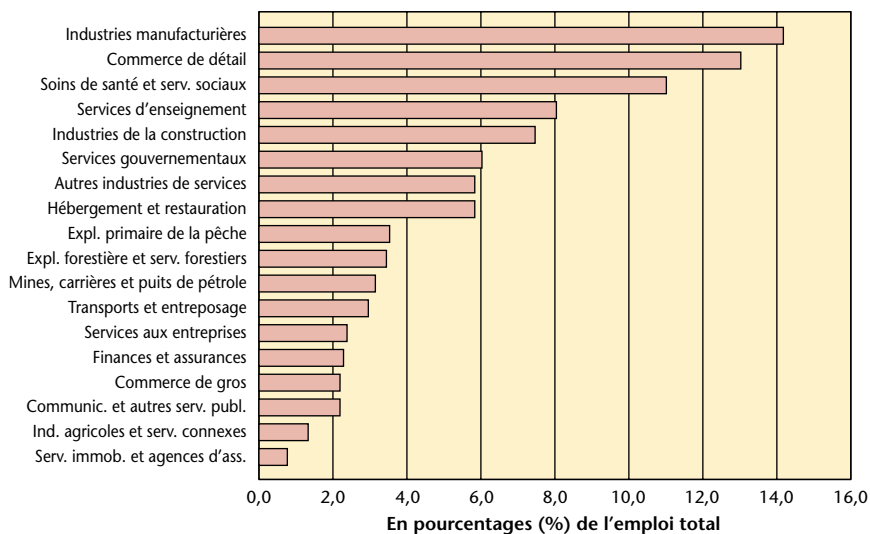
À la lumière de ces chiffres, on peut facilement qualifier le nord-est du Nouveau-Brunswick de région axée sur les ressources. L'extraction et la transformation des ressources naturelles y occupent près de 27 % de la main-d'œuvre (35 % dans la Péninsule acadienne), comparativement à 20 % environ au Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble des Maritimes. La proportion des revenus que génère le secteur des ressources est une autre indication de son rôle crucial pour la région : près du tiers (32 %) des revenus d'emploi lui sont attribuables, comparativement à 22 % au Nouveau-Brunswick et à 20 % à l'échelle des Maritimes (voir figures 5 et 6)⁸.

Lorsque l'on considère l'emploi en fonction du secteur industriel (code CTI), ce sont les industries manufacturières qui dominent avec 14,8 % de la main-d'œuvre régionale et 18,1 % des revenus d'emploi. Suivent le commerce de détail (13,6 % des travailleurs et 8,6 % des revenus), les services de santé (11,5 % des emplois et 13,1 % des revenus), ainsi que les activités primaires (12,0 % des effectifs ouvriers et 14,3 % des revenus).

Outre le secteur des ressources, deux autres groupes d'activités revêtent une importance capitale dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. L'un d'eux est le secteur public, lequel regroupe les services de santé, les services d'enseignement, l'administration gouvernementale et la défense. Ce secteur occupe 26 % de la main-d'œuvre et rapporte 31 % des revenus d'emploi. Il s'agit d'une contribution très importante, mais qui demeure cependant en-deçà de la moyenne provinciale ou des Maritimes. L'autre secteur plus considérable est celui des services dynamiques, lequel inclut les transports, les communications, le commerce de gros, les services financiers, le secteur de l'immobilier et des assurances, ainsi que les services aux entreprises. Ces industries, qualifiées de « dynamiques », sont d'une importance stratégique. Leur apport va bien au-delà de leur contribution directe en matière d'emploi et de revenu. Ce type d'activités comporte généralement une plus grande valeur ajoutée et s'exerce sur des marchés plus vastes et concurrentiels. Les services dynamiques sont par ailleurs une composante indispensable à la production et à la distribution de biens et services, car ils offrent des produits utilisés

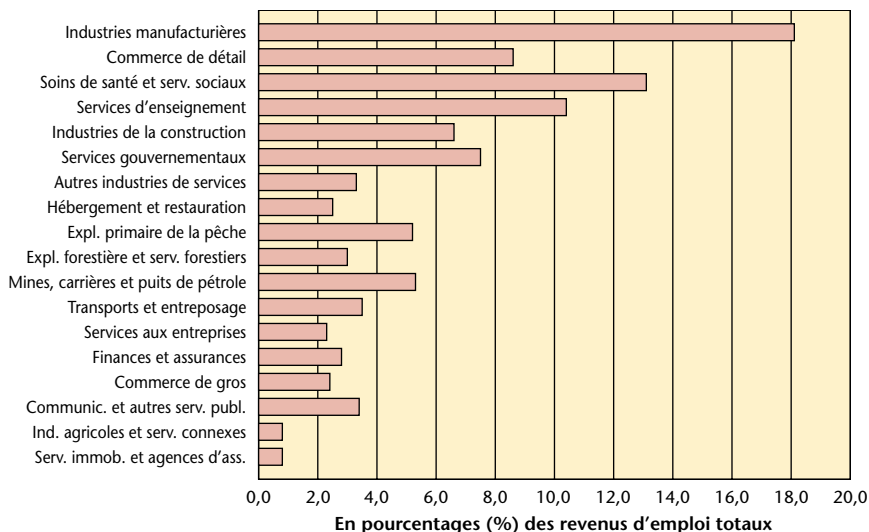
8. Le secteur des ressources comprend l'exploitation primaire de la pêche, des mines, des forêts ainsi que l'industrie agricole et les activités de transformation (industries manufacturières).

Figure 5
Répartition de l'emploi par secteur,
nord-est du Nouveau-Brunswick, 1996



Source : Statistique Canada, recensement de 1996; compilation de Maurice Beaudin.

Figure 6
Répartition des revenus d'emploi par secteur,
nord-est du Nouveau-Brunswick, 1996



Source : Statistique Canada, recensement de 1996; compilation de Maurice Beaudin.

dans pratiquement tous les secteurs économiques. Aussi l'innovation dans les services dynamiques suscite-t-elle souvent un élan d'innovation et de changement dans d'autres secteurs, notamment dans l'industrie manufacturière.

Cependant, les services dynamiques ont tendance à être concentrés dans les grandes agglomérations, là où la disponibilité de main-d'œuvre hautement qualifiée est grande, où la présence d'activités complémentaires (fonctions administratives, bancaires, de gestion, de recherche) facilite l'accès à l'information et les contacts personnels, et où se trouvent, par ailleurs, les sièges sociaux des grandes entreprises, qu'elles soient du domaine de la production de biens ou de services. Il n'est donc pas étonnant de constater une proportion moindre d'emplois « dynamiques » dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, où le tissu urbain est relativement peu développé. Ce type d'emplois n'y représente en effet que 13,4 % de la main-d'œuvre et fournit 15,3 % des revenus du travail. Dans l'ensemble de la province, ce groupe d'activités génère 20,2 % des emplois et 24,6 % des revenus du travail. Il faut dire que les données sur la Péninsule acadienne réduisent considérablement la moyenne régionale à cet égard, puisque moins de 10 % de sa main-d'œuvre est rattachée à ce domaine. Le fait que cette région est avant tout rurale et dépourvue de concentration urbaine majeure explique cette présence timide des services dynamiques.

On observe une situation similaire pour ce qui est des emplois du secteur public (éducation, santé et administration gouvernementale), c'est-à-dire qu'ils comptent pour une moindre proportion de la main-d'œuvre et des revenus d'emploi dans le Nord-Est que dans l'ensemble de la province et à l'échelle des Maritimes. En outre, ce type d'emplois comporte une certaine hiérarchisation des salaires qui défavorise les régions rurales et semi-rurales, pour la simple raison que les organismes centraux, publics ou parapublics, sont généralement regroupés dans les capitales provinciales ou dans les agglomérations urbaines de taille. Il importe de signaler ici que les échelles salariales sont les mêmes partout dans la province en ce qui a trait aux emplois du secteur public. Si le secteur génère une moins grande part des emplois et des revenus d'emploi dans les régions rurales et semi-rurales, il ne s'agit aucunement de discrimination à leur endroit; c'est plutôt parce que l'on trouve proportionnellement moins de cadres supérieurs dans ces régions.

Tableau 5
Importance relative des grands groupes d'activités selon la région, 1996

	Part des emplois (%)							
	Canada	Maritimes	N.-B.	Nord-est N.-B.	Péniinsule	Chaleur	Restigouche	Miramichi
Industries primaires	5,6	7,6	7,4	12,0	16,4	10,2	9,0	10,9
Industries manufacturières	14,3	11,7	13,1	14,8	19,0	11,4	13,5	14,5
Industries productrices de biens	25,7	25,8	27,3	34,7	45,1	28,4	29,0	32,5
Services dynamiques	24,5	19,9	20,2	13,4	9,7	16,6	13,7	13,2
Services publics	23,3	27,5	26,6	26,1	20,9	27,2	30,7	25,8
	Part des revenus du travail (%)							
Industries primaires	5,0	7,0	6,9	14,2	22,3	15,0	7,6	10,0
Industries manufacturières	16,9	13,3	15,3	18,1	13,9	15,0	20,5	23,9
Industries productrices de biens	27,3	26,1	28,2	38,9	45,0	35,1	33,1	40,6
Services dynamiques	29,9	24,1	24,6	15,3	11,2	17,4	15,8	15,1
Services publics	26,9	33,8	31,9	31,0	26,5	32,1	36,3	29,5

Source : Statistique Canada, recensement de 1996; compilation de Maurice Beaudin.

En somme, en ce qui concerne le secteur public et les industries dynamiques, le nord-est du Nouveau-Brunswick est désavantagé à deux points de vue : son économie comprend proportionnellement moins d'emplois dans ces secteurs, et ceux-ci génèrent un niveau de revenu inférieur comparativement à la province ou aux Maritimes. C'est ce que nous entendons par les « effets de structure ». En termes plus concrets, on peut dire que, par rapport à la province ou à l'ensemble des Maritimes, le Nord-Est accuse un déficit sur le plan de l'emploi et du revenu dans certaines branches stratégiques, ce qui contribue à réduire l'apport global en revenus. Ces écarts résultent, en définitive, des différences structurelles de cette économie régionale par rapport à celle de l'ensemble des Maritimes.

Les effets de structure : la Péninsule acadienne nettement désavantagée

En quoi la structure de l'activité économique régionale diffère-t-elle de celle de l'ensemble des Maritimes? Pour y voir plus clair, nous avons comparé la répartition de l'emploi par secteur dans le Nord-Est avec celle observée à l'échelle des Maritimes (voir tableau 6)⁹. On constate, par exemple, que le secteur primaire dans la région économique emploie proportionnellement une fois et demie plus de travailleurs que dans l'ensemble des Maritimes. Seule l'industrie agricole n'y atteint que la moitié de la part relative qu'elle occupe dans les Maritimes. La Péninsule acadienne présente la plus grande proportion d'emplois du secteur primaire, en raison surtout de l'industrie des pêches et du secteur minier, tandis que la région de Restigouche est celle qui emploie proportionnellement le moins de travailleurs du primaire.

Autre constat intéressant, le secteur manufacturier est plus imposant dans le Nord-Est qu'il ne l'est dans l'ensemble des Maritimes. Seule la région Chaleur se situe légèrement sous la moyenne des Maritimes à cet égard. Le secteur public, en revanche, emploie proportionnellement moins de personnes dans le Nord-Est, mais l'écart avec les Maritimes demeure modeste. La région de Restigouche est la plus avantagée en ce qui a trait au secteur public puisqu'elle compte proportionnellement plus d'employés du gouvernement que l'ensemble des Maritimes. La Péninsule est la grande perdante sur ce

9. Il est préférable de comparer la région à l'étude avec un ensemble suffisamment large et diversifié sur le plan économique. Les Maritimes englobent 11 régions économiques dont plusieurs, comme le nord-est du Nouveau-Brunswick, sont axées sur les ressources naturelles, mais également des régions plus urbanisées.

Tableau 6
Structure économique comparative selon la région,
nord-est du Nouveau-Brunswick, 1996
(indice Maritimes = 1,00¹)

Secteur industriel	Péninsule acadienne	Chaleur	Restigouche	Miramichi	Nord-est N.-B.
Secteur primaire	2,16	1,34	1,18	1,42	1,58
Agriculture	0,58	0,36	0,82	0,47	0,51
Forêts	1,78	1,48	3,79	3,29	2,33
Pêches	3,81	0,40	0,25	0,78	1,59
Mines	3,20	6,17	0,27	2,68	3,34
Services dynamiques	0,48	0,83	0,69	0,66	0,67
Transports et entreposage	0,46	0,60	0,96	0,88	0,72
Communications et autres services publics	0,50	1,03	0,77	0,58	0,72
Commerce de gros	0,42	0,80	0,37	0,61	0,55
Finances et assurances	0,94	0,92	0,73	0,62	0,91
Serv. immob. et agences d'ass.	0,31	0,49	0,94	0,62	0,56
Services aux entreprises	0,32	1,01	0,55	0,59	0,61
Secteur public	0,76	0,99	1,12	0,94	0,95
Éducation	1,05	1,10	1,09	1,11	1,13
Santé et services sociaux	0,82	0,97	1,46	0,96	1,06
Adm. publique et défense	0,46	0,92	0,73	0,78	0,67
Manufacturier	1,63	0,97	1,16	1,24	1,27
Construction	1,49	1,05	0,99	1,10	1,20
Commerce de détail	0,93	1,15	1,01	1,11	1,05
Hébergement et restauration	0,83	0,95	1,07	1,11	0,91
Autres services	0,89	0,89	0,92	0,93	0,86

1. Les indices supérieurs à 1, qui paraissent ici en caractères gras, signifient que la région concentre une plus grande part de sa main-d'œuvre dans ce secteur que l'ensemble des Maritimes.

Source : Statistique Canada, recensement de 1996; compilation de Maurice Beaudin.

plan avec un indice de 0,76 seulement comparativement aux Maritimes. C'est surtout dans les services de l'administration publique et de la défense que toute la région du Nord-Est, et en particulier la Péninsule, se situe sous la moyenne quant à la proportion d'emplois du secteur public.

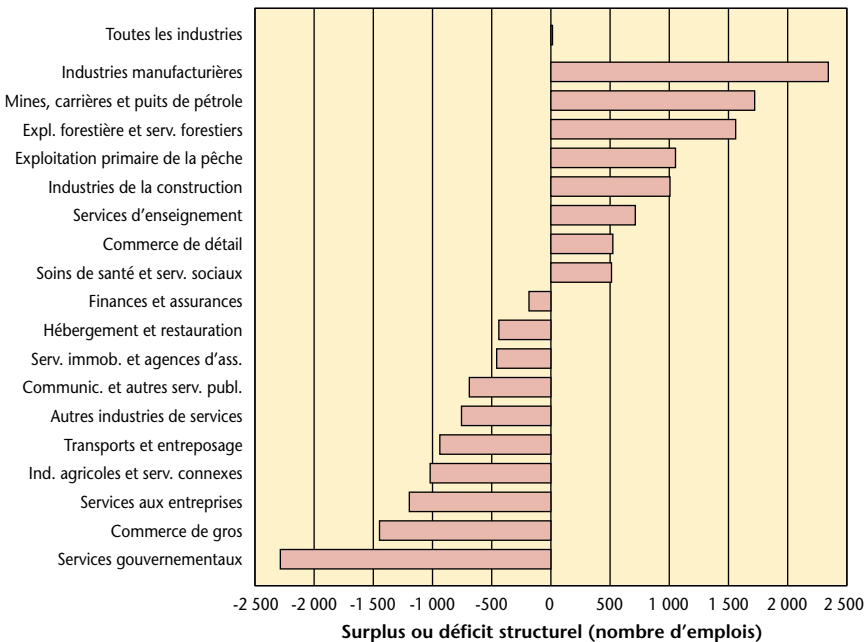
C'est au chapitre des services dynamiques que la région économique est le moins développée comparativement à l'ensemble des Maritimes pour ce qui est de la structure de l'emploi. La région tire particulièrement de l'arrière dans les activités liées au commerce de gros, aux services d'assurances et d'immobilier, et aux services aux entreprises. La taille relative de ces trois secteurs sur le plan des effectifs n'y correspond qu'entre 55 et 61 % de celle observée à l'échelle des Maritimes. La région fait meilleure figure dans les domaines des transports et des communications, dont la taille relative n'équivaut toutefois qu'à 72 % de la moyenne des Maritimes. Il n'y a, finalement, que dans le domaine financier où le Nord-Est se rapproche de la moyenne des Maritimes. Et pour une fois, la Péninsule n'est pas en reste. Nul doute que le Mouvement coopératif acadien et sa forte présence (caisses populaires) dans les communautés de la Péninsule contribuent à cette position favorable.

Nous avons dégagé les secteurs industriels qui contribuent le plus au déficit structurel ou, inversement, ceux qui renforcent l'assise économique du nord-est du Nouveau-Brunswick. Reste à savoir dans quelle proportion ils y contribuent. Au départ, nous savons que le revenu moyen par travailleur dans le Nord-Est n'est que légèrement inférieur à celui observé dans l'ensemble des Maritimes (21 121 \$ contre 22 766 \$ en 1996). Le taux d'activité (participation des adultes de 15 ans et plus au marché du travail) dans la région se compare également à celui enregistré dans les Maritimes (52,3 % contre 51,1 %). Le taux d'emploi (population active par rapport à la population totale) est néanmoins plus élevé dans les Maritimes. Là où le nord-est du Nouveau-Brunswick est pénalisé, c'est quant à la durée du travail : on y recense 32 % de travailleurs saisonniers parmi la main-d'œuvre, comparativement à 17,6 % en moyenne pour les Maritimes. La fréquence du travail saisonnier se répercute bien entendu sur le taux de chômage, qui y est considérablement plus élevé (19,3 %) que dans l'ensemble des Maritimes (11,5 %). Il s'agit là de différences fondamentales qui résultent en partie des effets structurels que nous avons soulignés et de l'étendue du travail saisonnier.

Afin de mieux cerner ces effets de structure et d'en estimer la portée, nous avons calculé pour l'année 1996 les excédents ou déficits structurels en matière d'emploi et de revenu du travail pour les grands secteurs économiques. Les résultats pour le Nord-Est paraissent dans les figures qui suivent.

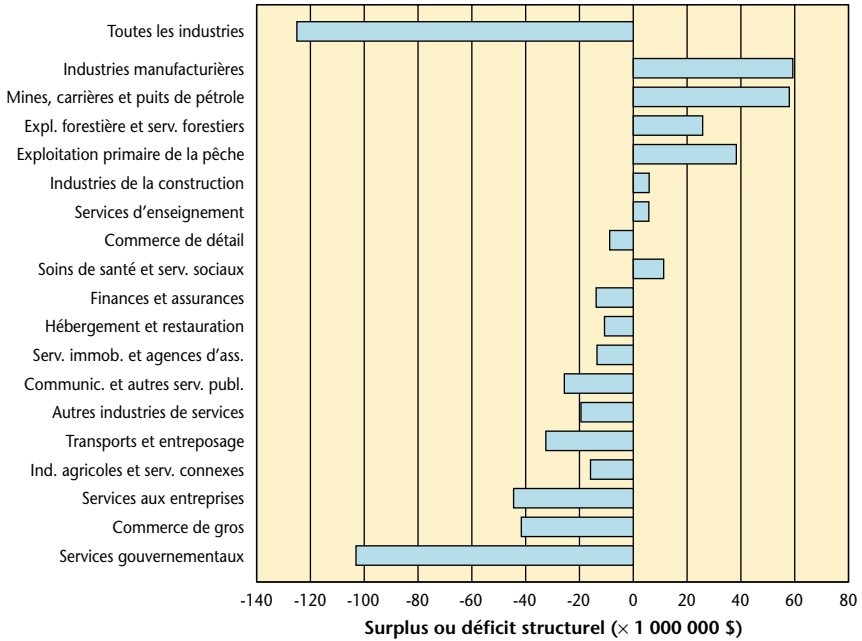
Comme l'indique la figure 7, le nord-est du Nouveau-Brunswick n'accuse pas, globalement, de déficit marqué en matière d'emploi par rapport aux Maritimes. D'ailleurs, le taux de participation au marché du travail est sensiblement le même dans les deux régions. Cependant, la situation diffère beaucoup selon le secteur. La région à l'étude est visiblement en meilleure position dans les industries axées sur les ressources (exploitation primaire et activités manufacturières), où elle connaît un excédent relatif de 5 657 emplois. En d'autres mots, le secteur des ressources y regroupe proportionnellement plus d'emplois que dans l'ensemble des Maritimes. Cet excédent se manifeste aussi sur le plan du revenu d'emploi, où il atteint 165 millions de dollars (voir figure 8). En revanche, le Nord-Est est

Figure 7
Effet de structure en matière d'emploi,
nord-est du Nouveau-Brunswick par rapport aux Maritimes, 1996



Source : Statistique Canada, recensement de 1996; compilation de Maurice Beaudin.

Figure 8
Effet de structure en matière de revenu d'emploi,
nord-est du Nouveau-Brunswick par rapport aux Maritimes, 1996



Source : Statistique Canada, recensement de 1996; compilation de Maurice Beaudin.

structurellement déficitaire dans les deux grands groupes d'activités que sont les services dynamiques et le secteur public. Dans l'ensemble, l'écart n'est pas tellement perceptible en ce qui concerne l'emploi, mais il l'est au chapitre du revenu du travail. Autrement dit, la région accuse un déficit structurel qui se répercute non pas tant sur le nombre des emplois que sur leur rémunération.

Si le Nord-Est bénéficie d'avantages indéniables dans le secteur des ressources naturelles (à l'exception du domaine agricole), il n'en va pas de même pour le secteur public et les services dynamiques. Dans le secteur public, le Nord-Est accuse un déficit structurel qui se traduit par un manque à gagner de 1 063 emplois et de 86 millions de dollars en revenus directs. En d'autres mots, la région bénéficierait d'autant d'emplois et de revenus additionnels si elle devait épouser la même structure économique que celle des Maritimes. Cela dit, elle ne semble aucunement défavorisée pour ce qui est des services d'enseignement et de santé, au contraire; son déficit structurel est plutôt attribuable aux services gouvernementaux (administration

publique et défense). Les véritables faiblesses se situent toutefois dans les services dynamiques. Le nord-est du Nouveau-Brunswick enregistre dans ces secteurs un déficit de l'ordre de 4 920 emplois, pour un manque à gagner de 171,5 millions. Aucun secteur n'y échappe, sauf la construction, mais la région est lourdement déficitaire dans le commerce de gros, les services aux entreprises, ainsi que les transports. Ces déficits ou ces surplus sur le plan de l'emploi et du revenu d'emploi sont bien sûr purement hypothétiques, mais les écarts traduisent bien la déficience structurelle de l'économie du nord-est du Nouveau-Brunswick.

Pour conclure sur les effets structurels, nous avons poussé l'analyse pour examiner la situation relative de chacune des sous-régions, c'est-à-dire des zones géographiques couvertes par les commissions de développement économique régional. Nous pouvons ainsi observer dans quelle mesure chacune des sous-régions se distingue du modèle régional. Les résultats sont présentés dans le tableau 7.

Il ressort clairement que la Péninsule acadienne contribue à affaiblir la position relative du Nord-Est sur plusieurs plans. Structurellement parlant, les régions Chaleur et de Miramichi ne sont guère déficitaires par rapport aux Maritimes en ce qui a trait à l'emploi, et le manque à gagner au chapitre du revenu du travail est à toutes fins pratiques insignifiant (moins de un million de dollars). Ces deux sous-régions sont néanmoins déficitaires en ce qui concerne les services gouvernementaux, en particulier Miramichi, et les services dynamiques. Néanmoins, leurs fortes assises dans le secteur des ressources, surtout dans les domaines forestier et minier, contribuent à rétablir quelque peu l'équilibre. La région desservie par la Commission industrielle du Restigouche présente une situation passablement différente. Si la région n'est pas déficitaire, structurellement parlant, sur le plan de l'emploi, elle accuse un déficit significatif (20 millions) au chapitre du revenu du travail. Et ce déficit est surtout attribuable à la faiblesse des services dynamiques. La région connaît, comme ses voisines, un déficit structurel marqué en matière de services gouvernementaux, mais elle se reprend avec la santé et les services sociaux.

La Péninsule acadienne, de toute évidence, fait vraiment bande à part. Cette sous-région occupe une position défavorisée dans pratiquement tous les secteurs, à l'exception de l'exploitation primaire de la pêche, du secteur minier et de la construction. Côté pêcheries, la Péninsule est largement excédentaire (1 662 emplois et 55 millions de dollars en revenus) en regard de l'ensemble des Maritimes, ce qui est normal dans la mesure où la pêche domine le paysage

économique de la région. Cette activité génère par ailleurs des revenus intéressants : 29 361 \$ en moyenne pour l'année 1996, tandis que le revenu d'emploi moyen dans l'ensemble de l'économie de la Péninsule ne s'élève qu'à 21 121 \$. Le revenu moyen des pêcheurs de la Péninsule est par ailleurs de 16,6 % plus élevé que celui des pêcheurs des Maritimes.

La région présente également un bilan favorable dans le secteur minier. L'industrie de la tourbe et la circulation quotidienne de travailleurs vers les mines de la région de Bathurst contribuent à ce bilan. Toutefois, contrairement aux régions voisines, qui tirent davantage profit d'une industrie manufacturière à forte valeur ajoutée, le secteur manufacturier de la Péninsule se présente comme un groupe d'activités extrêmement fragile. Il est trop peu diversifié et ne compte pas suffisamment d'activités de fabrication. Au moins 70 % des emplois manufacturiers y gravitent autour du secteur de la transformation du poisson, où les salaires sont bas et la durée du travail considérablement réduite. Avec un déficit structurel équivalent à 1 424 emplois et à 18,4 millions de dollars comparativement aux Maritimes, le secteur manufacturier de la Péninsule ne contribue qu'à affaiblir la position relative de la région sur le plan économique.

La faiblesse structurelle de la Péninsule acadienne est tout aussi tangible au sein des services. Le déficit structurel y atteint 2 416 emplois et 84 millions de dollars dans les services dynamiques, et aucun secteur n'est épargné. Quant aux services publics, la région est déficitaire dans les trois branches d'activités, mais le manque à gagner est élevé, contrairement aux autres sous-régions, au chapitre de la santé et des services sociaux (321 emplois et 13,4 millions), en plus des services gouvernementaux (1 268 emplois et 52 millions). Somme toute, la Péninsule acadienne tire nettement de l'arrière, au point de réduire le rendement relatif de l'ensemble du Nord-Est.

Cette position peu enviable de l'économie péninsulaire tient à plusieurs facteurs qui, ensemble, entraînent des problèmes structurels profonds et minent à la fois la productivité et les salaires. Mentionnons, entre autres, le caractère jusqu'ici « fermé » de l'économie péninsulaire qui, de surcroît, est sise dans l'extrême nord-est de la province et ne peut bénéficier à titre de région de passage. La faiblesse du marché intérieur ne semble pas nuire outre mesure au domaine des ressources puisque le secteur des exportations y est bien développé, mais elle contribue à maintenir un certain nombre d'activités, notamment le commerce de détail et plusieurs services dynamiques, dans un état stagnant. Par ailleurs, les investisseurs

Tableau 7
Effets de structure selon la région,
nord-est du Nouveau-Brunswick par rapport aux Maritimes, 1996

Secteur industriel	Nord-est du N.-B.		Péninsule acadienne		Chaleur		Restigouche		Miramichi	
	Emploi	Revenu d'emploi (\$)	Emploi	Revenu d'emploi (\$)	Emploi	Revenu d'emploi (\$)	Emploi	Revenu d'emploi (\$)	Emploi	Revenu d'emploi (\$)
Ind. agricoles et serv. connexes	-1 021	-15 943 785	-319	-6 527 988	-317	-4 471 010	-93	-911 333	-272	-4 241 076
Exploitation primaire de la pêche	1 052	38 294 630	1 662	55 034 558	-241	-6 325 954	-268	-8 169 290	-81	-3 551 535
Expl. forestière et serv. forestiers	1 561	25 773 977	218	-347 105	95	1 036 280	521	11 525 228	610	10 685 322
Mines, carrières et puits de pétrole	1 721	58 030 779	542	7 503 489	943	41 618 224	-96	-3 592 649	308	9 365 382
Sous-total – Industries primaires	3 313	106 155 601	2 103	55 662 954	481	31 857 541	64	-1 148 044	564	12 258 093
Transports et entreposage	-939	-32 524 296	-572	-19 331 944	-308	-11 418 881	-2	-2 139 553	-64	-1 063 643
Communic. et autres serv. publ.	-690	-25 557 571	-436	-17 710 680	63	-221 211	-90	-1 428 434	-242	-7 834 302
Commerce de gros	-1 449	-41 613 514	-587	-18 742 098	-155	-3 183 535	-411	-11 946 420	-275	-7 844 324
Finances et assurances	-186	-13 756 624	63	-2 245 013	-28	-3 543 575	-83	-4 362 632	-154	-5 149 083
Serv. immob. et agences d'ass.	-459	-13 474 743	-241	-6 434 931	-120	-2 803 178	-3	-1 301 278	-100	-3 220 719

Services aux entreprises	-1 197	-44 548 193	-643	-19 523 364	15	-4 925 382	-283	-9 364 995	-276	-11 103 325
Sous-total – Services dynamiques	-4 920	-171 474 942	-2 416	-83 988 031	-533	-26 095 762	-871	-30 543 311	-1 112	-36 215 396
Soins de santé et serv. sociaux	511	11 268 160	-321	-13 416 528	0	2 551 507	853	23 671 876	-12	-3 559 256
Services d'enseignement	713	5 849 665	216	-4 690 715	161	3 075 881	184	1 998 047	114	1 856 809
Services gouvernementaux	-2 287	-103 185 610	-1 268	-51 831 971	-198	-11 389 989	-420	-22 711 009	-379	-17 842 882
Sous-total – Services publics	-1 063	-86 067 785	-1 374	-69 939 214	-37	-5 762 601	616	2 958 913	-278	-19 545 329
Industries manufacturières	2 344	59 286 199	1 424	-18 429 611	-89	-7 509 248	383	21 714 963	624	44 044 675
Industries de la construction	1 005	5 850 948	763	3 537 103	65	-3 036 879	-27	-4 136 777	119	3 254 721
Commerce de détail	522	-8 803 751	-107	-9 796 447	335	1 096 836	48	-3 481 916	267	607 822
Hébergement et restauration	-441	-10 695 004	-367	-6 645 346	-119	-2 056 927	-7	-1 119 862	34	-1 567 158
Autres industries de services	-756	-19 361 037	-258	-8 839 041	-163	-4 277 970	-208	-4 364 782	-189	-3 340 726
Toutes les industries	3	-125 109 771	-229	-138 437 632	-61	-766 515	-1	-20 120 815	29	-503 299

Source : Statistique Canada, recensement de 1996; compilation de Maurice Beaudin.

extérieurs se montrent réticents à venir dans la région en raison de son isolement géographique et parce qu'il n'y a pas de concentration urbaine majeure, ce qui s'avère un inconvénient réel. Cependant, le problème de fond est sans aucun doute l'aspect saisonnier de plusieurs branches d'activités qui emploient une part importante de la main-d'œuvre.

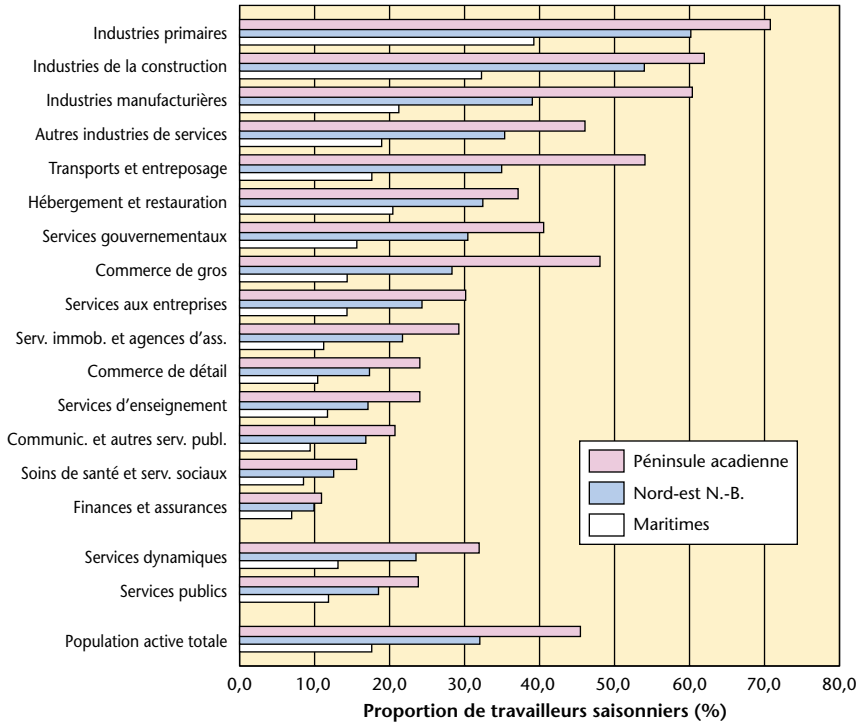
Le facteur saisonnier peut influencer de manière décisive sur le rendement des entreprises. Les secteurs les plus touchés sont généralement les industries primaires, le secteur de la transformation, la construction, de même que certaines activités dans le domaine des services traditionnels, notamment ceux liés à l'industrie touristique. Par ailleurs, plus intense ou étendu est l'aspect saisonnier, plus grande est son influence sur divers secteurs. Le caractère hautement saisonnier des activités dans le domaine des ressources, par exemple, réduit la période de travail dans des secteurs généralement considérés comme « dynamiques » ou « moteurs », qui répondent en partie aux besoins des industries saisonnières. C'est le cas notamment des services aux entreprises et de l'industrie des transports.

Dans l'ensemble, la composition de l'activité économique dans le nord-est du Nouveau-Brunswick souffre de déficiences structurelles dont les causes se situent, en grande partie, dans la nature fortement saisonnière de l'économie. En effet, 32 % de la main-d'œuvre régionale travaille sur une base saisonnière, comparativement à 17,6 % dans les Maritimes et à 19,8 % au Nouveau-Brunswick¹⁰. C'est la plus forte proportion de travailleurs saisonniers parmi les 11 régions économiques des Maritimes. Or, loin de s'atténuer, le problème saisonnier tend à s'amplifier en raison de la raréfaction des ressources naturelles et de l'adoption continue de nouvelles technologies.

Le secteur des ressources naturelles dans la région à l'étude est dominé, d'une part, par la grande entreprise intégrée (pâtes et papiers et minéraux) et, d'autre part, par les pêcheries. Les activités qui y sont rattachées sont fondamentalement différentes, tout comme la nature des emplois, la durée du travail et la rémunération. Par

10. Le travail saisonnier n'est pas comptabilisé comme tel dans l'économie. Statistique Canada répartit la main-d'œuvre selon la durée du travail, en distinguant le travail à plein temps et le travail à temps partiel (chacun comptant deux sous-groupes, soit les salariés ayant travaillé plus de 27 semaines et ceux ayant travaillé 27 semaines et moins). Il est difficile d'évaluer avec précision le nombre de travailleurs saisonniers puisque la nature du travail saisonnier n'est pas clairement définie et qu'il peut se manifester de maintes façons. Nous nous en tenons ici à une catégorie, soit les travailleurs à temps plein mais n'ayant pas été actifs pendant plus de la moitié de l'année.

Figure 9
Proportion de travailleurs saisonniers
par secteur selon la région, 1996



Source : Statistique Canada, recensement de 1996, données spéciales; compilation de Maurice Beaudin.

exemple, l'industrie manufacturière dans la Péninsule acadienne repose largement sur la transformation du poisson; elle compte donc une majorité de travailleurs saisonniers et génère des revenus d'emploi moyens très peu élevés (12 825 \$). Dans les régions voisines de Chaleur, de Restigouche et de Miramichi, le revenu d'emploi moyen dans le secteur manufacturier varie de 30 000 à 36 000 \$ et la proportion de travailleurs saisonniers, entre 18 et 29 %. Or, des quatre sous-régions, c'est dans la Péninsule que l'industrie manufacturière occupe proportionnellement le plus de travailleurs. La saisonnalité de l'emploi est également préjudiciable à la Péninsule dans l'exploitation primaire de la pêche, où huit travailleurs sur 10 sont actifs sur une base saisonnière. Dans les Maritimes, en particulier sur la côte océanique, les activités de pêche sont généralement plus étendues sur l'année, d'où une proportion moindre de travailleurs saisonniers

(59 %) dans ce secteur. Lorsque l'on considère dans leur ensemble les industries productrices de biens (activités primaires et manufacturières, ainsi que construction), la proportion de travailleurs saisonniers s'établit à 29 % dans les Maritimes, comparativement à 50 % dans le nord-est du Nouveau-Brunswick et à 64 % dans la Péninsule acadienne. Même observation en ce qui a trait aux services dynamiques, où elle varie de 13 % dans les Maritimes à 23,5 % dans le nord-est du Nouveau-Brunswick et à 32 % dans la Péninsule. Et ainsi de suite.

En définitive, la part de l'emploi saisonnier est deux fois plus considérable dans le Nord-Est (32 %) qu'elle ne l'est dans le reste de la province (16 %) ou dans les Maritimes (17,6 %), et même trois fois plus dans le cas de la Péninsule acadienne, où 45 % de la main-d'œuvre est saisonnière. L'amplitude du problème saisonnier dans le nord du Nouveau-Brunswick est telle, qu'il se répercute sur pratiquement tous les secteurs de l'économie. Ses effets néfastes se font sentir sur le niveau de revenu et, en bout de ligne, sur la vitalité économique dans son ensemble. La saisonnalité influe sur la décision d'investir (par exemple, acquérir des immobilisations ou de nouveaux équipements). En réalité, 32 % de la main-d'œuvre (la proportion de travailleurs saisonniers) est sous-employée et ne constitue que 18 % de la masse salariale. C'est le tiers de la main-d'œuvre qui demeure sous-productive, ce qui nuit à la productivité et à la compétitivité des entreprises. La main-d'œuvre que l'on emploie pendant les périodes de pointe ou de façon intermittente reste souvent inactive le reste de l'année et subsiste par le biais de programmes passifs de soutien du revenu.

Qualité de la main-d'œuvre

La qualité de la main-d'œuvre peut s'évaluer de maintes façons. Pensons à l'expérience de travail, à la flexibilité tant verticale (au sein même de l'entreprise) qu'horizontale (entre les divers secteurs de l'économie), ainsi qu'à la mobilité des travailleurs. Nous disposons de peu d'indications précises concernant ces différents indices pour la région à l'étude. Nous savons par contre que l'émigration contribue à affaiblir, dans l'ensemble, la qualité de la main-d'œuvre, car souvent elle dirige les travailleurs plus qualifiés, mieux scolarisés et certes plus mobiles vers les régions plus dynamiques sur le plan de l'emploi. À cet égard, il est clair que le nord-est du Nouveau-Brunswick paie le prix d'un déficit migratoire peut-être pas excessif mais néanmoins continu. Nous avons vu que la région accuse un déficit cumu-

latif d'environ 15 000 personnes depuis le milieu des années 1970. Dans une certaine mesure, on peut parler ici d'exode des cerveaux.

Le niveau de scolarisation est une mesure largement utilisée qui donne une bonne indication de la qualité de la main-d'œuvre. Un lien indéniable existe en effet entre le niveau d'éducation et les indices du marché du travail. Dans un document récent publié par le ministère du Développement des ressources humaines (Fredericton), on établissait ainsi une forte corrélation entre ces variables pour le Nouveau-Brunswick.

Tableau 8
Taux d'activité et de chômage par niveau de scolarité,
Nouveau-Brunswick, 1997

Scolarité	Taux d'activité (%)	Taux de chômage (%)
0-8 années	23,9	23,0
Secondaire partiel	47,5	19,7
Diplôme du secondaire	70,9	13,2
Postsecondaire partiel	64,1	13,9
Postsecondaire (certificat ou diplôme)	73,8	10,1
Grade universitaire	82,0	5,2
Total	60,1	12,8

Source : *Moyennes annuelles du marché du travail du Nouveau-Brunswick*, Développement des ressources humaines Canada, région du Nouveau-Brunswick, par Samuel LeBreton, avril 1998.

Selon les données du dernier recensement de Statistique Canada, un peu plus du tiers (34,1 %) de la main-d'œuvre du nord-est du Nouveau-Brunswick n'a pas obtenu le diplôme du secondaire (voir tableau 9). C'est passablement plus élevé que la moyenne provinciale et celle des Maritimes, qui s'établissent toutes deux à 27,1 %. Il est à noter que les régions Chaleur et de Miramichi se signalent par une proportion moindre de travailleurs sous-scolarisés (ayant moins de la 12^e année) par rapport à la province, tandis que la région de Restigouche est passablement au-dessus de la moyenne provinciale. C'est surtout la Péninsule qui érode le niveau de scolarité dans la région économique.

À l'autre bout de l'échelle de scolarité, la situation est inversée : le Nord-Est compte 12,5 % de travailleurs ayant obtenu un grade universitaire (baccalauréat ou davantage), comparativement à 15,9 %

Tableau 9
Niveau de scolarité de la population active par région,
selon les grands groupes d'activités, 1996

	Ensemble de l'économie		Industries productrices de biens		Services dynamiques		Services publics	
	- de 12 ^e année (%)	Grade univ. (%)	- de 12 ^e année (%)	Grade univ. (%)	- de 12 ^e année (%)	Grade univ. (%)	- de 12 ^e année (%)	Grade univ. (%)
Maritimes	27,1	17,6	40,4	6,8	22,1	18,0	13,4	34,6
N.-B.	27,1	15,9	39,9	6,1	21,2	15,8	13,7	33,8
Nord-est N.-B.	34,1	12,5	47,1	4,0	27,3	12,0	16,3	31,8
Péninsule	41,6	13,2	56,7	2,4	29,1	23,3	18,5	37,4
Chaleur	28,7	13,1	36,9	7,1	22,8	8,4	14,2	30,7
Restigouche	34,9	12,8	47,1	3,7	32,7	8,6	19,0	29,9
Miramichi	28,0	11,0	36,0	4,1	25,4	8,3	12,7	28,5

Source : Statistique Canada, recensement de 1996; compilation de Maurice Beaudin.

au Nouveau-Brunswick et à 17,6 % dans les Maritimes. Il s'agit d'écarts significatifs mais tout de même raisonnables compte tenu de l'émigration qui sévit dans la région du nord-est de la province.

Lorsque l'on décompose les données sur le niveau de scolarité selon les grands groupes d'industries, les mêmes écarts régionaux apparaissent, mais présentent des nuances à la fois sur les plans sectoriel et régional. Ainsi, le modèle en ce qui a trait à la scolarisation dans les industries productrices de biens s'apparente de près au modèle pour l'ensemble de l'économie. Le niveau de scolarisation diverge cependant dans les services dynamiques et le secteur public. Les services dynamiques dans le Nord-Est comptent 12,0 % d'employés détenant un grade universitaire, soit une proportion inférieure à celle observée dans l'ensemble de la province (15,8 %) et dans les Maritimes (18,0 %). Or, la Péninsule vient encore une fois nuancer la mesure régionale à cet égard puisqu'elle dénombre 23,3 % de travailleurs ayant un grade universitaire dans ses industries dynamiques. Plus des trois quarts d'entre eux travaillent dans les domaines des finances et des assurances, ainsi que dans les services aux entreprises. Cette concentration s'explique, d'une part, par la forte présence des caisses populaires et du Mouvement coopératif acadien, qui embauchent généralement des diplômés universitaires, et, d'autre part, par une panoplie de services professionnels liés à une demande

directe provenant des secteurs des ressources (pêcheurs indépendants et entreprises de transformation du poisson, notamment). Il faut dire aussi que le secteur des services dynamiques est de taille réduite dans la Péninsule, comme nous le faisons remarquer un peu plus tôt.

Un phénomène similaire se produit dans le secteur public, où la Péninsule compte une proportion plus élevée d'universitaires mais, en même temps, une plus forte proportion de travailleurs à faible niveau de scolarisation. Il serait hasardeux de vouloir ici en exprimer les causes. Il semblerait que le marché du travail dans cette région soit si peu diversifié qu'il fait peu de place aux classes intermédiaires. En d'autres mots, l'économie intègre plus facilement les travailleurs très bien éduqués, ainsi que les peu scolarisés, mais accorde peu de place aux autres catégories de travailleurs. C'est ainsi que la Péninsule possède proportionnellement autant sinon davantage d'universitaires que les sous-régions voisines, ce qui ne l'empêche pas de compter une proportion beaucoup plus forte de travailleurs sous-scolarisés. Il faut savoir, par ailleurs, que le revenu moyen des travailleurs ayant un grade universitaire demeure relativement bas dans la Péninsule (26 600 \$ en 1996) comparativement aux régions voisines du Nord-Est, où il oscille entre 32 000 et 34 500 \$, soit près de la moyenne provinciale (34 500 \$).

Une main-d'œuvre plus instruite a généralement plus de possibilités d'emploi, travaille plus longtemps pendant l'année et bénéficie, de fait, de revenus plus élevés. Ces indices peuvent varier en fonction des contextes régionaux, ou encore selon les circonstances cycliques de l'économie, mais ils ne trompent pas. Le taux de participation au marché du travail, la fréquence et la durée du chômage et le niveau de rémunération sont partout étroitement corrélés avec le niveau de scolarisation. Les entreprises, quels que soient leur taille et leur domaine d'activité, ont toutes besoin de personnel capable de s'adapter à l'environnement changeant du milieu de travail. L'expérience des travailleurs et leur mobilité s'avèrent des atouts. Ce sont néanmoins leurs qualifications, exprimées en années de scolarité, qui font le plus souvent la différence. Plus élevé est le niveau de scolarisation, meilleures sont les chances d'adaptation et plus grande est la capacité d'assimiler les tâches complexes et changeantes liées à l'économie de l'information. À la lumière des informations qui précèdent, il est clair que le nord-est du Nouveau-Brunswick et plus particulièrement la Péninsule acadienne doivent réaliser des progrès substantiels en ce domaine, tout comme au chapitre de la formation de la main-d'œuvre. Beaucoup de nouveaux emplois comportent un

haut niveau de technicité ou une exposition accrue à la clientèle, d'où l'importance d'une formation de base solide pour répondre aux exigences de ces emplois.

■ Marché régional du travail

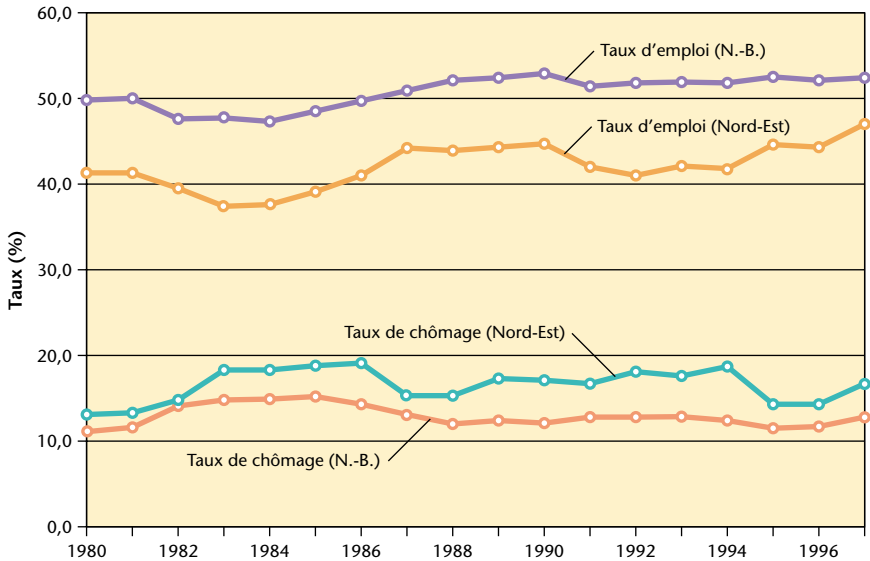
Bien que la population totale du nord-est de la province soit demeurée relativement stable depuis le début des années 1980, le marché de l'emploi s'est considérablement accru. Or, les gains ont surtout été réalisés au cours de la décennie 1980. Le marché de l'emploi s'est caractérisé par une population vieillissante, le groupe des 15 ans et plus s'étant accru de 23 000 personnes (18,3 %), et par l'entrée massive des femmes sur le marché du travail. En revanche, le nombre de chômeurs a également beaucoup augmenté, de 8 000 au début des années 1980 à 14 000 en 1997, une hausse de 75 %.

Tout comme la composition du tissu industriel, le taux de participation de la population au marché du travail revêt une grande importance, puisque le potentiel générateur de revenus augmente en fonction du nombre de personnes ayant un emploi. On peut donc affirmer que le nord-est du Nouveau-Brunswick est sur la bonne voie, car une proportion grandissante d'adultes accèdent au marché du travail : de 41 % qu'il était au début des années 1980, le taux d'emploi (population active par rapport à la population totale) s'est élevé à 47 % en 1997¹¹. L'écart avec la province, qui était de l'ordre de huit à 10 points de pourcentage, s'est rétréci quelque peu depuis 1995 et ne représentait plus que cinq points de pourcentage en 1997. Nous soulignons cependant que le taux d'emploi peut varier de manière brusque au cours d'une année donnée. Pour ce qui est du taux de chômage, les données officielles de *l'Enquête sur la population active* démontrent que dans le Nord-Est il est supérieur de trois à cinq points de pourcentage à celui de la province.

Qu'en est-il des sous-régions? *L'Enquête sur la population active* ne permet pas de dégager des données à une telle échelle géographique. Nous pouvons cependant recourir aux données du recensement de 1996, qui fournit ce type d'information sur la base des sous-divisions de recensement. Il faut se rappeler, toutefois, que ces données sont de nature différente et que l'on ne peut les comparer à celles de

11. Il faut être vigilant lorsque l'on compare les données en provenance de *l'Enquête sur la population active* avec celles du recensement (tableau 10), car les renseignements à la source ne sont pas comptabilisés de la même manière.

Figure 10
Évolution des taux d'emploi et de chômage, nord-est
du Nouveau-Brunswick et ensemble de la province, 1980-1997



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, Développement des ressources humaines Canada, 1998.

*l'Enquête*¹². Les résultats pour ce qui est des taux d'activité et de chômage sont présentés dans le tableau qui suit.

On observe que le taux d'emploi est inférieur dans la région à l'étude (42,3 %) à celui dans la province et aux Maritimes, où il dépasse 46 %. Dans les régions de la Péninsule et de Restigouche, seulement 41 % de la population accède au marché du travail. Des écarts similaires existent pour ce qui est du taux d'activité. Les données concernant le taux de chômage indiquent une situation inverse : la Péninsule acadienne compte de loin la plus forte proportion de chômeurs (23,5 %), suivie de Miramichi (19,3 %) et de Restigouche (18,6 %). Toutes les sous-régions dépassent de loin la moyenne provinciale (12,7 %).

12. *L'Enquête sur la population active* est basée sur un échantillon national de ménages qui sont suivis sur une base mensuelle. Les résultats sont fiables pour de grands ensembles (provinces et, à la limite, régions économiques), mais deviennent inutilisables à l'échelle des petites régions. C'est pourquoi nous devons recourir aux données du recensement dans ce dernier cas. Les données socioéconomiques du recensement sont cueillies auprès d'un échantillon représentatif de 20 % des ménages dans toutes les régions, mais elles ne paraissent qu'une fois tous les cinq ans et elles reflètent la situation au moment de l'envoi du questionnaire, en juin.

Tableau 10
Taux d'emploi, d'activité et de chômage par région, 1996

	Taux d'emploi (%)	Taux d'activité (%)	Taux de chômage (%)
Maritimes	46,3	57,8	11,5
N.-B.	46,5	57,8	12,7
Nord-est N.-B.	42,3	52,3	19,3
Péninsule	40,7	50,1	23,5
Chaleur	44,1	54,2	13,6
Restigouche	41,0	51,2	18,6
Miramichi	44,3	54,8	19,3

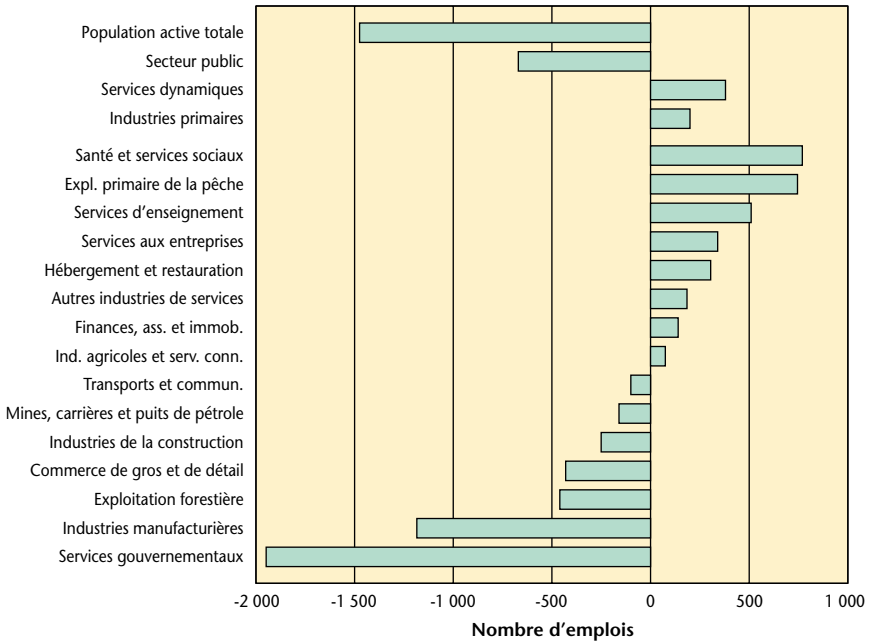
Source : Statistique Canada, recensement de 1996; compilation de Maurice Beaudin.

Bilan de l'emploi, 1991-1996

La première moitié des années 1990 a été pénible pour le nord-est du Nouveau-Brunswick sur le plan économique. De 1991 à 1996, la région a vu sa main-d'œuvre diminuer de 1 475 travailleurs, soit une perte de 1,9 %. Ailleurs au Nouveau-Brunswick, la population active s'est accrue de 8 330 personnes, pour une croissance nette de 3,2 %. Il va sans dire que la fermeture de la Base des Forces canadiennes de Miramichi et la contraction de l'emploi dans les industries minière, papetière et de la transformation du poisson sont largement à l'origine de cette contre-performance au chapitre de l'emploi. En fait, la réduction de l'emploi dans les industries axées sur les ressources et la contraction du secteur public ont considérablement réduit le pouvoir d'achat régional, ce qui a nui au commerce de détail ainsi qu'au secteur de la construction. C'est ce que démontre la figure qui suit.

Comme on peut le voir, le déficit est particulièrement élevé dans le secteur des services gouvernementaux. La fermeture de la base militaire de Miramichi et la rationalisation des services publics provinciaux ont contribué à ce bilan. La région s'est néanmoins enrichie de près de 1 300 emplois dans les domaines de l'éducation et de la santé. Le secteur des ressources lié à la grande industrie (activités primaires et secondaires dans les secteurs des minéraux et des pâtes et papiers) a été sérieusement ébranlé par la récession en début de décennie et n'a pu récupérer les pertes par la suite. Du côté des gains, ils se sont matérialisés, comme on vient de le dire, dans les domaines de l'éducation et de la santé, mais également dans l'exploitation

Figure 11
Bilan de l'emploi par secteur, nord-est
du Nouveau-Brunswick, 1991-1996



Source : Statistique Canada, recensements de 1991 et de 1996; compilation de Maurice Beaudin.

primaire de la pêche (745 emplois additionnels), dans les services aux entreprises (340 emplois), dans le secteur de l'hébergement et de la restauration (305 emplois), ainsi que dans les services financiers (140 emplois). S'il est un signe positif à retenir, c'est la progression des emplois considérés comme « dynamiques » dans les secteurs des services aux entreprises et des finances. Ensemble, ces deux branches d'activités ont ajouté 480 emplois à l'économie régionale au cours de la première moitié des années 1990. Cette augmentation est due essentiellement à la forte présence du secteur bancaire, ainsi qu'au phénomène du travail indépendant. Comme le secteur public et la grande entreprise privée rationalisent leurs effectifs, un nombre grandissant d'employés offrent leurs services de façon indépendante. Ainsi, d'après les informations provenant des dossiers fiscaux, le nombre de travailleurs autonomes a augmenté de manière soutenue dans le Nord-Est, passant de 7 460 en 1992 à 8 800 en 1996, une hausse de 18 %. Cette situation n'est toutefois pas unique à la région du nord-est de la province.

Tableau 11

Bilan de l'emploi par secteur, selon la région et le comté, 1991-1996

	Croissance absolue						Croissance relative (%)									
	N.-B.		Northumberland		Restigouche		Nord-est N.-B.		N.-B.		Northumberland		Restigouche		Nord-est N.-B.	
Population active totale	6 855	-750	-1 130	-595	-1 475	2,0	-2,0	-0,6	-1,9							
Ind. agricoles et services connexes	585	-85	105	55	75	7,8	-17,9	45,7	7,7							
Exploitation primaire de la pêche	1 175	455	245	45	745	25,1	28,3	60,5	35,8							
Exploitation forestière	-995	-100	-270	-90	-460	-12,0	-11,7	-18,2	-14,4							
Exploitation minière et carrières	-460	-295	195	-60	-160	-10,2	-14,3	45,9	-6,1							
Industries manufacturières	-1 445	-1 150	20	-55	-1 185	-3,1	-17,5	0,6	-9,6							
Industries de la construction	-55	-245	85	-90	-250	-0,2	-7,5	4,8	-4,1							
Transports et communications	1 890	105	-120	-85	-100	6,8	6,5	-8,6	-2,4							
Commerce	-985	-90	15	-355	-430	-1,7	-1,4	0,4	-3,5							
Finances, assurances et immobilier	15	-25	65	100	140	0,1	-1,9	14,3	6,3							
Services aux entreprises	3 025	175	120	45	340	28,4	20,3	33,3	22,4							
Services gouvernementaux	-6 160	-515	-1 205	-230	-1 950	-17,6	-19,2	-44,1	-29,2							
Services d'enseignement	695	370	95	45	510	2,8	13,1	5,7	8,8							
Soins de santé et services sociaux	3 965	335	465	-30	770	12,1	9,6	25,3	9,8							
Hébergement et restauration	2 385	175	5	125	305	12,1	9,1	0,3	7,1							
Autres industries de services	3 145	130	70	-15	185	15,4	5,8	5,5	4,2							
Industries primaires	305	-25	275	-50	200	1,2	-0,5	10,8	2,3							
Services dynamiques	4 930	255	65	60	380	9,7	6,7	2,9	4,8							
Secteur public	-1 500	190	-645	-215	-670	-1,6	2,1	-10,3	-3,3							

Source : Statistique Canada, recensements de 1991 et de 1996; compilation de Maurice Beaudin.

Sur le plan régional, le comté de Restigouche a été le plus durement éprouvé, subissant une perte nette de près de 600 emplois (3,6 %). Le bilan est également lourd dans Gloucester (750 emplois ou 2,0 %). La région de Northumberland a pu juguler ses pertes liées aux services gouvernementaux par un accroissement appréciable des effectifs dans la santé et les services sociaux, ainsi que dans les activités primaires (à l'exception de l'exploitation forestière).

■ Revenus et dépendance économique

À combien se situent les revenus dans le nord du Nouveau-Brunswick? Comment se comparent-ils à ceux dans le reste de la province ou les Maritimes? Comment ont-ils évolué au cours des années 1990? Quelles en sont les sources? Quel est le degré de dépendance à l'égard des transferts des gouvernements? Ce type d'information est évidemment essentiel non seulement pour compléter le profil socioéconomique de la région à l'étude, mais pour en jauger le potentiel économique. Essayons, à l'aide de quelques indices, de dégager les traits dominants des revenus dans la région.

Les informations obtenues à partir des dossiers fiscaux pour l'année 1996 (Statistique Canada, Division des petites unités administratives) situent le nord-est du Nouveau-Brunswick à près de 92 % de la moyenne provinciale pour ce qui est du revenu total par habitant. Ce revenu inclut toutes les formes de revenus, soit ceux provenant d'un travail salarié ou autonome, les revenus de placements, les pensions et autres formes de transferts, etc. La province du Nouveau-Brunswick elle-même se situe à 83,5 % de la moyenne nationale (voir tableau 12). Sur le plan régional, la région Chaleur domine pour ce qui est du revenu par habitant et dépasse nettement la moyenne provinciale. La région de Miramichi suit de près, tandis que Restigouche et surtout la Péninsule viennent assez loin derrière.

Les revenus moyens tirés du travail sont naturellement plus élevés que le revenu moyen par habitant, mais les écarts régionaux demeurent, même qu'ils tendent à s'élargir. Ainsi, dans la province du Nouveau-Brunswick, le revenu moyen par travailleur est inférieur de 25 % à celui observé à l'échelle nationale. Le Nord-Est se situe à 88 % de la moyenne provinciale, mais cède 15 points de pourcentage au reste de la province. Si les régions de Miramichi et Chaleur maintiennent une bonne position relative au sein de la province, on ne peut en dire autant de Restigouche et encore moins de la Péninsule; ici aussi, le niveau de revenu des travailleurs traduit bien les faiblesses

Tableau 12
Indices des revenus par région, 1996

	Revenu total moyen par habitant		Revenu d'emploi moyen (\$)			
	(\$)	(indice N.-B. = 100)	Hommes	Femmes	Total	(indice N.-B. = 100)
Nord-est N.-B.	14 605	91,8	23 210	13 613	19 030	88,2
Chaleur	16 493	103,6	26 863	14 873	21 711	100,6
Miramichi	15 178	95,4	25 909	14 267	20 857	96,6
Restigouche	13 908	87,4	23 427	14 836	19 699	91,3
Péninsule	12 895	81,0	18 724	11 594	15 557	72,1
N.-B.	15 914	100,0	26 269	15 906	21 586	100,0
Reste du N.-B.	16 331	102,6	27 257	16 585	22 380	103,7
Maritimes	16 062	100,9	26 302	16 317	21 773	100,9
Canada	19 051	119,7	32 609	20 437	26 992	125,0

Source : Statistique Canada, Division des petites unités administratives; compilation de Maurice Beaudin.

structurelles de l'économie que nous avons exposées plus tôt. Il trahit, par ailleurs, une forte sollicitation à l'endroit des transferts de revenus, en particulier l'assurance-emploi. Mais avant d'élaborer sur la dépendance socioéconomique, voyons d'où proviennent les revenus.

Tableau 13
Provenance des revenus par région, 1996

	Revenu d'emploi (%)	Revenu d'inves- tissement (%)	Transferts des gouvernements (%)	Autres revenus (%)	Total (%)
Nord-est N.-B.	63,7	2,4	26,1	7,7	100,0
Chaleur	69,8	2,1	21,3	6,7	100,0
Miramichi	65,3	2,7	22,4	9,6	100,0
Restigouche	63,4	2,8	25,2	8,6	100,0
Péninsule	57,7	2,3	33,5	6,5	100,0
N.-B.	67,6	3,5	19,1	9,8	100,0
Reste du N.-B.	68,8	3,8	17,1	10,4	100,0
Maritimes	66,5	3,8	18,7	11,0	100,0
Canada	71,6	5,3	13,9	9,2	100,0

Source : Statistique Canada, Division des petites unités administratives; compilation de Maurice Beaudin.

Les informations obtenues à partir des dossiers fiscaux démontrent que la part des revenus générés directement par le travail, que ce soit par un emploi rémunéré ou à titre de travail autonome, est inférieure dans le nord-est du Nouveau-Brunswick (63,7 %) par rapport au reste de la province (68,8 %). Sur le plan régional, la région Chaleur occupe une bonne position, dépassant en fait la moyenne provinciale. Les régions de Miramichi et de Restigouche s'en tirent honorablement, ne cédant que quelques points de pourcentage à la province. Dans la Péninsule acadienne, en revanche, le revenu d'emploi de la main-d'œuvre ne compte que pour 57,7 % des revenus globaux. Cela ne surprend guère étant donné les problèmes structurels qui affligent cette région. La faible diversification économique et l'importance du travail saisonnier contribuent en grande partie à la faiblesse des revenus d'emploi.

Les revenus ne provenant pas du travail sont tirés de diverses sources, notamment des investissements (2,4 % des revenus totaux dans le Nord-Est), des régimes privés de pension et, bien sûr, des transferts gouvernementaux. En général, les revenus divers (autres que ceux directement liés à l'emploi ou provenant des gouvernements sous forme de transferts sociaux) composent entre 10 et 15 % des revenus totaux. Les différences régionales sont parfois importantes, mais étant donné le faible poids relatif de ces sources de revenus, elles ne sont pas de nature à créer des déséquilibres interrégionaux prononcés. Par exemple, la part des revenus d'investissement dans le Nord-Est est de 37 % inférieure à celle enregistrée dans le reste du Nouveau-Brunswick. De même, la part des revenus générés par les REER dans la région à l'étude est de 20 % inférieure à ce qui est observé dans le reste de la province. Toutefois, comme ces deux sources de revenus ne constituent que de 3 à 5 % des revenus totaux, leur moindre valeur ne saurait créer un déséquilibre apparent entre ces régions. Là où les écarts sont potentiellement préjudiciables, on l'a vu, c'est par rapport aux revenus d'emploi. Et les écarts de revenus totaux seraient sans doute beaucoup plus prononcés si ce n'était des transferts gouvernementaux. Les transferts sociaux se révèlent une source de revenus si variée et importante pour la région à l'étude, qu'il importe d'en dégager les principales formes de prestations, que nous présentons dans le tableau 14.

Disons d'abord que les transferts des gouvernements, pris globalement, correspondent à plus du quart (26,1 %) de l'ensemble des revenus dans la région à l'étude. Leur apport s'établit à 17,1 % dans le reste du Nouveau-Brunswick et à 18,7 % dans les Maritimes, la

Tableau 14
Principales composantes des transferts des gouvernements, par région, 1996

	Montant des transferts (× 1 000 \$)					
	Tous les transferts	Assurance-emploi	Sécurité de la vieillesse	Régime de pensions du Canada	Assistance sociale	Autres transferts des gouvernements ¹
Nord-est N.-B.	681 194	261 463	150 543	113 392	80 936	74 860
Chaleur	141 214	45 048	33 023	27 186	19 082	16 875
Miramichi	135 890	46 755	32 598	27 174	14 083	15 280
Restigouche	128 217	42 941	28 647	27 392	14 045	15 192
Péninsule	253 826	119 216	50 204	28 168	31 261	24 977
N.-B.	2 241 796	642 699	576 900	503 217	237 851	281 129
Reste du N.-B.	1 560 602	381 236	426 357	389 825	156 915	206 269
Maritimes	5 339 236	1 363 341	1 383 154	1 314 688	571 332	706 721
Canada	76 145 742	11 830 127	19 688 259	19 824 898	10 868 469	13 933 989
	Part des transferts (%)					
Nord-est N.-B.	100,0	38,4	22,1	16,6	11,9	11,0
Chaleur	100,0	31,9	23,4	19,3	13,5	11,9
Miramichi	100,0	34,4	24,0	20,0	10,4	11,2
Restigouche	100,0	33,5	22,3	21,4	11,0	11,8
Péninsule	100,0	47,0	19,8	11,1	12,3	9,8
N.-B.	100,0	28,7	25,7	22,4	10,6	12,6
Reste du N.-B.	100,0	24,4	27,3	25,0	10,1	13,2
Maritimes	100,0	25,5	25,9	24,6	10,7	13,3
Canada	100,0	15,5	25,9	26,0	14,3	18,3

1. Prestations fiscales pour enfants, crédit d'impôt pour la TPS et indemnités aux accidentés du travail.

Note : Les données pour le Nord-Est correspondent aux comtés et non aux régions postales. C'est pourquoi le montant peut différer de la somme des quatre 3 sous-régions.

Source : Statistique Canada, Division des petites unités administratives; compilation de Maurice Beaudin.

moyenne nationale se situant à 13,9 %. Dans les Maritimes, seule la région économique du Cap-Breton compte davantage que le nord du Nouveau-Brunswick sur les transferts de revenus, soit dans une proportion de 28,8 %.

Trois formes de transferts, l'assurance-emploi, les pensions de sécurité de la vieillesse ainsi que le Régime de pensions du Canada, totalisent 77 % de l'ensemble des transferts de revenus. L'assistance sociale équivaut entre 10 et 12 %. Le reste provient des prestations fiscales pour enfants, du crédit d'impôt pour la TPS, ainsi que des indemnités pour les accidentés du travail. La part relative de chacune de ces formes de transferts varie évidemment d'une sous-région à l'autre.

Dans la région économique, les prestations d'assurance-emploi représentent les versements les plus importants, totalisant 38,4 % des transferts des gouvernements. Ailleurs dans la province, la part de l'assurance-emploi dans l'ensemble des transferts de revenus aux particuliers n'atteint que 24,4 %. La moyenne s'établit à 25,5 % dans les Maritimes et à seulement 15,5 % au Canada. Nous observons par ailleurs des écarts importants à cet égard au sein même de la région à l'étude. Les régions Chaleur, de Miramichi et de Restigouche obtiennent plus ou moins le tiers (de 32 à 34 %) de leurs transferts de revenus sous forme de prestations d'assurance-emploi, ce qui est déjà beaucoup plus élevé que dans le reste du Nouveau-Brunswick. Dans la Péninsule acadienne, les revenus de l'assurance-emploi représentent 47 % des transferts totaux, et l'assistance sociale y est également très présente. Ces données illustrent l'extrême dépendance socio-économique de cette sous-région à l'endroit des transferts de revenus.

Nos données confirment une dépendance beaucoup plus forte à l'égard de l'assurance-emploi dans le nord-est du Nouveau-Brunswick que dans les autres régions. Les versements réalisés dans le cadre de ce programme équivalent à 15,7 % des revenus tirés du travail dans cette région, soit plus du double de ce qui est observé dans le reste de la province (6,1 %). Dans l'ensemble des Maritimes, l'indice de dépendance économique envers l'assurance-emploi (DEAE) atteint 7,2 % et, au Canada, 3 % seulement. Sur le plan régional, Chaleur semble moins affligée par le chômage, bien que son indice de DEAE soit supérieur à la moyenne provinciale. Miramichi arrive bonne deuxième, mais présente néanmoins un indice qui équivaut à près d'une fois et demie la valeur provinciale. La région de Restigouche se classe au troisième rang, une position qu'elle occupe pour bon nombre d'indicateurs socioéconomiques. Loin derrière se trouve la Péninsule

Tableau 15
Dépendance économique envers l'assurance-emploi,
par région, 1996

	Part de l'assurance-emploi dans les transferts (%)	Dépendance envers l'assurance-emploi ¹ (%)	Fréquence du chômage ² (%)
Nord-est N.-B.	38,4	15,7	48,9
Chaleur	31,9	9,8	39,0
Miramichi	34,4	11,8	41,7
Restigouche	33,5	13,3	44,9
Péninsule	47,0	27,2	63,5
N.-B.	28,7	8,1	33,4
Reste du N.-B.	24,4	6,1	28,5
Maritimes	25,5	7,2	30,6
Canada	15,5	3,0	18,0

1. Revenus de l'assurance-emploi par rapport aux revenus d'emploi.

2. Proportion des déclarants (dossiers fiscaux) qui ont obtenu un revenu d'emploi et qui ont effectivement touché des prestations d'assurance-emploi au cours de l'année.

Source : Statistique Canada, Division des petites unités administratives; compilation de Maurice Beaudin.

acadienne, où la DEAE atteint l'indice inquiétant de 27,2 %. C'est près de trois fois et demie la moyenne provinciale et neuf fois la moyenne nationale. Peu de sous-régions de taille comparable au pays connaissent une telle dépendance envers l'assurance-emploi. Dans cette région de la province, 63,5 % de ceux qui ont déclaré un quelconque revenu d'emploi à Revenu Canada en 1996 ont effectivement touché des prestations d'assurance-emploi. En d'autres mots, près de deux travailleurs sur trois dans la Péninsule acadienne recourent à ce programme au cours de l'année. Il s'agit d'une proportion impressionnante qui confirme, encore une fois, la faible diversification économique de cette région et surtout l'extrême saisonnalité de l'emploi.

Nous ferons remarquer cependant que la dépendance à l'égard des transferts gouvernementaux a tendance à diminuer en raison de la réforme nationale des programmes sociaux, en particulier des changements qui ont conduit à l'adoption du nouveau régime d'assurance-emploi. Ainsi, les prestations d'assurance-emploi versées dans les Maritimes ont chuté de 465 millions de dollars entre 1993 et 1996, soit plus de 25 % en trois ans. Et l'impact majeur de la réforme restait encore à venir. Au Nouveau-Brunswick, la baisse est

évaluée à 197 millions de dollars (23,5 %). Même constat pour ce qui est de la région à l'étude, où les prestations à ce titre ont enregistré une baisse de 96 millions de dollars (27,5 %) au cours du même intervalle. En clair, cela signifie une ponction d'une centaine de millions de dollars de transferts dans l'économie du nord-est du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un manque à gagner très important pour une région qui est aux prises avec la restructuration de ses activités liées aux ressources et qui paie, elle aussi, le prix de la rationalisation de l'appareil public au niveau provincial.

Tableau 16
Prestations d'assurance-emploi versées, par région, 1993 et 1996

	1993	1996	Variation 1993-1996	
	(× 1 000 000 \$)	(× 1 000 000 \$)	(× 1 000 000 \$)	(%)
Nord-est N.-B.	350,0	253,9	-96,1	-27,5
Chaleur	66,0	45,0	-21,0	-31,8
Miramichi	60,5	46,8	-13,7	-22,7
Restigouche	59,0	42,9	-16,1	-27,3
Péninsule	164,5	119,2	-45,3	-27,5
N.-B.	839,7	642,7	-197,0	-23,5
Reste du N.-B.	489,7	388,8	-100,9	-20,6
Maritimes	1 828,1	1 363,3	-464,8	-25,4

Note : Les données concernant les sous-régions du Nord-Est peuvent différer selon la source, en raison de la délimitation variable du territoire.

Source : Les données pour l'année 1993 ont été ajustées en fonction des régions par Statistique Canada, Division des petites unités administratives, pour le compte de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA); celles de 1996 proviennent également de cette division de Statistique Canada, mais la compilation au niveau des sous-régions a été effectuée par Maurice Beaudin.



Vue d'ensemble du développement économique

■ Le cadre du développement économique régional au Nouveau-Brunswick

Au Nouveau-Brunswick, le champ du développement économique est occupé par une multitude de ministères, d'organismes gouvernementaux et privés. Par le passé, selon un rapport récent, il s'ensuivait que quiconque avait besoin d'aide ne savait plus trop à qui s'adresser¹³.

Depuis quelques années, cependant, on a pris conscience de ce problème, et les gouvernements fédéral et provinciaux se sont efforcés de coordonner leur travail, d'éliminer les doublons et de simplifier la tâche à leurs interlocuteurs. Néanmoins, tout citoyen qui se présente au Centre d'aide aux entreprises à Campbellton, au Centre de consult'Action pour les entreprises à Bathurst, à la Commission d'expansion économique de la Péninsule (CEEP) à Tracadie-Sheila ou au Centre économique Miramichi, est assuré d'y trouver au moins deux organismes : une commission de développement économique régional (CDER), créée par la province dans les années 1970 (on en compte 13), et une équipe du programme Développement des collectivités, financé par le gouvernement fédéral¹⁴. Il pourra aussi y trouver des représentants de l'APECA, du ministère provincial du Développement économique, du Tourisme et de la Culture, du ministère du Travail du Nouveau-Brunswick et de plusieurs autres organismes gouvernementaux.

Une certaine coopération s'est amorcée, au cours des dernières années, entre ces divers organismes, et l'on a eu tendance à les regrouper sous un même toit, créant ainsi une sorte de guichet unique à l'intention des citoyens désireux de créer une entreprise. Dans Restigouche, on s'est enfin résolu à abattre les murs qui séparaient

13. Société d'aménagement régional (SAR), *A Vision of Regional Economic Development Commissions in the Year 2000*, plan directeur, septembre 1997.

14. Les appellations sont différentes, mais les deux organismes remplissent les mêmes fonctions.

les bureaux de la CDER de ceux de la Société d'aide au développement des collectivités du Restigouche, permettant ainsi le partage de matériel et la prestation d'un service à la clientèle « plus unifié »¹⁵. De même, les principaux acteurs dans chacune des quatre sous-régions économiques (CDER, programme Développement des collectivités¹⁶, APECA et ministère du Développement économique, du Tourisme et de la Culture) préparent en commun des plans de travail annuels, de manière à améliorer leur coordination et à réduire les doublons.

L'expression la plus significative de cette tendance à la coordination est peut-être la conclusion, en juillet 1996, d'une nouvelle entente de développement économique et régional (EDER) entre le Canada et le Nouveau-Brunswick. Cette entente comprend deux parties. La première, intitulée « Accords de coopération », condense en un unique accord cinq ententes de coopération conclues au tournant de la décennie et leur accorde un financement de l'ordre de 223,6 millions de dollars¹⁷. La seconde, intitulée « Nouveau cadre de référence », assure un financement additionnel de 53,7 millions de dollars, soit 37,6 millions du fédéral et 16,1 millions du provincial. Ce montant vise à permettre aux deux paliers de gouvernement de mieux coopérer et de réagir à différentes mesures de développement. La mise en œuvre de l'entente, qui demeure en vigueur jusqu'en 2001, peut être entreprise par l'une ou l'autre partie, par injection directe ou sur une base de frais partagés¹⁸. À cause de cet arrangement, les comptes publics de la province ne traduisent pas nécessairement la totalité des débours encourus dans le cadre de toutes les ententes. Outre cette nouvelle entente de coopération, on relève aussi d'autres accords, telle l'*Entente sur l'expansion du commerce international au Canada atlantique*, conclue en mai 1994, qui porte assistance à des groupes d'entreprises exportatrices.

15. Commission de développement économique régional Restigouche, *Rapport annuel 1997-1998*.

16. Organismes régionaux de prêts à l'entreprise, du type des corporations locales de développement des entreprises, ils ont été financés par le gouvernement fédéral et administrés sous la direction de l'APECA. Depuis leur création au cours des années 1980 dans le cadre du programme Développement des collectivités (qui relevait alors du ministère fédéral du Développement des ressources humaines), ces organismes de prêts ont parfois conservé l'appellation de « Community Futures », bien que le programme dont ils relevaient ait expiré.

17. Société d'aménagement régional, *Rapport annuel 1996-1997*. Les cinq ententes portaient sur la planification économique, la diversification économique, le développement économique urbain, le développement de l'entrepreneuriat et des ressources humaines et le développement économique.

18. Selon ce dernier mode de financement, le gouvernement qui met une mesure en œuvre l'inscrit à son budget, finance la mesure en question et inscrit la part de l'autre partie à titre de revenu.

Divers ministères provinciaux financent également le développement économique régional. Nous étudierons, dans la présente section, les principaux acteurs à l'œuvre dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, leur rôle, les priorités et les mesures en cours dans chacune des quatre sous-régions, les forces des sous-régions, leurs faiblesses et leurs perspectives de croissance. Nous conclurons en analysant les défis auxquels fait face l'ensemble de la région.

■ Les principaux acteurs

Au niveau provincial

C'est en 1966 que furent implantées dans le nord-est du Nouveau-Brunswick les commissions de développement économique régional (CDER), grâce au Fonds de développement économique du gouvernement fédéral. À l'origine, on s'intéressait au développement rural. En 1967, on créa la Société d'aménagement régional (SAR), une corporation de la Couronne, afin de coordonner le développement du bassin en amont de Mactaquac. Cette corporation allait plus tard devenir le principal organisme provincial de coordination des ententes fédérales-provinciales de développement.

La Société contribua aussi, au début des années 1970, à la création de 13 CDER sur le territoire de la province. Elle avait pour mandat d'assurer des services de conseils aux petites entreprises, de promouvoir le développement des entreprises et de coordonner les activités de développement économique régional¹⁹. Conçues pour agir comme coordonnateurs et leaders du développement dans chaque région, les CDER sont le premier organisme auquel doit faire appel quiconque entend créer une entreprise et obtenir accès aux programmes et au financement assurés par les deux paliers de gouvernement.

La SAR, dont le siège social est à Fredericton, assure les services administratifs et financiers relatifs à toute entente fédérale-provinciale. Les ministères provinciaux fournissent, globalement, les programmes et les projets. La SAR gère aussi les mesures financées par la province, notamment :

- L'initiative Action Nord, créée en septembre 1993 en réaction au chômage entraîné par les problèmes de l'industrie forestière. Cette mesure visait d'abord les régions de Restigouche et Chaleur,

19. Les principaux centres urbains furent les derniers, en 1975-1976, à se doter de telles commissions.

mais fut plus tard étendue à la Péninsule acadienne pour contrer la crise survenue dans la pêche au poisson de fond. L'initiative Action Nord a ainsi mis sur pied deux programmes : le Fonds de développement des affaires du Nord et le Fonds des projets spéciaux du Nord.

- Le Programme d'aide au développement, qui accorde des subventions pouvant atteindre 50 000 \$ à des mesures entreprises sous l'égide d'organismes sans but lucratif ou de municipalités.
- Le Fonds de développement économique, établi par la province en 1995 afin de lancer des mesures de développement économique non admissibles au financement prévu par la nouvelle entente de coopération ou dont les coûts dépassent les sommes autorisées par les ministères. Au cours de sa première année d'exercice (1996-1997), le Fonds a consacré 10,8 millions de dollars à des projets dans les domaines des ressources naturelles, du marketing touristique et du développement des ressources humaines.

En mars 1994, la SAR a fondé une agence spéciale de fonctionnement pour administrer l'*Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur les infrastructures*, laquelle a consenti à de nombreuses communautés du Nord-Est des sommes destinées aux infrastructures locales.

Le plan stratégique du ministère provincial du Développement économique, du Tourisme et de la Culture met l'accent sur la fabrication de produits à valeur ajoutée à partir des ressources naturelles, le tourisme et la technologie de l'information. Le Ministère propose assistance à ceux qui entendent créer des entreprises dans ces secteurs. Plus récemment, il a entrepris de muter dans les régions (d'abord à Edmundston, ensuite à Campbellton en 1998) ses agents d'investissement, jusqu'alors en poste à Fredericton; on leur demande de voyager dans diverses régions du monde pour y conclure des ententes avec des compagnies intéressées à s'installer au Nouveau-Brunswick et, espère-t-on, dans la région du Nord-Est. D'autres acteurs provinciaux sont aussi de la partie, dont le ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail²⁰, le ministère de l'Agriculture et de l'aménagement rural²¹, le ministère du Développement

20. Dans le Nord-Est, ce ministère voit à l'évaluation des besoins et aux priorités de formation dans les domaines des textiles, des plastiques et du métal, et dans les secteurs des centres d'appels et de la foresterie.

21. Le Ministère, de concert avec les entrepreneurs ruraux, travaille à accroître le nombre d'industries artisanales et familiales; dans le Nord-Est, il s'intéresse particulièrement aux secteurs des bleuetières, de la culture de la canneberge et de l'élevage porcin.

des ressources humaines et celui des Ressources naturelles et de l'Énergie.

Au niveau fédéral

L'APECA est l'organisme fédéral chargé de superviser le développement économique de la région atlantique. Fondée en 1987, elle vise à aider les petites et moyennes entreprises à démarrer, à s'agrandir ou à améliorer leur compétitivité. Depuis quelques années, elle procède par voie de prêts sans intérêt. Elle finance aussi des organismes sans but lucratif engagés dans la formation et le développement du savoir-faire, dans la recherche et le développement, dans la création de réseaux d'entreprises et le développement de marchés.

En outre, on trouve dans chaque région un organisme financé par le fédéral et qui offre aux petites entreprises des services de conseils et une aide financière. La Société d'aide au développement des collectivités du Restigouche, le Centre de développement et d'entrepreneurship Chaleur, la Société d'aide au développement des collectivités de la Péninsule et le Northumberland Business Advisory Centre de Miramichi existent tous depuis plus de 10 ans et ont agi en plusieurs occasions comme une banque de dernier recours, consentant aux entrepreneurs en puissance des prêts que les banques leur avaient refusés. Ces organismes ayant pour fonction de créer des emplois, ils ont accepté de prêter à des entreprises à haut risque. Leur mandat pourrait cependant changer, car le gouvernement fédéral leur a imposé de s'autofinancer dès l'an 2000. Il s'en est suivi une réduction du personnel dans Restigouche (où il est passé de cinq à trois employés) et une réticence croissante à investir dans des entreprises « à risque ».

La Banque de développement du Canada dispose d'un bureau régional à Bathurst. Propriété du gouvernement canadien, cette institution financière fournit des services financiers et administratifs aux entreprises, particulièrement à celles qui sont actives dans les secteurs économiques en émergence et dans les produits d'exportation. Elle s'intéresse aux projets de plus grande envergure, cependant que les organismes du programme Développement des collectivités financent les plus petits.

En décembre 1996, la province du Nouveau-Brunswick a conclu avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC) une entente sur le développement du marché du travail, en vertu de laquelle le fédéral transfère à la province la pleine et entière responsabilité de la conception et de la prestation des programmes d'emploi

financés par l'assurance-emploi. Au moment d'écrire ces lignes, la mise en œuvre de cette entente est quasi achevée; il ne reste qu'à placer officiellement quelques employés de DRHC sous la responsabilité du gouvernement provincial. À Campbellton, le personnel fédéral est ainsi passé de 40 à 30 employés et le personnel du provincial s'est accru d'autant.

Autres acteurs

Les municipalités agissent aussi dans le domaine du développement économique. Campbellton dispose d'un comité de développement économique, Shippagan a créé tout récemment la Commission industrielle et commerciale du Grand Shippagan, Caraquet possède son propre plan stratégique de développement et collabore étroitement avec la chambre de commerce locale pour sa mise en œuvre, et la Chambre de commerce de Bathurst organise en 1999 un forum consacré à l'élaboration d'une stratégie de développement pour la région Chaleur. Miramichi dispose d'un certain nombre d'organismes s'occupant de développement : le City of Miramichi Community Development and Tourism, la Waterfront Development Commission et Sky Park Miramichi Inc.

Le nord-est du Nouveau-Brunswick est le siège du Mouvement coopératif acadien, qui est aussi engagé dans le domaine du développement économique. Dirigée à partir de Caraquet, la Fédération des caisses populaires acadiennes assure 250 emplois permanents. Le Mouvement coopératif acadien compte 192 000 membres appartenant à 85 caisses populaires réparties dans le Canada atlantique et 38 autres coopératives (la plupart étant des coopératives de consommation)²².

Dans la seule province du Nouveau-Brunswick, 132 coopératives (comptant 86 511 membres et 1 819 employés) ont soumis, en 1995, des rapports annuels faisant état de ventes atteignant 477,7 millions de dollars²³. Cependant, le Mouvement coopératif n'a jamais exercé auprès du gouvernement l'influence que justifieraient son importance économique, son chiffre d'affaires et le nombre de ses adhérents.

22. Organigramme du Mouvement coopératif acadien, approuvé le 30 septembre 1995.

23. Ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick, Inspecteur des associations coopératives, *Rapport annuel 1995*.

Le Mouvement coopératif acadien participe au développement économique par le biais du Conseil acadien de la coopération, dont une des fonctions consiste à aider, bien qu'avec des moyens limités, à la formation de nouvelles coopératives. Au cours de la dernière décennie, le Conseil a contribué à la fondation de 10 coopératives dans des secteurs tels que les bleuetières et l'acériculture. En 1990, la Société d'investissement du Mouvement acadien (SIMA) a établi un fonds de capital de risque grâce auquel, au fil des ans, plus de 500 emplois ont été créés dans diverses coopératives.

Récemment, le Conseil coopératif de développement régional de la Péninsule (conseil de développement local) a entrepris des négociations avec la Société d'aide au développement des collectivités de la Péninsule afin d'instaurer entre les deux organismes une collaboration plus étroite. Présentement, cependant, le Mouvement coopératif acadien ne compte aucun représentant au sein du réseau intégré de développement économique évoqué plus tôt. Le rôle du Mouvement coopératif au chapitre du développement économique n'est mentionné que dans un seul plan stratégique régional.

Dans le nord-est de la province, il existe des communautés des Premières Nations à Burnt Church (dont la réserve compte environ 1 050 habitants), à Eel Ground (400), à Red Bank, dans la région de Miramichi (350), à Papineau, près de Bathurst (134) et à Eel River Bar (520), dans Restigouche. Un agent de développement économique est présent dans la plupart des réserves, dont certaines ont créé des sociétés de développement. La Micmac Maliseet Development Corporation Inc., dont les bureaux sont situés à Miramichi, s'emploie à la promotion des Autochtones dans le monde des affaires. À Red Bank, la Metepenagiag Development Corporation en fait autant dans les domaines de la foresterie et des pêcheries.

Au cours des cinq dernières années, la Eel River Bar First Nation a élaboré un plan de développement économique qui prévoit une participation à la cogestion du développement de l'écotourisme à Heron Island et la création d'un jardin patrimonial autochtone. Cette communauté amérindienne collabore avec les communautés locales à la création d'attractions touristiques dans la région. Elle a aussi conclu un accord de partenariat avec Zone de jeu Kan-go-roo Playgrounds, une entreprise qui fabrique et exporte des équipements de terrains de jeux.

Depuis quelques années, les pouvoirs publics ont conçu divers programmes à l'intention des nouveaux entrepreneurs autochtones. Ainsi, Industrie Canada a créé Entreprise autochtone Canada, à qui il a imposé quatre priorités : accroître les marchés et les occasions commerciales, favoriser la généralisation des technologies, développer le potentiel des jeunes Autochtones et renforcer les organisations attachées au développement commercial et financier. En 1997-1998, sept projets d'une valeur de 85 600 \$ ont été approuvés à Miramichi en vertu de ce programme. Pour sa part, l'Initiative commune de développement économique autochtone Canada – Nouveau-Brunswick a été lancée en novembre 1995; elle est présidée par le président de la SAR. De son côté, la Banque de développement du Canada a récemment conclu une entente avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce afin d'améliorer l'accès au crédit pour les entreprises de propriété autochtone.

Vue d'ensemble du budget du développement économique

Le tableau 17 propose une vue d'ensemble des sommes accordées par les organismes et programmes provinciaux et fédéraux à des projets de développement économique dans le nord-est du Nouveau-Brunswick pour l'année fiscale 1997-1998. On notera que la plupart de ces prêts sont remboursables.

Tableau 17
Aide financière au développement économique, par région,
nord-est du Nouveau-Brunswick, 1997-1998

Région	Total des montants accordés (\$)	Nombre de projets
Restigouche	13 800 875	268
Péninsule acadienne	12 176 101	362
Chaleur	8 091 190	276
Miramichi	10 071 873	769

Source : Rapports annuels des quatre CDER.

■ Sous-régions économiques : perspectives et priorités

Restigouche

Coupe du bois, transformation, pâtes et papier journal : la forêt a toujours été la base économique du comté de Restigouche. Au sein de cette région, le développement de l'industrie primaire a été plus intense à l'ouest (Kedgwick, Saint-Quentin), zone plus proche de la ressource et orientée depuis peu vers une vaste production à valeur ajoutée. Dalhousie, qui dispose de deux quais et d'un port en eau profonde, est devenu un centre industriel important dans le comté, de même qu'Atholville, dont le parc industriel a rapidement assuré un grand nombre d'emplois. Campbellton est un centre de services pour la région environnante et, traditionnellement, pour la région sud de la Gaspésie.

La CDER Restigouche dessert une population de 35 000 personnes. À l'instar de la plupart de ses homologues du Nouveau-Brunswick, elle a élaboré un plan stratégique de développement au début des années 1990. Aux prises avec la perte de centaines d'emplois au CN à Campbellton, la fermeture de l'usine de pâtes d'Atholville et la modernisation de l'usine de papier de Dalhousie (qui entraîna la disparition de deux machines à papier sur quatre, réduisant d'autant les emplois), la CDER a cherché à ce que la communauté participe à la détermination des secteurs économiques prometteurs.

On créa huit groupes de travail chargés d'analyser huit secteurs économiques : foresterie, agriculture, mines, pêcheries et aquaculture, manufacture et technologie, tourisme et loisirs, commerce et esprit d'entreprise, et culture et communications. En 1993, un vaste plan stratégique a ainsi été conçu visant la diversification de l'économie, le développement des ressources humaines et l'accroissement de l'autosuffisance régionale. C'est dans la foulée de ce processus que l'initiative Action Nord, mentionnée précédemment, a vu le jour.

Avec le recul, les participants aux groupes de travail estiment que la Commission a voulu s'attaquer à tous les problèmes à la fois et que, par conséquent, elle n'en a approfondi aucun. La région étant de nouveau frappée par une crise de l'industrie forestière, le gouvernement provincial créa, en 1997, l'Initiative Restigouche. La province abolit le conseil d'administration de la CDER, dont les 18 membres provenaient majoritairement du secteur municipal, et le remplaça par des représentants du secteur privé. Près de 24 petits projets ont alors été rendus publics.

On constitua un fonds d'investissement de 5 millions de dollars, dont à peine 400 000 \$ ont été investis jusqu'à maintenant²⁴. La raison en est que les candidats ne sont admis qu'après avoir d'abord sollicité toutes les institutions prêteuses ordinaires. Et dans la plupart des cas, ils fournissent eux-mêmes jusqu'à 65 % du capital.

L'Initiative Restigouche était, en vérité, une tentative de rajeunissement de l'économie régionale : il s'agissait de revigorer le monde des affaires et de l'amener à travailler et à penser en fonction d'objectifs à long terme. Comme secteurs cibles, on reconnut les produits du bois à valeur ajoutée, les textiles et le vêtement, la technologie de l'information, les centres d'appels et le tourisme.

En 1998, le conseil d'administration de la CDER a décidé de porter ses efforts sur deux secteurs particuliers : les produits à valeur ajoutée dans le secteur du bois et le tourisme. Au cours des deux dernières années, on a mis sur pied le Centre d'excellence en bois ouvré sur le campus du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) à Campbellton. On a travaillé au développement de la zone portuaire de Campbellton et l'on y prévoit d'autres aménagements. À la sortie du pont qui relie les deux provinces, les visiteurs du Québec sont accueillis par un centre Extravacances du jour du Nouveau-Brunswick; les résidents estiment cependant que les attraits de Restigouche devraient y être mieux en évidence. Le Parc industriel de Restigouche, qui occupe 400 arpents à Eel River Crossing, est administré par la CDER de Restigouche, qui en est aussi propriétaire.

Il existe maintenant un plan directeur pour l'amélioration des installations du parc provincial Sugarloaf, en vue des Jeux d'hiver du Canada qui s'y tiendront entre Campbellton et Bathurst en 2003. Cet événement devrait entraîner d'autres développements, telle la construction de logements pour les athlètes. La mise en candidature de la région à ces jeux a soulevé un grand enthousiasme et encouragé les diverses communautés à collaborer les unes avec les autres.

On a aussi travaillé à l'amélioration du parc Inch Arran à Dalhousie et au développement du secteur riverain à Charlo. L'entreprise touristique la plus importante de la région est probablement le projet d'un jardin patrimonial en voie de réalisation sous l'égide de la Eel River Bar First Nation, de concert avec la Smithsonian Institution de Washington. Ce projet, qui est en cours depuis six ans, occupe 110

24. CDER Restigouche, *Rapport annuel 1997-1998*.

arpents à proximité du parc Chaleur; on y a identifié plus de 300 espèces végétales. On a aussi élaboré un plan directeur pour le développement du parc provincial du Mont-Carleton et de la chaîne des Appalaches; cette dernière deviendra un site touristique « toutes saisons »²⁵.

Au fil de la dernière décennie, on a construit et agrandi le Centre civique de Campbellton; il dispose d'une excellente patinoire, d'une piscine semi-olympique et de diverses installations de squash, de racquetball et de conditionnement physique. La ville abrite maintenant une équipe de hockey Junior-A, dont on s'attend qu'elle attirera un grand nombre de spectateurs dans la région.

Chaleur

La sous-région économique de Chaleur (pop. 45 000) s'étend de Belledune à la limite ouest de Grande-Anse. Au centre de la région se trouve Bathurst (pop. 15 000), situé à l'embouchure de la rivière Nepisiguit, qui est le siège des services gouvernementaux pour la région du Nord-Est. Développement des ressources humaines Canada y est un employeur important et Revenu Canada y possède un bureau des services nationaux d'où proviennent toutes les cartes d'assurance sociale du pays. La plupart des ministères provinciaux y ont établi des bureaux régionaux afin de desservir le Nord-Est.

L'industrie minière et l'industrie forestière ont toujours constitué la base économique de cette sous-région. Sur le plan des retombées directes et indirectes, elles assurent 42 % de la richesse produite²⁶. La sous-région Chaleur recèle en effet 39 % des dépôts connus de zinc commercial, 45 % des réserves de plomb et 38 % des réserves d'argent du Canada. L'industrie forestière comprend un ensemble d'installations, depuis les petites scieries jusqu'aux grandes papeteries et (plus récemment) à une panoplie de fabricants de produits à valeur ajoutée.

Au début des années 1990, on a tenu dans la région la Conférence économique Nepisiguit et l'on a retenu un certain nombre de mesures de développement économique. L'initiative Action Nord a été créée en 1993 et chargée de diversifier les secteurs traditionnels dans des productions à valeur ajoutée, de développer des industries

25. La chaîne s'étend sur 220 km, de Campbellton à Perth-Andover en passant par Kedgwick, Saint-Quentin et la région de Carleton.

26. Action Nord, *Document de synthèse sur la situation économique dans le nord du Nouveau-Brunswick*, document compilé par l'APECA et la SAR, avril 1996, mis à jour en juin 1998.

telles que le tourisme et la technologie de l'information et de créer les infrastructures requises.

Plusieurs entreprises ont, depuis lors, été lancées. On a créé à Bathurst un centre de services aux entreprises (qui abrite la CDER et d'autres organismes gouvernementaux); on a procédé à l'agrandissement et à la promotion du port de Bathurst, on a modernisé l'aéroport régional de Bathurst, désormais privatisé et géré localement; on a construit un centre de tourisme et de loisirs, le parc Atlas, à Pointe-Verte, et une promenade sur la plage de Beresford, dans la baie des Chaleurs. Le développement économique se manifeste aussi par d'autres indices, dont le lancement en 1998 de l'Initiative de tourisme de la région Chaleur et la campagne de promotion du tourisme d'hiver la Ruée vers l'or blanc, lancée par la province vers le milieu des années 1990 et qui fait de Bathurst la capitale de la motoneige dans les Maritimes.

L'inauguration du Centre d'incubation d'entreprises, situé au Centre d'excellence en informatique, sur le campus du CCNB à Bathurst, a attiré des centres d'appels et stimule le développement de l'industrie de l'informatique. La région peut désormais se vanter d'abriter le Centre aquatique et le Centre civique K.-C.-Irving. Bathurst est aussi le domicile du Titan d'Acadie-Bathurst, équipe de la Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ). Elle a accueilli le Forum de l'entreprise francophone en 1999 et, avec Campbellton, sera ville hôte des Jeux d'hiver du Canada en 2003.

Les priorités de la Commission de développement régional Chaleur portaient, en 1997-1998, sur son rôle de leader dans le domaine de la création d'emplois, dont l'aide à l'expansion, à la diversification et aux nouvelles entreprises. Il s'agissait de renforcer les alliances avec les autres organismes clés de développement économique de la région, afin de faciliter le démarrage d'entreprises, de mieux faire connaître les services disponibles et de promouvoir l'esprit d'entreprise. La promotion touristique du Nord-Est (c'est-à-dire de la côte acadienne) pourrait bien compter au nombre de ses plus importants objectifs.

Péninsule acadienne

Plus que toute autre sous-région du Nord-Est, la Péninsule acadienne (pop. 58 000) a vécu d'une unique industrie : la pêche. On a pu démontrer que la pêche à la morue était pratiquée dès les années 1600 au large de l'île Miscou, à l'extrémité de la Péninsule, et à l'em-

bouchure de la baie des Chaleurs²⁷. Après la guerre, une flotte de navires côtiers a pris la mer, assez nombreuse pour rapporter la majeure partie de la récolte provinciale de poisson et de fruits de mer. Vers la fin des années 1960, l'effondrement de la pêche au crabe de l'Alaska, sur la côte ouest du Canada a entraîné une hausse fulgurante du prix du crabe des neiges sur le marché japonais. La pêche a alors produit plusieurs millionnaires dans la Péninsule. Florissante entre le milieu des années 1970 et le début des années 1990, cette industrie ne devait pas sa prospérité à ses seules prises, mais aussi aux sommes énormes que consentait le gouvernement à des fins de construction de navires et au nombre de permis de transformation qu'il émettait²⁸. La région tout entière est devenue de plus en plus dépendante de la pêche.

Malheureusement, il s'agissait là d'une industrie qui, au dire de certains, s'est structurée peu à peu autour du régime d'assurance-chômage mis en œuvre dans les années 1970. Non seulement les travailleurs pouvaient-ils recourir à ces prestations durant les mois où le golfe du Saint-Laurent est recouvert de glace, mais les patrons des usines de transformation pouvaient aussi compter sur le régime pour s'assurer que leurs employés ne quittent pas la région. Les prestations de chômage étant assurées à tous, il n'y avait aucun besoin de diversifier l'économie ou de créer de nouveaux emplois. Plusieurs jeunes ont abandonné les études pour travailler dans les pêcheries. Tout compte fait, cette évolution n'a pas été très favorable au développement économique. Et maintenant, au terme des années 1990, l'effondrement de la pêche du poisson de fond et la chute des prix et du volume de prises du crabe ont fait en sorte que de nombreux emplois reliés à la transformation primaire sont probablement perdus à jamais.

En même temps, le régime d'assurance-chômage a été profondément modifié. Entre 1993-1994 et 1997-1998, les paiements à ce titre ont été radicalement réduits. Depuis l'amorce de la réforme, on a retiré de l'économie près de 117 millions de dollars. Sur l'ensemble du territoire provincial, la diminution a été de 32 %²⁹. Il est devenu de plus en plus difficile pour les travailleurs saisonniers de satisfaire aux conditions d'admissibilité aux prestations dites maintenant d'assurance-emploi et, lorsqu'ils y parviennent, les sommes consenties

27. Moses Perley, *Report on the Sea and River Fisheries of New Brunswick*, 1852.

28. La plupart estiment aujourd'hui que ce nombre était excessif.

29. Action Nord, *Document de synthèse sur la situation économique...*

sont moindres qu'autrefois. La population prend peu à peu conscience de son assujettissement exagéré à une unique industrie et l'on évoque maintenant la nécessité de rationaliser et de diversifier l'économie.

Au début des années 1990, une conférence socioéconomique tenue dans la Péninsule a établi certaines priorités de développement : amélioration des systèmes de transports et de communications, hausse des normes éducatives, promotion de l'esprit d'entreprise et de recherche dans le cadre du développement durable et développement de l'ensemble de la Péninsule. S'appuyant sur ces conclusions, la Commission d'expansion économique de la Péninsule a proposé en 1994, de concert avec la communauté, un plan stratégique quinquennal axé sur le développement dans des domaines clés : tourbe, aquaculture, agriculture (petits fruits, tel le bleuets), tourisme et esprit d'entreprise. Sous l'égide d'Action Nord, diverses mesures ont été adoptées pour revitaliser les pêcheries et l'aquaculture, notamment la promotion du développement de nouvelles espèces en aquaculture, l'amélioration des installations de recherche du Centre marin de Shippagan, l'accroissement de la production de crustacés et la promotion de nouvelles techniques de pêche.

En septembre 1997, le gouvernement provincial a lancé l'Initiative Péninsule, programme semblable à l'Initiative Restigouche (évoquée précédemment) et destiné à revigorer l'économie. Cet effort a porté sur des domaines tels les textiles, les plastiques, les produits à valeur ajoutée, la technologie de l'information et le tourisme. Un fonds d'investissement a été créé à la même époque.

La Péninsule acadienne forme la partie la plus isolée du nord-est du Nouveau Brunswick. L'infrastructure des transports y est plutôt limitée : on trouve un petit aéroport à Pokemouche, les routes sont de meilleure qualité que jadis mais demeurent à voie simple dans chaque direction et la région n'est desservie par aucune voie ferrée. Par contre, l'infrastructure éducative est de meilleure qualité et s'améliore constamment. À Caraquet, l'École des pêches offre une formation en langue française dans tous les secteurs associés aux pêcheries. Shippagan compte un campus de l'Université de Moncton et l'Aquarium et Centre marin de Shippagan, à la fois centre de recherche provincial et importante attraction touristique. On trouve aussi dans la région le Centre de recherche et de développement des produits marins et le Centre de recherche et de développement de la tourbe. La Péninsule est aussi desservie par le CCNB de Bathurst.

La population de la Péninsule constitue un des principaux atouts de la région. Réputée pour sa chaleur et son hospitalité, elle est la raison d'être d'une activité touristique dont on s'est largement pré-occupé. Le Village historique acadien demeure une des destinations les plus populaires de la province. Au cours de la présente décennie, on a construit le Carrefour de la mer, complexe polyvalent situé le long des rives de Caraquet et auquel on a adjoint plus tard un centre Extravacances du jour du Nouveau-Brunswick. On met aussi l'accent sur un plan de développement touristique aux îles Lamèque et Miscou. Quant à Grande-Anse, on y trouve le très populaire Musée des Papes.

À première vue, la Péninsule acadienne offre une apparence d'homogénéité : francophone à 99 % et économiquement dépendante de la pêche et d'activités saisonnières. Dans aucune région, pourtant, les apparences ne sauraient être plus trompeuses. La Péninsule, en réalité, est un assemblage d'intérêts communautaires : quatre villes (Caraquet, Tracadie-Sheila, Shippagan et Lamèque), 10 villages et presque 60 % de la population répartie sur des territoires non constitués (en villes ou en villages). Cette situation, selon certains, serait une des principales raisons de la lenteur du développement économique : jusqu'à tout récemment, les habitants des zones de services locales ont pu utiliser gratuitement les services des centres les plus importants.

Autre problème : la concurrence intercommunautaire. Un fort « esprit de clocher » a longtemps prévalu dans la Péninsule acadienne. Sans véritable centre qui puisse agir comme pôle de développement, les diverses communautés se sont d'abord occupées d'elles-mêmes, sans souci de la prospérité de l'ensemble du territoire. C'est ainsi que Caraquet et Tracadie-Sheila, deux villes de population équivalente, possèdent toutes deux leur hôpital; chacune recrute activement des entreprises pour son parc industriel; et l'annonce de l'implantation d'une industrie à Caraquet sera immanquablement suivie d'un article dans le journal local qui fera état des protestations d'un citoyen de Shippagan, selon qui l'entreprise aurait dû s'installer dans sa ville. Qu'elle soit due à la fierté ou à un vieux sentiment d'insécurité économique, cette attitude fait obstacle à la coopération et à la coordination nécessaires au développement et à la diversification de l'économie de la Péninsule.

La Péninsule, en vérité, est constituée de zones fort différentes. Grande-Anse en constitue l'entrée depuis le Québec. Caraquet, « capitale de l'Acadie », a moins souffert de la crise des pêcheries en dépit

de son importante infrastructure, car on y trouve des employeurs de taille : la Fédération des caisses populaires acadiennes (approx. 250 employés), Wink Industries (approx. 100), l'Acadie Nouvelle (40 à Caraquet et 75 ailleurs dans la province), Acadie Presse (15 à temps plein et 30 à temps partiel), l'École des pêches et l'hôpital. Toutes ces entreprises fonctionnent à l'année longue. En été, le Village historique acadien est un important employeur.

Tracadie-Sheila, qui est désormais la communauté la plus peuplée (4 773 hab. depuis la fusion en 1992), est un important centre de services. On peut y retrouver les mêmes restaurants de « fast-food », franchisés par des chaînes nationales ou internationales, qu'à Halifax ou à Moncton.

Lamèque et Shippagan, de même que Le Goulet et la région environnante, ont subi de plein fouet la crise des pêcheries. D'ailleurs, la pêche et la transformation fournissent 35,6 % des emplois directs dans la région de Shippagan – Les Îles et assurent 43 % des revenus d'emploi³⁰. Au moment d'écrire ces lignes, la ville de Shippagan prévoyait un important déficit dû à la réduction de la consommation d'eau par les entreprises de transformation du poisson. Cela dit, la ville compte cependant plusieurs employeurs importants, tels le campus universitaire et l'Aquarium et Centre marin. Elle est en voie de développer son propre parc industriel et d'adopter des mesures incitatives afin d'attirer de nouvelles entreprises. Neguac, entrée de la Péninsule depuis le sud-est, appartient théoriquement à la région économique de Miramichi, mais recourt aux services de la Péninsule pour des raisons linguistiques.

Miramichi

Dans le comté de Northumberland, l'économie a toujours reposé sur le secteur primaire : foresterie, pêcheries, mines et, à un moindre degré, agriculture. Jusqu'aux années 1990, elle était peu diversifiée; la plupart des entreprises dépendaient de ces industries. Bien entendu, la région est célèbre pour sa rivière Miramichi, reconnue pour être une des meilleures « rivières à saumon » du monde, ce qui a donné naissance à un réseau de camps de pêche, de pourvoyeurs et de diverses entreprises de cette nature. La base militaire de Chatham, créée après la Seconde Guerre mondiale, constituait aussi un employeur important dans la région.

30. Beaudin, *L'industrie des pêches...*

Au cours de la présente décennie, cependant, des changements se sont produits dans l'économie. Le coup le plus dur a certes été la fermeture de la base de Chatham en 1995, qui a entraîné la disparition de quelque 1 000 emplois. La concurrence internationale qui sévit dans les industries du secteur primaire de même que leur nature cyclique et saisonnière ont maintenu le chômage à un niveau élevé et obligé les compagnies à remplacer les travailleurs par des machines perfectionnées.

Selon une étude menée vers 1995, la concurrence internationale a souvent forcé les compagnies à payer aux travailleurs semi-qualifiés des salaires plus élevés que ceux qu'ils auraient reçus dans d'autres industries³¹. Une fausse sécurité s'est ainsi installée chez les jeunes travailleurs, qui n'ont pas pris conscience de l'importance des études postsecondaires. Le rapport conclut que cette situation a mené à la disparition d'un grand nombre de ces emplois bien rémunérés.

Avec le départ de ce gros employeur qu'était la base, les communautés de la région se sont rendu compte de la nécessité d'un plan à long terme. En 1995, la ville de Miramichi a été créée par la fusion des villes de Newcastle et de Chatham, ainsi que des villages de Loggieville, de Douglastown, de Nelson-Miramichi, de Chatham Head et d'autres secteurs non constitués. Des 55 000 habitants du comté, 20 000 vivent à l'intérieur des limites de la nouvelle ville. Les quatre autres villes de la région (Blackville, Doaktown, Neguac et Rogersville) se sont récemment jointes à Miramichi pour créer un forum des maires. La population du comté est francophone à 30 %³².

Désormais quatrième ville du Nouveau-Brunswick, Miramichi agit comme centre de services régional. Les problèmes découlant de la fusion ne sont pas tous réglés, mais la mesure a été bénéfique pour la région, car elle a rassemblé les communautés et les a obligées à situer leur planification au-delà des simples perspectives de paroisse. Elle a forcé la population à penser en fonction de l'avenir.

En 1996, une consultation communautaire a été l'occasion de réunions dans 27 paroisses et a culminé, en avril, par une importante assemblée au CCNB à Miramichi. On y a élaboré, pour la région, un plan stratégique largement axé sur les activités économiques à valeur ajoutée, le tourisme et la technologie de l'information.

31. *Miramichi Region Background Report: Community Economic Development (CED) Plan*, juillet 1996.

32. Des secteurs comme Baie-Sainte-Anne et Pointe-Sapin demeurent sans constitution.

Le plan invite les municipalités à recruter chez elles des entreprises et à trouver des occasions d'investissement. Selon le rapport final, le moteur de la croissance dans la région « réside chez les gens d'affaires locaux et dans un partenariat entre intérêts locaux et extérieurs »³³.

En 1994, on a mis sur pied Sky Park Miramichi, un organisme de développement coiffé d'un conseil d'administration local, afin d'assumer l'administration des terrains de l'ex-base militaire de Chatham et de générer des activités permettant de remplacer les emplois disparus. Le parc industriel qui en a résulté a fort bien réussi dans son recrutement. À l'heure actuelle, près de 50 petites entreprises, qui emploient quelque 900 personnes, s'y sont installées, dont Miratech Inc., incubateur d'entreprises industrielles de haute technologie. On y trouve aussi Retirement Miramichi Inc., une société sans but lucratif qui a pris en charge le complexe de logements de la base afin de le transformer en un ensemble communautaire pour retraités. Des 390 unités de logement, une soixantaine ont jusqu'à maintenant trouvé preneur. Sky Park aura été une véritable réussite, bien que la population ne se prive pas de dire que l'entreprise n'a fait que remplacer les emplois perdus; il n'en a résulté aucun gain net d'emplois.

Le Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick (130 employés) a été construit au cours de la présente décennie afin de remplacer le Centre pour jeunes de Kingsclear. En 1996, on a construit un vaste hôtel doublé d'un centre de congrès sur les anciens terrains des quais de Chatham. Le Centre canadien des armes à feu, qui amorce ses activités avec 115 employés, a récemment ouvert ses portes à Chatham et prévoit recruter environ 200 ouvriers dans sa phase initiale.

■ Forces, faiblesses et possibilités économiques

Traditionnellement, l'économie du nord-est du Nouveau-Brunswick a été basée sur des industries primaires – la foresterie, la pêche et les mines. Cette orientation a constitué une force pour la région, car ces industries offraient de bons salaires et d'excellents bénéfices. Mais elle en a aussi été la faiblesse, car le prix de tels produits est déterminé sur le marché international et échappe à tout contrôle des Néo-Brunswickois. C'est ainsi que la crise économique au Japon a été un des facteurs de la crise survenue dans la Péninsule acadienne. En outre, aucune de ces ressources primaires n'est inépuisable.

33. *Miramichi Region Background Report.*

sable, comme en font foi les avatars de la pêche du poisson de fond dans le golfe du Saint-Laurent.

Interrogés sur les forces et les faiblesses de leur région, les citoyens mentionnent les puissantes industries primaires, créatrices de centaines d'emplois au fil des ans. Mais ils se hâtent d'ajouter que cela ne suffit plus. On ne peut plus continuer d'expédier ailleurs des ressources primaires non transformées; pour que soient créés de nouveaux emplois, on doit ajouter de la valeur à ces ressources en les transformant.

La population fait aussi état de la présence d'une main-d'œuvre abondante, stable et bilingue, bien que cette main-d'œuvre soit sans formation pour les emplois qu'il importe de créer. Comme on connaît mal les compétences disponibles, on s'efforce présentement de les inventorier, processus déjà mené à terme quant à deux industries dans la Péninsule : les textiles et la technologie de l'information.

On a beaucoup vanté les beautés naturelles de la région – ses forêts, ses rivières, la mer – et les possibilités infinies qu'elle offre en matière de chasse, de pêche, de randonnées et de sports aquatiques. Il s'agit là, à n'en pas douter, d'une des grandes forces du nord-est du Nouveau-Brunswick où, depuis quelques années, l'infrastructure touristique s'est beaucoup améliorée. Campbellton et Caraquet ont développé leur zone portuaire, et l'on a conçu un plan directeur en vue de l'expansion des installations des parcs Sugarloaf et du Mont-Carleton.

La région est située le long d'importants axes routiers – Campbellton se trouve à égale distance de Montréal et de Boston –, et les routes ont fait l'objet d'améliorations majeures depuis 10 ans. Le trajet du port de Belledune, principal port en eau profonde de la région, à l'Angleterre est d'une journée et demie plus court qu'à partir de Saint-Jean. Toutefois, la distance qui sépare la région des principaux marchés constitue un sérieux problème.

Le Nord-Est est réputé pour les avantages qu'il offre sur le plan de la pureté de l'air, de l'absence de pollution et, surtout, de la qualité de vie. Mais tous n'apprécient pas de vivre dans une petite ville, et les dirigeants d'entreprise préfèrent souvent les centres urbains.

Les années McKenna ont créé l'impression, vraie ou fausse, que l'économie ne peut se développer mieux que par l'implantation dans la province de grandes entreprises de l'extérieur. Certains ont encore foi en cette approche, mais ceux qui travaillent directement à promouvoir le développement en contestent de plus en plus l'efficacité.

Ils préfèrent s'intéresser aux talents locaux et aider ces entrepreneurs à grandir. De surcroît, les enfants du pays seraient ainsi plus susceptibles que leurs collègues de l'extérieur de demeurer dans le Nord-Est durant les temps difficiles.

Les mesures de développement se sont raffinées, sans aucun doute, et sont mieux coordonnées que par le passé. Les organismes, du moins ceux de la région, sentent que la concurrence interministérielle s'est amenuisée et que les intervenants sont davantage enclins à la coopération. Certains doutent, cependant, que le même esprit de coopération existe à Fredericton. Il est vrai qu'on a procédé à une certaine décentralisation – le sous-ministre adjoint aux Pêches est maintenant en poste dans la Péninsule et dispose de pouvoirs décisionnels –, mais dans l'ensemble, dit-on, les décisions touchant la région sont toujours prises dans la capitale. Les CDER proposent, mais Fredericton dispose.

Non seulement en est-il ainsi, mais plusieurs de ces décisions sont encore politiquement motivées. Lorsqu'on a dû choisir entre fermer la salle d'opération de l'hôpital de Caraquet ou celle de l'hôpital de Tracadie, on a opté pour éliminer la plus moderne des deux, celle de Tracadie, parce que le député de l'endroit siégeait dans l'opposition. Lorsque Sky Park Miramichi Inc. a amorcé ses opérations à l'ancienne base militaire de Chatham, une offre d'aménagements gratuits et, selon certains, l'influence de l'ex-premier ministre (dont la circonscription était Chatham) ont amené certaines compagnies qui avaient entrepris des négociations avec Bathurst à s'installer plutôt sur les terrains de Miramichi.

Depuis une dizaine d'années, nombre de programmes ont été mis en œuvre par les deux paliers de gouvernement afin de soutenir le développement économique du Nord-Est. On notera, en particulier Action Nord, l'Initiative Restigouche, l'Initiative Péninsule et, plus récemment, la Commission sur le développement économique de la Péninsule. Le rapport de la Commission Gaudet, du nom de son commissaire, fut déposé au printemps 1999. Y sont présentées les grandes orientations auxquelles la population et les intervenants publics sont prêts à collaborer pour amorcer la relance économique de la Péninsule. Il reste à voir à quel point le nouveau gouvernement élu saura s'en inspirer dans son plan d'action quinquennal dévoilé lors de la campagne électorale de juin 1999 et qui prévoit un fonds de développement de 25 millions de dollars pour les cinq prochaines années.

■ Conclusion : Que réserve l'avenir?

Que réserve donc l'avenir? Le sort des commissions de développement économique et du programme Développement des collectivités représente probablement le premier en jeu. Les commissions ont été créées dans le cadre de l'Entente de développement économique régional, laquelle prend fin en l'an 2000. Le gouvernement provincial se penche maintenant sur leur rôle, leur mandat et les diverses modalités de leur financement. Aucune décision n'a encore été arrêtée, mais il apparaît que la province souhaiterait se délester des coûts du développement économique, dont une forte proportion est consentie aux régions rurales, en les refilant aux municipalités et même aux secteurs non constitués. Le programme Développement des collectivités, quant à lui, doit devenir autosuffisant dès l'an 2000, ce qui veut dire qu'il acceptera moins de risques dans ses prêts à la petite entreprise.

Un des principaux défis de la région consiste à freiner le départ des jeunes. Selon les données recueillies par Statistique Canada, l'exode des moins de 20 ans entre 1991 et 1996 était de 15,4 % dans la région de Miramichi, de 12,8 % dans celle de Chaleur, de 11,6 % dans la Péninsule et de 7,8 % dans Restigouche, contre 5,3 % dans l'ensemble de la province.

Autre défi : la diversification. On a beaucoup progressé dans ce domaine, mais cela n'est pas encore suffisant. Indépendamment de la pêche hivernale ou de la récolte sylvicole, l'économie du Nord-Est est en voie de changement. Il y a diverses raisons à cette transformation, dont les moindres ne sont pas la mondialisation des marchés et les modifications apportées au régime d'assurance-chômage. La région devra de moins en moins compter sur ce système pour maintenir des emplois saisonniers.

Selon certains, la dépendance traditionnelle envers les industries primaires a créé dans la région un climat d'insécurité. L'argent est dur à gagner et l'on répugne à risquer ses gains. Fort heureusement, cette façon de voir est en voie de changement chez les jeunes qui, davantage que leurs aînés, consentent à accueillir avec un certain faste des clients internationaux, sachant que l'argent se gagne aussi avec l'argent.

Pour les intervenants en développement économique, tel est le plus grand défi de la région : le changement d'attitudes. On a certes créé des programmes pour venir en aide aux jeunes entrepreneurs (par exemple le Programme d'orientation et de capital d'appoint),

mais il en faudra davantage. Selon une des personnes interrogées, les collègues communautaires de la région font un excellent travail dans le domaine de la formation technique, mais ils doivent ajouter à leur cursus des cours d'administration. L'autosuffisance de la région exige d'y développer l'esprit d'entreprise.

Nous avons été impressionnés, au fil de nos rencontres dans le Nord-Est, par la compétence, l'énergie et le dévouement des intervenants en développement économique. De leur côté, ces personnes étaient tout aussi impressionnées par le dynamisme des entrepreneurs et de la population de la région en général. Le Nord-Est, nous ont-ils dit, est un terrain fertile en excellentes idées, bien que le capital de risque y soit rare en dépit d'une pléthore de programmes gouvernementaux. Néanmoins, la population tend à compter de plus en plus, quant à son avenir économique, sur ses propres moyens.



Le secteur privé

■ Vue d'ensemble

Dans la région du nord-est du Nouveau Brunswick, le développement du secteur privé a été fonction de la dépendance de la région vis-à-vis de la production et de l'exportation de biens par les grandes compagnies. Ces biens sont, pour l'essentiel, la pâte à papier, le papier, le bois, les métaux, les produits de la mer et la tourbe. Emplois et revenus sont donc extrêmement vulnérables aux fluctuations des prix et de la demande internationaux, ainsi qu'à celles – le plus souvent à la baisse – des réserves de matières premières.

La perte d'employeurs importants, tels le CN à Campbellton et la base militaire à Miramichi, de même que l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre dans les entreprises encore actives ont transformé en nécessité absolue ce qui n'était que souhaitable : diversifier l'activité économique dans de nouveaux secteurs industriels en attirant les investissements de l'extérieur et en encourageant l'initiative locale. Les principaux secteurs cibles sont l'industrie textile et les centres d'appels et de téléadministration dans les régions bilingues, particulièrement Bathurst et Campbellton. Dans le secteur du bois, les efforts consentis pour développer des produits à valeur ajoutée ainsi que la forte demande dans cette production ont considérablement compensé la perte d'autres emplois dans le domaine forestier.

Au fil des dernières années, les principaux employeurs dans les domaines de la forêt, des mines et de la pêche ont éprouvé de nombreuses difficultés, de sorte que l'emploi dans ces secteurs a diminué. En foresterie, les progrès technologiques enregistrés dans les modes de cueillette et dans les usines de pâtes et papiers se sont traduits par d'importantes pertes d'emplois; les baisses cycliques des marchés ont eu le même effet bien que ce ne soit que temporaire. Le secteur minier, aux prises avec une diminution des réserves de minerai et une période de très bas prix, a éliminé près de 500 emplois au cours de la dernière année. Quant aux pêcheries, le déclin des populations de certaines espèces et la baisse des prix de certaines autres sur les marchés créent d'énormes difficultés; mais pire encore, l'industrie doit composer avec les changements survenus dans le régime de soutien

du revenu, lequel lui avait historiquement permis de conserver une main-d'œuvre saisonnière stable et toujours disponible à court terme.

L'extraction de la tourbe et la production de produits dérivés ont donné naissance à quelques entreprises prospères qui exploitent les nombreuses tourbières de la Péninsule et, plus récemment, celles des régions côtières du comté de Northumberland. Toutefois, à l'exception de quelques entreprises de transformation qui fonctionnent à l'année, l'extraction de la tourbe demeure une occupation saisonnière.

L'activité agricole est plutôt limitée. Il existe de petites enclaves de production laitière dans les secteurs de Bathurst, de Charlo et de Miramichi, ainsi que quelques producteurs porcins et bovins, et une très faible production de céréales. On cultive la pomme de terre en quelques endroits au nord de Saint-Quentin et de Kedgwick. Au cours des dernières années, on a développé dans le Péninsule une industrie du bleuet à laquelle on prédit une forte croissance. On espère aussi qu'un investissement dans d'autres cultures de petits fruits bien adaptés à une courte période de croissance – fraises, framboises et canneberges – saurait tirer profit des conditions du sol et serait bénéfique pour la main-d'œuvre de la région.

On a mis l'accent sur le développement du tourisme, et la région a fort bien réussi dans ce domaine, en grande partie en raison de la faiblesse du dollar canadien, qui a motivé la venue de nombreux visiteurs des États-Unis; mais la promotion touristique a surtout permis d'accroître le nombre de touristes canadiens, particulièrement du Québec. Le faible nombre de saumons disponibles pour la pêche avec remise à l'eau a limité les possibilités de développement des pourvoiries. On essaie de mettre davantage en valeur le tourisme, la culture et les espaces naturels. On insiste beaucoup sur l'écotourisme, de manière à combler le creux de la saison morte et à stabiliser les revenus des hôtels et des restaurants qui, traditionnellement, dépendent de l'affluence en haute saison.

Les transports sont articulés autour de trois zones semi-urbaines. Caraquet, Miramichi, Dalhousie et Belledune possèdent des installations portuaires; on a récemment accordé priorité au développement du port de Belledune, de manière à permettre l'importation et l'exportation de produits en vrac et la venue de cargos. La région compte trois aéroports (à Charlo, à Bathurst et à Miramichi), qui assurent la liaison avec Montréal et Halifax. Le trafic de marchandises est desservi par une compagnie de chemin de fer qui a repris la liaison

Campbellton-Moncton, autrefois assurée par le CN (avec correspondances pour Montréal et Halifax). Dans une certaine mesure, cette entreprise a permis d'inverser la tendance, présente depuis 10 ans, au déclin des emplois dans le secteur ferroviaire dans la région. Au fil des ans, on a amélioré les autoroutes 11 et 8; on poursuit l'extension des sections de l'autoroute 11, qui longe la Péninsule. L'asphaltage, quoique rudimentaire, du « chemin des ressources » reliant Saint-Quentin et Bathurst a permis de réduire d'une heure la durée du voyage Bathurst-Montréal; le problème demeure, cependant, l'accès indirect et tortueux au marché américain.

Divers établissements d'enseignement assurent la formation universitaire et professionnelle dans la région. On y compte trois collèges communautaires (à Campbellton, à Bathurst et à Miramichi), une école de formation en pêcheries à Caraquet et un campus de l'Université de Moncton à Shippagan. Tous ces établissements proposent un curriculum général étendu, auquel on ne cesse d'ajouter des éléments : le travail du bois à Campbellton et la technologie de l'information à Bathurst et à Miramichi. Le programme offert à Campbellton appuie la diversification de l'industrie des produits du bois vers la fabrication de produits à valeur ajoutée. Celui de Miramichi a été un facteur décisif de la création d'une importante industrie de logiciels dans la région, dont les produits sont destinés à la formation spécialisée, tandis que celui de Bathurst est axé sur la gestion des systèmes d'entreprises et sur la bureautique. À Caraquet, l'École des pêches offre plusieurs cours de formation pour capitaines et équipages de navires, ainsi qu'une formation spécialisée en aquaculture et en transformation des produits de la mer. Le campus de l'Université de Moncton à Shippagan abrite un centre de recherches industrielles sur les applications de la tourbe et sur la remise en valeur de l'environnement consécutive aux activités de cette industrie. Il remplit aussi, au profit de l'industrie de la pêche, des fonctions scientifiques et pratiques, dont la formation en assurance de la qualité et le transfert technologique.

La région compte divers médias qui desservent un vaste territoire. On y trouve des hebdomadaires français et anglais à Campbellton, un hebdo à Bathurst, un bi-hebdomadaire à Miramichi et un quotidien provincial de langue française à Caraquet (87 employés), des stations de radio commerciales à Bathurst, à Campbellton, à Caraquet et à Miramichi, ainsi que des stations communautaires qui diffusent dans la Péninsule et les régions montagneuses et côtières du comté de Restigouche. Il y existe peu de firmes de relations publiques; on a

procédé, depuis peu, à quelques essais de marketing sur Internet. Le développement de logiciels pour formation spécialisée et des technologies qui y sont associées a connu quelque succès (soutenu par les collègues communautaires à Miramichi et à Bathurst), surtout à Miramichi, où le programme a été mis en œuvre au début des années 1990 et a entraîné la création de plusieurs petites entreprises qui se sont taillé un créneau, ont remporté des prix et acquis des clients nationaux et internationaux.

Malgré les efforts considérables déployés pour diversifier la base industrielle de la région en mettant l'accent sur l'industrie textile et les activités de télémarketing et de gestion, le renforcement d'une structure d'affaires régionale, capable de prospérer dans des secteurs non traditionnels, représente un défi important. En effet, historiquement, la région a plutôt consacré ses énergies à tirer parti de ressources naturelles et de programmes sociaux facilement accessibles.

■ Industrie forestière

Les secteurs économiques associés à l'industrie forestière sont sujets à de nombreuses fluctuations, ce qui se comprend aisément compte tenu de la taille et de la diversité de cette industrie dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. L'industrie forestière constitue l'assise de l'emploi industriel régional et procure maints emplois bien rémunérés, particulièrement dans le secteur des pâtes et papiers. Les ouvriers des quatre usines de ce secteur dans la région sont tous syndiqués.

Deux de ces usines produisent du papier, et l'une produit un matériau qui entre dans la fabrication de cartons d'emballage ondulés. Depuis quelques années, elles ont toutes bénéficié d'investissements destinés à améliorer les méthodes de production et à réduire les besoins en main-d'œuvre, ce qui a fait naître l'impression d'une certaine stabilité dans ce secteur. Mais cette stabilité n'a pas été sans prix. On a réduit la durée du travail des employés dont les taux horaires étaient les plus élevés. L'informatisation des systèmes de contrôle de la production fait en sorte que, dans les principales usines, chaque quart de travail nécessite un nombre de plus en plus réduit d'employés. En outre, certaines compagnies ont décidé d'utiliser des copeaux provenant de scieries plutôt que des billes de bois, si bien que la transformation primaire du bois à pâte est désormais effectuée en amont, par des fournisseurs dont la main-d'œuvre est moins bien rémunérée.

La croissance de l'emploi s'est donc manifestée chez la douzaine de scieries que compte la région, dont la plupart se sont dotées de procédés leur permettant une production de plus grande valeur que le simple sciage du bois. Cette croissance de l'activité et de l'emploi a contribué à donner un air de prospérité à des communautés comme Balmoral et, dans l'ouest du comté de Restigouche, Saint-Quentin et Kedgwick, où les investissements de cette nature ont été particulièrement nombreux et où il n'existe aucune autre industrie. Il en est allé ainsi dans d'autres régions (sauf la Péninsule acadienne), mais la croissance y a été moins ressentie car elle n'a fait qu'effacer les pertes d'emplois subies antérieurement.

La production de bois a atteint des sommets dans la région; selon les producteurs de bois et de fibre, les prix sont à leur plus élevé depuis le début des années 1950. Néanmoins, les perspectives qui s'offrent à l'industrie, et quant aux salaires qui en dépendent, laissent entrevoir une certaine vulnérabilité. L'industrie est sujette à un mouvement cyclique de la demande et aux conséquences de crises semblables à celle qui frappe le marché asiatique depuis un an. Cette crise a été particulièrement ressentie à l'usine de Dalhousie, qui a toujours expédié le gros de sa production vers d'autres continents, surtout en Asie. À Miramichi, l'importante papeterie Repap, qui utilise la pâte produite par une de ses filiales pour fabriquer un papier destiné aux magazines, n'a pas éprouvé de problèmes de demande mais demeure à la merci des caprices de ce secteur de l'industrie de publication. À Bathurst, une partie importante de l'usine Stone/Smurfit, qui produit une pâte blanchie à partir de peuplier et d'autres espèces de bois franc, n'a fonctionné qu'épisodiquement depuis l'importante modernisation effectuée il y a trois ans et a été fermée provisoirement³⁴. Dans la plus grande partie de cette usine, on produit des cartons d'emballage ondulés, dont la demande ne fléchit pas, mais on procède présentement à une évaluation des activités d'opérations.

Autrefois propriété de Fraser et, brièvement, de Repap/Alcell, l'usine d'Atholville a fonctionné à régime réduit durant presque 10 ans, à cause de coûts de production élevés et de la chute des prix sur le marché. Après plusieurs années de ce régime, elle a été acquise par Tembec et réouverte en 1998, sous le nom de AVCell; cette remise en opération a considérablement revigoré l'économie de la région de

34. L'espoir a surgi, en 1999, d'un rachat de cette partie de l'usine par des investisseurs allemands et d'une remise en production.

Restigouche. La production est exportée en Asie, où la pâte est utilisée comme additif fibreux dans la fabrication de fils de rayonne. Ce marché est indépendant de la demande traditionnelle associée à la production de papier.

C'est l'industrie régionale des produits du bois qui a exercé la plus forte demande de bois. Elle a profité de la vigueur de la demande de bois d'œuvre et, simultanément, s'est rapidement orientée (avec l'aide active du gouvernement provincial) vers une production à valeur ajoutée. Les scieries ont accru leurs profits à la fois parce qu'elles ont produit davantage et qu'elles ont fait un usage de plus en plus fréquent de fours de séchage. Elles bénéficient également de la diversification réalisée dans la fabrication d'éléments de construction tels que les armatures de poutres et les composantes internes de meubles.

Après des décennies d'incertitude, deux producteurs de panneaux de construction établis à Miramichi, Eagle Forest Products (140 employés) et Nelson Forest Products (150 employés), augmentent maintenant leur production. Tous deux ont procédé à d'importants investissements : avant sa réouverture en 1997, Eagle a investi 90 millions de dollars dans de nouveaux systèmes de production de panneaux à copeaux orientés (*strandboards*) d'épaisseur variée. De concert avec des employés co-investisseurs, un entrepreneur local a amené la manufacture de panneaux de Nelson (autrefois connue sous le nom de Burchill's) à un degré d'efficacité qui lui avait fait défaut sous ses anciens propriétaires et ses anciens employés, sans parler des récepteurs.

La plupart des investissements réalisés chez les producteurs primaires et secondaires l'ont été avant la création d'un programme provincial visant à encourager l'adoption de méthodes de fabrication de produits à valeur ajoutée dans le secteur du bois. Au cours des 12 mois qui ont suivi la mise en œuvre, à l'automne 1997, d'un programme conçu à cette fin par le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie, on a dépensé ou engagé près de 52 millions de dollars dans des projets d'investissement répartis dans les trois comtés et dont on attend la création de plus de 500 nouveaux emplois. (Certains de ces projets sont soutenus par la province et/ou par l'APECA; plusieurs compagnies ont simplement fait état d'investissements privés.) Récemment, Starline Furniture (de Toronto) faisait connaître son intention d'implanter à Atholville une manufacture, filiale d'Atlantic Furniture (créant 75 emplois).

Les perspectives de l'industrie à long terme sont probablement meilleures dans les secteurs orientés davantage vers les produits à valeur ajoutée, d'autant plus que le maintien d'un fort volume d'approvisionnement en matière première soulève des inquiétudes grandissantes. On estime généralement que les terres à bois sont surexploitées. Dans cette région, comme partout ailleurs dans la province, l'autorisation gouvernementale (accordée en 1992) d'acheter la ressource directement des propriétaires de ces terres, sans passer par les syndicats forestiers régionaux, a entraîné une multiplication des ventes de bois provenant des terres à bois aux papeteries. Au même moment, cette politique autorisait aussi l'exportation libre de ce bois au Québec et à l'État du Maine. Il s'en est suivi une hausse générale des prix qui cependant, à cause des coûts élevés du transport, a été moins évidente dans les comtés de l'est de la province.

Selon certaines évaluations, les coupes effectuées sur les terres boisées depuis 1992 ont été de 50 % supérieures à ce qu'exigerait le renouvellement de la récolte à long terme³⁵; d'autres études donnent un chiffre encore plus élevé³⁶. On semble donc se diriger, tout au moins à long terme, vers un rationnement des réserves sur les terres à bois³⁷. Il semblerait, par conséquent, que certains facteurs qui incitent à la coupe à blanc sur les terres privées, pratique appelée *liquidation*, soient contraires à la politique concernant les ressources naturelles. Par exemple, au décès du propriétaire d'un bien foncier valant plus de 500 000 \$, on prélève un impôt sur le gain en capital de ses héritiers du sang. Une telle politique, a-t-on prétendu, amène les propriétaires à couper la totalité de leur bois afin d'en tirer des liquidités dont ils disposent à leur gré et d'éviter à leurs héritiers d'avoir à subir cet impôt. On a aussi craint que les règlements de la province n'autorisent les administrateurs des maisons de retraite à

35. Peter Demarsh, directeur général de la Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick.

36. Selon Frank Branch, directeur général de l'Office de commercialisation des produits forestiers du Nord, les papeteries achètent au moins autant de bois des producteurs privés, par le biais de contrats entre propriétaires de terres à bois, contracteurs et usines, qu'elles n'en achètent par contrat avec le syndicat. Ruby Dunn, directeur général du Northumberland County Forest Products Marketing Board, estime lui aussi que l'approvisionnement hors contrat est considérable, bien que ses estimations soient inférieures à celles de Branch. Tous deux affirment qu'il a été difficile de percevoir les redevances (2,00 \$ par corde, plus 1 % du prix de la corde, soit 1,50 \$ par corde pour les billes de bois mou, 0,71 \$ pour le peuplier) payables aux offices de commercialisation afin de payer les coûts du reboisement sur les terres privées.

37. Si l'on en croit le discours du Trône, la politique relative à ces questions sera réexaminée en l'an 2000.

vendre les biens forestiers de leurs patients pour payer leurs frais, de sorte que plusieurs propriétaires ont voulu éviter cette éventualité en vendant leur bois, et ce, même s'ils étaient en excellente santé et ne prévoyaient pas se retirer en institution.

On s'inquiète aussi de ce que les réserves de bois de la Couronne soient réduites si la province en sauvegarde une partie pour des raisons environnementales et interdit la récolte dans certaines zones commercialement intéressantes. Le cas échéant, les bénéfices économiques proviendraient du renforcement de l'attrait de la province en matière d'écotourisme. Selon un projet proposé vers la fin de 1998, six vastes sites pourraient être désignés comme zones protégées; cette proposition a provoqué une forte opposition de l'industrie forestière, qui craint la perte d'emplois qui s'ensuivrait³⁸. Cependant, comme les auteurs du projet ne recommandent que la désignation d'un seul site au sein de chacune des sept écorégions, il est possible que seuls deux sites (sur les six) soient choisis et impossible qu'on en désigne plus de quatre sur l'ensemble du territoire du Nord-Est³⁹.

Depuis une dizaine d'années, l'adoption d'une technologie de plus en plus poussée dans l'industrie forestière ne s'est pas limitée au travail en usine. La scie mécanique, jadis l'outil de centaines, sinon de milliers de bûcherons, a été largement remplacée par des moissonneuses qui peuvent être actionnées 24 heures par jour, sept jours par semaine et, en règle générale, durant huit ou neuf mois par année. Ce remplacement d'une partie de la main-d'œuvre par une machinerie fort coûteuse est devenu une exigence économique dans tous les secteurs de l'industrie dans le nord-est du Nouveau Brunswick. Et si ces mesures procurent des emplois stables à un grand effectif de travailleurs, il est manifeste que la main-d'œuvre rurale en a été marginalisée et parvient de plus en plus difficilement à s'assurer un revenu annuel satisfaisant.

38. Lors d'audiences publiques tenues dans la foulée de ce rapport intitulé *Une stratégie de zones protégées pour le Nouveau-Brunswick*, par le professeur Louis Lapierre et ses collaborateurs, les réactions recueillies furent surtout négatives : industriels et groupes environnementaux estimèrent que les évaluations scientifiques étaient imparfaites puisqu'elles ne mesuraient pas l'impact économique des solutions de rechange. Il est peu probable que l'on décide de donner suite aux propositions du rapport avant d'avoir procédé à de telles évaluations.

39. Les six sites sont la rivière Restigouche, les fourches de l'Upsalquich, les gorges de la rivière Jacquet (tous trois dans les hautes terres du Nouveau-Brunswick), les régions montagneuses centrales (à la limite est du parc Mont-Carleton, seul site proposé dans les régions montagneuses), le lac Armstrong (dans les basses terres de l'Est, de même que Canaan Bog) et les lacs Kennedy (à la fois dans les hautes terres du sud et dans les régions des basses terres, où l'on pourrait aussi opter pour les gorges Caledonia, le lac Long, le loch Alva et les collines de Nerepis).

■ Mines

Le Nord-Est est la seule région minière du Nouveau-Brunswick, exception faite de la mine de potasse près de Sussex. On y extrait du zinc, du cuivre et de l'argent. Il est survenu récemment dans cette industrie des changements abrupts et négatifs : on prévoyait une perte de 700 emplois pour la fin de 1999. De ces emplois, 230 avaient été créés lors de la remise en fonction de la mine Caribou, fermée depuis 10 ans; mais devant la persistance des bas prix obtenus pour ses concentrés, elle a de nouveau cessé ses activités. En outre, la mine de zinc et de cuivre de la Noranda Heath Steel, située au nord de Miramichi et qui employait 250 employés, a fermé ses portes après huit ans de production (elle avait réouvert après une interruption de huit années).

Ne reste donc dans la région qu'une seule mine encore active, propriété d'un géant de l'industrie, la Noranda Brunswick Mine, et située près de Bathurst. Toutefois, devant la baisse des prix et le déclin de ses réserves de minerai, elle est en voie, elle aussi, de réduire ses opérations et de mettre à pied 200 des 1 000 travailleurs employés à la mine et à l'usine. Au début de ses opérations, il y a plus de 30 ans, la compagnie entreprenait l'exploitation du plus important gisement de zinc et de plomb du monde; aujourd'hui, afin d'économiser ses réserves, elle a réduit l'extraction quotidienne de minerai de 10 500 à 9 000 tonnes. Noranda entend toujours consacrer 4 millions de dollars à la recherche de nouveaux gisements dans la région immédiate, mais elle a congédié 10 membres de son personnel de géologues et réduit de 1 million de dollars son budget annuel de prospection. Au cours des dernières années, ses géologues et d'autres prospecteurs (dont ceux du gouvernement fédéral) ont effectué divers forages dans la zone géologique connue sous le nom de Bathurst Camp, mais on n'y a découvert, à ce jour, aucun gisement d'importance.

Une entreprise associée, la Noranda Brunswick Smelting, située à Belledune, fonctionne à l'année longue et emploie 550 personnes à la fonte de lingots de plomb et d'argent à partir des concentrés de la Noranda Brunswick Mine (distante de 70 km par rail) et de concentrés expédiés depuis d'autres mines (dont la Heath Steel). Il existe un potentiel de développement d'une industrie métallurgique basée sur la transformation de matière première importée. Les projets les plus plausibles reposent largement sur la disponibilité de métaux et de gaz naturel; le Nord-Est attend avec impatience la venue de ce combustible. Les trois projets à l'étude sont : 1) une usine moderne de

transformation du minerai de fer du Québec et du Labrador en billes d'acier utilisées par les aciéries, projet soumis par Fred Pitre, résident du Connecticut (et autrefois de Bathurst); 2) une usine de combustibles synthétiques qui combinerait, par procédé chimique, l'hydrogène extrait du méthane (CH_4) avec des pétroles riches en carbone ou du charbon (Scotia Synfuels, Alisdair Gillespie); 3) une usine qui reprendrait sous une forme nouvelle la production de fertilisants, remplaçant ainsi une usine de la Noranda qui combinait autrefois l'acide sulfurique produit par la fonte du plomb avec une matière première azotée provenant du sud des États-Unis. Bien que périodiquement discutés, ces projets – notamment les deux premiers – ne sont actuellement que spéculations.

■ Pêcheries

Dans le Nord-Est, la pêche et les activités de transformation du poisson sont largement confinées à la Péninsule acadienne, où elles constituent le principal apport économique du secteur privé. Elles génèrent, en effet, quelque 200 millions de dollars par année, depuis la pêche en mer jusqu'aux usines de transformation et aux salaires des emplois dérivés. Cette industrie a connu récemment des moments difficiles et traverse une période de transition occasionnée par divers facteurs : la rareté du poisson de fond, qui constituait autrefois une part considérable des prises; le déclin des prises et des prix du crabe, qui est la récolte la plus importante; la perte récente, aux mains d'acheteurs concurrents, d'une partie de l'accès au homard, deuxième récolte derrière celle du crabe. Mais le coup le plus dur est venu des changements apportés aux politiques d'assurance-emploi, qui ont radicalement réduit les revenus issus des prestations de chômage chez une nombreuse main-d'œuvre dont le travail n'était, pour l'essentiel, que saisonnier.

Des quelque 3 400 personnes occupées à la pêche dans la région, 2 700 en retirent la quasi-totalité de leur revenu. On compte près de 30 usines de transformation, employant en 1995 environ 5 000 personnes, dont 4 000 en tirent l'essentiel de leur revenu. De nombreux autres emplois, dont on estime le nombre à 1 900, proviennent des métiers associés à la pêche : réparation et construction de bateaux, marketing et transport⁴⁰.

40. Beaudin, *L'industrie des pêches...*

Le crabe des neiges, le homard, le hareng et la crevette constituent les principales prises dans la région. À l'exception du homard, réservé aux bateaux côtiers, la majeure partie des prises est recueillie par des bateaux de taille moyenne, capables de parcourir le golfe du Saint-Laurent. Jusqu'au déclin subit des stocks de morue, qui a entraîné l'imposition d'un moratoire au début des années 1990, le poisson de fond représentait une importante source d'activités et d'emplois dans quelques grandes usines de transformation. Il s'agissait aussi de la pêche la mieux adaptée à une transformation secondaire et tertiaire. Depuis 20 ans, le crabe des neiges a été la principale source de revenu dans l'industrie; la pêche en est effectuée par une flotte de bateaux semi-hauturiers qui a récemment été forcée, à son corps défendant, de partager une partie de ses quotas avec des bateaux côtiers. La disponibilité des stocks et les prix de vente ont considérablement fluctué. Il arrive que les conditions du marché s'équilibrent; ainsi en fut-il au début des années 1990, lorsqu'une forte hausse des prix a compensé une importante baisse des prises. Plus récemment, cependant, les mauvaises conditions se sont additionnées : à une baisse relative des stocks s'est ajoutée une chute encore plus forte des prix, entraînée par la crise japonaise. Cette crise a aussi touché le secteur du hareng, dont les œufs sont habituellement en grande demande au Japon, où ils constituent un mets raffiné.

Le homard se révèle la seconde récolte en importance. Depuis quelques années, les prix de ce crustacé sont demeurés élevés et ses prises ont quelque peu fléchi. La transformation locale n'en est cependant pas constante. En 1998, les usines de transformation qui cuisent habituellement le homard (décortiquant les pinces, la queue et fabriquant des produits tels que la chair et les pâtés) ont été beaucoup moins actives, car la majeure partie de la récolte régionale a été achetée par des concurrents du sud-est de la province et de l'Île-du-Prince-Édouard⁴¹. La production de crevettes congelées a été soutenue, mais elle ne représente guère plus de 5 % de la valeur économique totale.

Presque tous les produits de la mer sont exportés à l'état brut ou très légèrement transformés, de manière à profiter de la prime accordée à la fraîcheur par les consommateurs. Or, comme les saisons

41. Ce phénomène pourrait bien n'être que transitoire. Au cours des enquêtes qui ont mené au dernier ouvrage de la présente collection (concernant l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard), on nous a raconté que les entreprises de transformation du homard y avaient été fort éprouvées, en 1997, par une vive concurrence des entreprises du Nouveau-Brunswick, qui avaient réussi à acheter le homard de l'île.

de récolte des espèces les plus rentables (dont le crabe, le homard et le hareng) sont brèves et se chevauchent largement, les entreprises spécialisées dans la manutention rapide de produits en vrac ont développé une surcapacité parfois jugée excessive et ont négligé de développer les compétences requises pour la préparation de produits plus complexes (sauces et autres produits prêts à consommer).

On a peu cherché à exploiter d'autres espèces, tels l'oursin, le crabe commun, le maquereau et la perche de mer. Ces espèces, explique-t-on généralement, sont trop difficiles d'accès ou n'en valent pas la peine, particulièrement celles qui rapportent peu. L'aquaculture n'est pas encore un secteur économique important. Elle produit surtout des huîtres et, selon ses partisans, offre un plus grand potentiel, à la fois quant aux bancs d'huîtres et aux bancs d'autres mollusques bivalves pour lesquels on pourrait créer un marché. Ils ajoutent cependant que les sommes consacrées à la recherche et à la commercialisation ont été insuffisantes.

L'industrie de la transformation est essentiellement de propriété locale, ce qui représente un changement majeur par rapport à la situation qui prévalait il y a quelques décennies. De même, des capitaines de crabier ont investi dans leur propre entreprise de transformation afin d'assurer leur approvisionnement primaire. Une concurrence plus vive pour des produits plus rares a dressé compagnies et communautés les unes contre les autres, ce qui a nui à la coopération stratégique et opérationnelle dont bénéficierait l'industrie. On décèle peu d'indices de consolidation dans l'industrie, exception faite du Blue Cove Group (regroupement de six compagnies établies à Anse-Bleue), qui tente d'assurer de l'emploi à long terme au personnel de son usine de transformation en s'approvisionnant à l'extérieur de la région, au gré de la disponibilité.

Le recours à l'assurance-emploi, pratiqué depuis trois décennies pour stimuler l'emploi dans les Maritimes, a eu pour effet de gonfler le nombre de travailleurs dans le domaine des pêcheries. Avec la réforme du système d'assurance-chômage, le niveau de soutien du revenu a considérablement diminué, ce qui, combiné au déclin survenu récemment dans l'industrie, a provoqué une crise dans la région. Comme la capacité de l'industrie des pêcheries à multiplier les emplois à long terme est sérieusement mise en doute, il appartiendra vraisemblablement aux autres secteurs économiques de prendre la relève. Rien n'indique pour l'instant que ce virage soit amorcé.

■ Tourbe

L'industrie de la tourbe est en croissance régulière dans la région. Elle fournit plus de 40 % de la production canadienne de tourbe horticole. La production primaire est réalisée par une douzaine de compagnies ou regroupements de compagnies propriétaires d'une vingtaine d'établissements. Cette activité industrielle se concentre essentiellement dans les basses terres qui jouxtent l'extrémité de la Péninsule acadienne, mais la production s'est considérablement accrue, depuis quelques années, dans le comté de Northumberland. La région compte cinq groupes d'entreprises qui emploient chacun plus de 100 personnes durant la haute saison : Fafard (183 employés), Sun Gro (156), La Mousse Acadienne (141), Heveco (132) et le Groupe Qualité Lamèque (120).

Le gros de la production est vendu en ballots à des marchés d'Amérique du Nord, d'Asie et d'Europe. À de rares exceptions près, le criblage et le séchage procurent la seule valeur ajoutée à la tourbe brute. Seule exception notable, Jiffy Products fabrique divers pots de tourbe et autres terreaux d'ensemencement. On a aussi envisagé d'enrichir la tourbe de certains ingrédients, tels la vermiculite et des fertilisants, ainsi que de développer un compost fait de tourbe et des rejets des usines de transformation du poisson. La réalisation de ce dernier projet pose toutefois problème sur le plan de la rentabilité, car les rejets connaissent une forte demande de la part des producteurs d'aliments pour animaux. Le développement de systèmes de traitement des eaux usées par des filtres de tourbe ne s'est pas encore traduit par des ventes significatives.

■ Agriculture et agro-industrie

Les sols du Nord-Est sont pauvres et la saison de culture est courte, de sorte que l'agriculture n'y joue pas un grand rôle économique. On y compte surtout des producteurs laitiers et quelques élevages de boucherie qui, particulièrement dans le cas du porc, souffrent de prix très bas dus à une chute de la demande asiatique qui touche l'ensemble du continent. La production laitière est acheminée à la Northumberland Co-op de Miramichi (300 employés), sans contredit la plus importante usine de transformation de produits alimentaires qui ne proviennent pas de la mer. Elle fournit le lait à tout l'est du Nouveau-Brunswick et agit comme centre de distribution de produits (fromage, beurre, crème glacée) provenant d'autres coopératives laitières, notamment celle de Farmers of Nova Scotia. Compte

tenu des approvisionnements vendus aux fermiers, la Northumberland Co-op a enregistré en 1998 des ventes de 68 millions de dollars. Au nombre des autres entreprises de l'alimentation implantées dans la région, on compte deux petites entreprises d'embouteillage de boissons non alcoolisées (Cassidy's, qui emploie de 50 à 60 personnes à Miramichi, et Multi-Soda, qui en emploie de 15 à 25 à Campbellton) et, d'arrivée plus récente, Loric Beverages, qui emploie 60 personnes à l'embouteillage d'eau de source à Caraquet et qui prévoit une éventuelle croissance.

Installé à Tilley Road, près de Tracadie, Mega Bleu est un autre producteur alimentaire d'importance. L'entreprise procède à la congélation de bleuets cueillis dans la région immédiate et provenant du Québec et du sud du Nouveau-Brunswick. Sa croissance a été rapide, au point où elle emploie actuellement 200 personnes durant la haute saison (sans compter la main-d'œuvre affectée à la cueillette). Plusieurs de ces employés sont occupés à l'année longue, certains travaillant dans les champs de la compagnie, d'autres procédant à l'épandage d'engrais sur les terres des fournisseurs, d'autres encore occupés à l'usine même, tout dépendant des besoins selon la saison (la compagnie évalue à une quarantaine le nombre d'emplois qui équivalent ainsi à un « plein temps annuel »). La région offre de grandes possibilités d'expansion pour l'industrie du bleuets, les sols sablonneux de la Péninsule étant beaucoup plus propices à cette culture qu'ils ne le sont à la sylviculture. Les sols de l'ancien champ de tir de Tracadie se prêteraient admirablement à une telle exploitation, de même que certains espaces des terres de la Couronne et plusieurs parcelles de terrains privés (bien que les terres privées soient habituellement plus petites et permettent difficilement une cueillette mécanique efficace).

On a beaucoup parlé du potentiel économique d'autres cultures de petits fruits fort savoureux (mais guère sucrés, conséquence de la brièveté des saisons et de l'acidité des sols). Les habitants de la Péninsule ne jurent que par les fraises sauvages et ne sont guère attirés par les variétés cultivées; mais une succession saisonnière de petits fruits cultivés (des fraises aux framboises aux bleuets et aux canneberges) serait bénéfique pour l'économie de la région grâce à la présence d'entrepôts et d'installations de traitement, et assurerait un emploi relativement constant aux fermiers, aux cueilleurs et aux employés de la transformation. Un tel développement reposera sur les épaules des jeunes agriculteurs, car ces cultures sont extrêmement exigeantes en ce qui concerne la préparation des sols : une planta-

tion de canneberges ne produira pas de récolte commercialisable avant cinq ans, et sa préparation coûtera environ 20 000 \$ par arpent.

La récente politique de la province, qui entend promouvoir la création de fermes vinicoles, promet quelque soutien à ces nouvelles cultures. Cependant, les exigences associées à de tels projets – au moins cinq arpents en plantation de fruits ou, quant à la production d’hydromel, au moins 250 ruches – sont susceptibles de décourager les producteurs potentiels, réticents à consentir de tels investissements. La région compte aussi quelques producteurs spécialisés : Amazin’ Raisins, producteur de friandises à base de raisins à Atholville (20 employés) et Champinord, producteur de champignons à Eel River Crossing (22 employés). On trouve aussi quelques producteurs artisans, tels Hengst Quality Sausage and Meat à Eel River Crossing (4 employés) et Blancs d’Arcadie, producteur de lait de chèvre, de fromage et de yogourt à Caraquet (2 ou 3 employés).

La chute du nombre de fermes en activité, le vieillissement de leurs propriétaires et la diminution des sources de revenu primaires ou supplémentaires – coupe du bois, pêche ou travail en usine – traduisent le déclin de l’agriculture. On peut interpréter la multiplication des coupes à blanc comme une conséquence partielle d’un revenu décroissant et de l’anxiété causée par la question successorale, comme nous l’avons déjà noté. Le crédit agricole est perçu comme rare et difficile à obtenir en quantité suffisante. Indice révélateur de l’état de l’agriculture, la plupart des tracteurs vendus dans la région serviront à des travaux d’aménagement paysager, à l’industrie de la tourbe et à exécuter des travaux d’ordre général; rares sont ceux qu’on utilisera à des fins agricoles. Ils serviront davantage à tailler les pelouses qu’à couper le foin et on les munira plus souvent d’accessoires pour souffler la neige que pour labourer les champs.

■ **Tourisme**

On estime généralement que le tourisme est promis à une grande expansion dans la région. La proximité du Québec est un atout important, car la population du nord-est du Nouveau-Brunswick est très majoritairement bilingue. Depuis quelques années, le tourisme dans la Péninsule a largement profité du déclin relatif du dollar canadien et de l’attrait que représentent la culture acadienne et la présence de plages peu fréquentées et de régions côtières intéressantes. On y trouve aussi deux rivières à saumon de renommée nord-américaine, ainsi que plusieurs rivières et ruisseaux où abonde la

truite. De tels attraits ne peuvent que séduire la masse des baby-boomers canadiens.

La province a déterminé, pour la région, trois parcours touristiques différents, échelonnés du nord-ouest au sud-est, qui tiennent à des facteurs culturels et géographiques : les parcours des Appalaches, de la côte acadienne et de Miramichi. Au nord, la piste des Appalaches forme l'avant-dernier massif d'une chaîne qui s'étend de l'État de l'Alabama, au sud, à la Gaspésie, à l'est. Modérément accidenté, le terrain y est sillonné de rivières et couvert d'une forêt de conifères et de feuillus qui arborent les couleurs les plus diverses selon les saisons. La côte acadienne, qui se prolonge au sud jusque dans les comtés de Kent et de Westmorland, propose surtout des activités aquatiques (plages et navigation) et, de plus en plus, des attractions culturelles conçues à l'intention des touristes du Québec. Dans la région de Miramichi, le secteur touristique a été axé sur la pêche sportive et autres sports de rivière, sur la foresterie et sur les festivals annuels (festival irlandais et festival de folklore). On s'y est récemment intéressé au développement de communautés de retraités, particulièrement concernant les logements abandonnés par les Forces canadiennes à Chatham et à St. Margarets après la fermeture des bases militaires.

Dans la région de Restigouche, on a accordé priorité au développement d'attractions touristiques typiques, notamment aux propositions de modernisation des accès et des installations des parcs provinciaux du Mont-Carleton et Sugarloaf. Une telle modernisation, estime-t-on, inciterait des investisseurs privés à construire une luxueuse auberge axée sur le tourisme d'aventure dans le parc du Mont-Carleton et une station touristique de luxe dans celui de Sugarloaf. En novembre 1998, la province a déclaré son intention de dépenser en trois ans près de 15 millions de dollars à l'amélioration des infrastructures des deux parcs (8,6 millions de dollars à Sugarloaf et 6,25 millions de dollars au Mont-Carleton)⁴². Une somme plus modeste (466 000 \$) sera consacrée à des centres d'interprétation et à l'amélioration des accès à la rivière Tobique, laquelle est hors région mais très proche du parc du Mont-Carleton. On croit que le tourisme dans la région de Restigouche profitera de ces mesures.

Il est clair qu'une telle approche stratégique vise à promouvoir l'accès à la beauté de l'environnement, mais sa réussite repose large-

42. Ces données budgétaires ont été incluses, quant à Sugarloaf, dans les prévisions de dépenses pour 1999.

ment sur la disponibilité de services connexes : restaurants, hôtels et activités diverses, dont le golf. Les études menées sur l'écotourisme révèlent que cette clientèle est avide de bonne nourriture, de musique, de théâtre et d'autres produits culturels, comme l'artisanat. On a donc amorcé la mise en place des infrastructures nécessaires à la prestation de tels services : à Bathurst, on s'affaire à dresser des plans d'aménagement du centre-ville et de la zone portuaire, et l'on a rendu public un projet d'aménagement touristique du secteur riverain à Campbellton. On a aussi multiplié les activités culturelles dans l'ensemble de la région du Nord-Est, notamment les spectacles de musique et, à un moindre degré, de théâtre. Le festival annuel de musique baroque de Lamèque est le plus important événement musical de style classique; on compte aussi un festival de musique de chambre près de Dalhousie et un concours de piano à Bathurst. Au fil des ans, le festival de folklore de Miramichi s'est acquis un auditoire fidèle et le festival irlandais annuel est aussi très fréquenté. Quant au théâtre, on le pratique surtout à Caraquet, où le Théâtre populaire d'Acadie monte plusieurs petites productions estivales.

Situé à proximité de Bertrand, le Village historique acadien constitue la principale attraction touristique de la région. Reconstitution historique de la vie rurale acadienne dans le cadre d'un village, il comprend de nouveaux aménagements qui illustrent la culture acadienne du début du siècle en milieu urbain. On y a aussi conçu une programmation destinée aux enfants, qui peuvent « vivre », pendant une journée ou une semaine, la vie de leurs ancêtres. Moins fréquenté parce que relativement éloigné, l'Aquarium et Centre marin de Shippagan est aussi devenu un des atouts de la région. Il présente diverses expositions historiques et technologiques relatives aux pêcheries, de même que des reconstitutions en aquarium de divers environnements marins, de leur faune et de leur flore. Il s'agit aussi d'un centre de recherche appliquée et développement qui doit, entre autres fonctions, soutenir le développement de l'aquaculture dans la région. On relève aussi, au nombre des attractions touristiques, un musée minier à Petit-Rocher, un musée papal à Grande-Anse, un musée forestier à Boiestown et, à Kedgwick, la reproduction à échelle réduite, en « parfait état de fonctionnement », d'un camp de bûcherons d'une autre époque.

On fonde aussi de grands espoirs sur le jardin patrimonial autochtone, projet de 10 millions de dollars en voie d'implantation à Eel Crossing, dans le parc provincial, sur des terrains fournis par la province. Créé par la Eel River Bar First Nation, ce jardin est élaboré

en collaboration avec la Smithsonian Institution de Washington. Le projet a incité les communautés avoisinantes à investir dans des aménagements hôteliers et d'autres installations susceptibles de convenir aux touristes attirés dans la région par une plus grande diversité d'activités.

Dans la Péninsule acadienne, il est aussi devenu prioritaire de combiner écotourisme et attractions culturelles. C'est ainsi qu'on construit actuellement des centres d'activités en bordure de la mer à Caraquet et à Tracadie. Plus récemment, des experts-conseils ont soumis un plan d'aménagement des îles Lamèque et Miscou, qui comprendrait le tracé de pistes à l'intention des randonneurs, des cyclistes et des ornithologues amateurs, de même que la construction de centres d'interprétation de la nature, des traditions et de la culture. On y accorderait une attention particulière au phare de Miscou, érigé en 1856. En outre, le fédéral et le provincial ont récemment consenti une somme de 2,6 millions de dollars à titre de soutien au développement du tourisme dans la région de Tracadie-Sheila. Cet argent permettra de creuser, à Pointe-à-Bouleau, un chenal qui protégera des vagues du golfe les petites embarcations qui vont et viennent entre les rivières Tracadie (Sheila) et Petite Tracadie (Tracadie). De nouveaux développements devraient naître de cette initiative, dont la construction de chalets et certaines activités en nature.

Au nombre des récents aménagements récréatifs intégrés figurent le parc Inch Arran à Dalhousie, le centre d'activités du parc Atlas (hiver-été) à Pointe-Verte et le Carrefour de la mer à Caraquet. On nourrit de semblables projets pour la zone portuaire de Bathurst. On a aussi entrepris la construction d'hôtels en bordure de la mer et de zones récréatives à Tracadie et dans les secteurs de Chatham et de Newcastle, dans la ville de Miramichi. Il en va de même à Lamèque, où la récente construction d'un hôtel quatre étoiles, l'Auberge des Compagnons, devrait être une composante essentielle d'un ensemble d'attractions touristiques et de projets envisagés dans les îles de la Péninsule.

Excursions d'écotourisme et activités d'un jour sont offerts dans toute la région. L'entreprise privée y assure la location de kayaks, des visites guidées et le canotage sur les rivières Miramichi, Restigouche et Tetagouche. On encourage, en plusieurs endroits, la multiplication de telles entreprises de pourvoirie. Par ailleurs, la construction de Sentiers Nouveau-Brunswick progresse rapidement, les pistes reliant Tracadie et Bathurst, et Saint-Quentin et Campbellton étant

presque achevées. On s'affaire aussi à aménager d'autres segments de ce qui deviendra un réseau de pistes à l'intention des promeneurs, des cyclistes et des cavaliers, qui couvrira les principaux secteurs de la province. De plus, la région compte un important réseau de pistes de motoneige, dont les Sentiers Nouveau-Brunswick, largement utilisés en saison et dont on fait une active promotion par le biais de la campagne la Ruée vers l'or blanc. Cette pratique n'est cependant pas sans causer quelques conflits en certains endroits, particulièrement là où des voies ferrées ont été transformées en pistes fréquemment empruntées par les véhicules tout terrain (VTT); lorsque ces véhicules roulent à haute vitesse, leurs pneus surgonflés abîment les tracés. En outre, le vacarme qui les accompagne n'est guère compatible avec la poursuite d'activités plus calmes, telle l'observation des oiseaux.

Plus que toute autre région, le Nord-Est est propice aux activités hivernales, car les pluies y sont moins fréquentes en février que dans les régions du Sud. Ce climat favorise la pratique des activités de motoneige, du ski de randonnée et, dans la région de Restigouche, du ski alpin. Les régions de Restigouche et Chaleur ayant posé leur candidature pour l'obtention des Jeux d'hiver du Canada de 2003, on estime que la construction d'installations adéquates incitera les visiteurs et les téléspectateurs à faire ensuite de la région leur destination de vacances. On s'active aussi à promouvoir les activités pendant les saisons de transition, telles la contemplation des couleurs d'automne et la visite des cabanes à sucre.

La croissance du tourisme en saison morte est probablement essentielle à la viabilité de l'industrie en général, sans compter qu'elle multiplierait les possibilités proposées aux visiteurs en haute saison. Dans une région relativement peu peuplée, les entreprises à vocation touristique doivent impérativement retenir les touristes durant plusieurs semaines afin de rentabiliser leurs investissements immobiliers ou les sommes affectées à l'amélioration de leurs opérations. Cette clientèle est tout aussi précieuse pour les fournisseurs de services locaux (par exemple, les musiciens et les comédiens, les chefs cuisiniers et les guides touristiques).

■ Transports

La région dispose de tous les modes de transport, mais les chevauchements et la concurrence entre eux et entre les diverses localités y sont considérables. Trois ports se prêtent à l'importation et à l'exportation de marchandises : Dalhousie, Belledune et Miramichi.

On trouve de petits aéroports, accessibles seulement aux avions à hélices, à Charlo, à Bathurst et à Miramichi (Chatham). Ils ont tous été remis à des administrations locales, lesquelles sont confrontées à la tâche d'attirer des entreprises qui sauraient tirer parti de telles installations d'expédition et de livraison; tâche urgente, car les subventions dont avaient bénéficié certains de ces aéroports (Charlo et Miramichi) seront bientôt éliminées.

La voie ferrée qui traverse la région de Moncton à la Matapédia était autrefois un segment de la liaison Montréal-Halifax du chemin de fer Intercolonial; elle fut vendue par le CN à une compagnie locale qui fonctionne sous le nom de New Brunswick East Coast Railway. Le trafic y demeure important, particulièrement quant à l'acheminement à Belledune des concentrés provenant de la Noranda Brunswick Mine (depuis Bathurst) et du transport de bois et de papier vers le centre du Canada et le port de Halifax. Cette dernière destination a donné lieu à une forte concurrence entre les modes de transport et différents ports de mer; c'est ainsi qu'on a interrompu la construction, dans le port de Dalhousie, d'un nouvel entrepôt destiné aux produits d'exportation provenant de la papeterie d'Atholville, lorsqu'on a constaté qu'il serait plus efficace d'expédier les conteneurs vers l'Asie depuis Halifax.

Les autoroutes 11 et 8 permettent un camionnage efficace dans l'axe nord-sud, mais l'accès aux marchés de l'Ouest est problématique. L'amélioration et l'asphaltage rudimentaires d'une route secondaire reliant Bathurst, à l'est, et Saint-Quentin, à l'ouest, ont quelque peu amélioré la situation; la liaison avec Montréal en est réduite d'environ une heure. Les exportations depuis les Maritimes (particulièrement par la route 126 depuis Moncton via Barnaby River) et depuis Miramichi sont souvent acheminées par la route qui relie Renous et Plaster Rock; l'amélioration de cette voie est une priorité locale. Cependant, les marchandises expédiées aux États-Unis doivent emprunter un chemin détourné : vers le sud jusqu'à Moncton et l'ouest, en passant par Saint-Jean, jusqu'à St. Stephen/Calais, ou vers l'ouest depuis Miramichi via Fredericton et jusqu'à Woodstock/Houlton. Aucun de ces trajets n'est idéal sur le plan de la distance.

La disponibilité du gaz naturel constituerait une nouveauté intéressante pour la région. La construction d'un embranchement au gazoduc, depuis Moncton vers le Nord-Est, servirait à de nombreuses entreprises minières et papetières de la région qui pourraient avoir recours à ce combustible. Cet apport énergétique est aussi essentiel à l'obtention d'investissements, particulièrement pour les besoins de

nouvelles industries lourdes qu'on entend implanter dans la zone industrielle attenante au port de Belledune. Cet investissement serait celui de la société Tractebel, qui compte construire une centrale électrique alimentée au gaz. D'autres entreprises, prévues dans la région de Belledune et déjà évoquées dans notre section « Mines », trouveraient aussi à s'y implanter, dont l'usine Scotia Synfuels et un producteur de billes d'acier. Ces entreprises ajouteraient aux activités déjà considérables de ce port modernisé où transitent déjà de grands volumes de charbon utilisé à la centrale d'Énergie Nouveau-Brunswick à Belledune, de même que des concentrés miniers, des produits forestiers, le gypse récupéré des opérations de la centrale et, potentiellement, la cendre provenant des cheminées d'évacuation⁴³.

■ Nouvelles orientations économiques

Les tentatives de diversification de l'économie régionale ont revêtu des formes diverses. Les fournisseurs d'équipements et de services des principales usines ont élargi leur marché. Les secteurs public et privé ont créé des services de télémarketing et d'administration à distance. Dans le nord de la région, certaines compagnies ont consenti des investissements importants pour développer une industrie textile, et l'on s'attend à ce que ces initiatives se poursuivent. L'industrie du logiciel a progressé et la vente directe par Internet a connu ses premiers balbutiements. Les communautés autochtones s'engagent peu à peu économiquement dans divers domaines, dont le tourisme, la sous-traitance et la conception de logiciels. Plusieurs petites entreprises qui ont vu le jour proposent des produits et des biens originaux et non traditionnels.

L'industrie lourde a toujours dû recourir à des sources extérieures pour obtenir des équipements spécialisés et faire concevoir ses systèmes opérationnels. Plusieurs compagnies ont été créées dans la région afin de satisfaire les besoins permanents d'entretien et de renouvellement d'équipements; elles s'efforcent désormais de fournir les mêmes services dans des provinces et des États éloignés. On relèvera, à titre d'exemples : Sunny Corner Entreprises (Miramichi, de 30 à 90 employés), Arvin Machinery (Miramichi, 70), Industrial Rubber (Bathurst, 20), Athol Building Systems (Atholville, 30), Bathurst Machine Shop (Bathurst, de 20 à 56), Trac Industries (Miramichi, de 15 à 37) et Mandate Erectors (Bathurst, 50). Plus récemment établie

43. La cendre est un matériau qui entre dans la composition du béton pour le renforcer.

à Caraquet, la compagnie Erin Systems se classe aussi dans cette catégorie de manufacturiers de matériel industriel d'appoint : la compagnie entend démarrer avec un personnel de 75 personnes (qui pourra atteindre 110) qui fabriqueront des systèmes de criblage particulièrement utiles à l'industrie de la tourbe. Les grandes entreprises peuvent également faire appel à des firmes locales d'ingénierie et de spécialistes de l'environnement; la plus importante d'entre elles est Roy Consultant Group (Bathurst, 90 employés et plus), qui fournit divers services dont le design de manufactures, l'ingénierie de voirie, ainsi que des services-conseils en géomatique et en environnement à l'intention des diverses industries primaires de la région.

La création d'emplois a largement progressé dans les domaines de l'administration à distance et du télémarketing, grâce notamment à l'établissement de bureaux gouvernementaux en région : Emploi et Immigration Canada et Revenu Canada à Bathurst, bureau fédéral d'enregistrement des armes à feu à Miramichi, centres provinciaux de téléservice pour touristes à Campbellton et centre d'appels provincial à Dalhousie. Dans le secteur privé, les plus grands progrès ont été réalisés à Bathurst, où une firme d'études de marché (Réalités canadiennes) et un centre d'appels de 150 employés géré par AtlantiCom Inc. (téléventes) et Pollara (études de marché), ont fort bien réussi. Tous, cependant, n'ont pas eu la main aussi heureuse : le centre d'appels Phonnettix (170 emplois) a fermé ses portes au printemps de 1998 après la perte d'un contrat de télémarketing aux mains de Sprint Canada⁴⁴. Récemment, une compagnie de la Colombie-Britannique, Fulford Enterprises, qui a présentement un centre d'appels à Sackville au Nouveau-Brunswick, a annoncé qu'elle va établir un centre d'appels à Dalhousie, créant 175 emplois. Il existe aussi une importante firme de télémarketing à Miramichi (MLHL Marketing, 125 employés). Toutes les entreprises de communications ne sont pas forcément de grande envergure; ainsi, un entrepreneur de Campbellton a créé une compagnie de petite taille mais prospère qui effectue la transcription des notes dictées sur enregistreuse par les médecins de la ville. Les divers téléservices reposent d'abord sur l'abondance de personnel bilingue dans la région. Cette industrie a certes connu quelque succès dans le Nord-Est, mais on estime généralement que la région possède le potentiel d'une croissance encore plus forte.

44. Les premiers propriétaires de l'entreprise en ont repris le contrôle et espèrent sa réouverture.

On a concentré des efforts, depuis quelques années, sur le développement de l'industrie textile. On vise à développer une nouvelle industrie qui ne soit pas dépendante d'un approvisionnement local et qui, en même temps, assure des emplois à l'année longue. Première compagnie à s'installer dans la région depuis plusieurs années, Wink Industries (à Caraquet) compte parmi les plus belles réussites dans ce domaine. Une importante compagnie, Atlantic Yarns, s'est établie dans le parc industriel d'Atholville en 1997. Son usine, qui a coûté 32 millions de dollars, emploie 60 personnes, et sera agrandie pour créer 100 emplois additionnels et ainsi tripler sa capacité de production de fils de coton et de coton-polyester destinés aux marchés canadien et américain. On notera aussi la réussite de Sportscover International (à Atholville), qui emploie 90 personnes à la fabrication de housses brodées et d'accessoires de bâtons de golf, et Paquet Yarns (à Paquetville), qui emploie 27 personnes et prévoit augmenter ce nombre. Tout n'est pas aussi rose, cependant. À Bathurst et à Caraquet, on a dû renoncer aux plus de 1 000 emplois attendus d'un projet majeur de la société Ranka. Calicloth International, qui avait ouvert ses portes à Bathurst il y a quelques années, n'a pas réussi à créer les 250 emplois prévus et a déposé son bilan. Adeem Sportswear, aussi de Bathurst, en a fait autant au début de 1999. Les deux entreprises n'ont pas réussi à rembourser le prêt de 2 millions de dollars que leur avait consenti le gouvernement. Le recrutement de manufacturiers a pris une autre direction avec l'annonce que Solutions International Inc. va investir plus de 13 millions de dollars pour produire et emballer des articles de toilette, créant environ 130 emplois à Eel River Crossing.

Les activités ont aussi été nombreuses chez les cinq communautés autochtones de la région. Nous avons déjà mentionné le jardin patrimonial proposé par la Eel River Bar First Nation. Le même groupe a déjà conclu une entente de cogestion à des fins de développement de l'écotourisme de Heron Island et travaille à établir un ensemble d'entreprises de service le long de la route 11. Près de Bathurst, la bande de Papineau collabore à divers événements culturels conçus pour promouvoir le tourisme dans les environs. Une compagnie dans la réserve de Burnt Church a obtenu un important contrat de dégage- ment des arbres sur les emprises du gazoduc dans le sud de la province, et les bandes de la région négocient activement des droits de coupe sur les terres de la Couronne. On observe aussi quelques initiatives dans le domaine de l'industrie du logiciel, où la plus importante compagnie est Digital Edge (Eel Ground, 8 employés), fournisseur de logiciels et d'Internet.

On a aussi lancé quelques projets dans le domaine du développement de logiciels, grâce surtout aux programmes de formation des collèges communautaires et au soutien du ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail. Le collège de Miramichi a été le premier à s'y consacrer, au début des années 1990, par un programme de formation d'entrepreneurs en développement de logiciels pour formation spécialisée. Il s'en est suivi la création de plusieurs petites productions multimédias et de compagnies de marketing qui se sont fait connaître dans la communauté et, en certains cas, se sont installées au-delà de ses frontières.

Ce secteur a aussi bénéficié de l'assistance active de Miratech, qui a d'abord été une filiale du Centre d'incubation d'entreprises de Fredericton. L'entreprise Miratech occupe maintenant le quartier général et les garages de l'ex-base militaire de Miramichi, où elle loge 11 entreprises locataires, outre sa société partenaire, EBSI⁴⁵. Elle assure aux compagnies clientes des loyers raisonnables et un accès commun (moyennant des frais) aux services commerciaux et à un soutien technique fourni par les colocataires. Le Conseil national de recherches du Canada, qui appuie activement ce domaine sur le plan financier et autre, y occupe aussi un bureau. On a procédé, à la fin de 1998, à l'agrandissement des installations en transformant en bureaux un espace au rez-de-chaussée autrefois utilisé pour l'entretien des véhicules, ce qui a doublé l'espace disponible pour de nouveaux locataires. Des installations semblables ont été créées au CCNB de Bathurst; elles abritent le nouveau programme de formation et de soutien pour les cours en informatique et en communication, de même qu'un petit incubateur d'entreprises qui compte trois compagnies de logiciels de jeux et *Ven'd'est*, périodique acadien très connu (et en situation précaire).

Bien qu'il n'existe aucune tradition d'industries exportatrices dans la région, on observe quelques signes encourageants. Ainsi, Ovatek, un manufacturier de Bas-Caraquet, a mis au point, à l'intention des pêcheurs de haute mer, une embarcation de sauvetage en forme d'œuf qui est à l'épreuve des tempêtes et peut accueillir de quatre à sept personnes. Sa production est désormais prête pour le marché mondial et sa distribution assurée sur tous les continents. Forest Ice, une entreprise de Bathurst, fabrique des manches et des jambières de ballon-balai et distribue aussi d'autres pièces d'équipement, dont des

45. Electronic Business Services International, un centre d'assistance technique aux transactions commerciales électroniques réalisées sur les lieux.

chaussures provenant du Québec et des gants de ballon-balai fabriqués par une compagnie voisine, Gants Brunswick (à Petit-Rocher), elle-même en pleine croissance (28 employés) et fournisseur des produits Sportscover. À Lamèque, Lamtrac fabrique des véhicules spécialisés, conçus pour damer les pentes de ski et les sentiers de motoneige; à Atholville, Kan-go-roo produit divers équipements de terrains de jeux, utilisant ses propres graphismes ou suivant les exigences des clients. On compte aussi les entreprises et produits suivants : Fenêtres MQ (Atholville), portes et fenêtres de bois franc; Caro Flex (Beresford), toiles et stores vénitiens; Chaussures Orthèses McGraw (Tracadie), chaussures orthopédiques; Handycare Inc. (Dalhousie), moyeux de fauteuils roulants; et Tech Sea (Miramichi), aquariums mobiles conçus pour transporter des espèces vivantes vers des marchés éloignés⁴⁶.

Certaines compagnies offrent des produits extrêmement diversifiés. Ainsi en est-il de Restigouche River Outfitters, fondée durant les années 1990 par Charles Thomas. L'entreprise est à la fois une boutique de sports qui offre un éventail complet d'équipement et de vêtements de pêche; un manufacturier qui brode des vêtements pour le compte d'une autre compagnie; un intervenant dans l'industrie touristique, qui procure des services aux touristes bien nantis attirés par la réputation de la rivière Restigouche (la compagnie projette de construire, dans le centre-ville de Campbellton, un plan d'eau qui permettra aux acheteurs de faire l'essai des lignes et moulinets avant l'achat); et, ce qui est peut-être le plus intéressant, un pionnier de la vente directe par Internet. L'entreprise a en effet dépassé l'étape de la simple diffusion télématique de son catalogue pour créer, avec l'aide de NBTel et de la firme de graphisme JVH Market and Design (une firme locale), le premier service de téléachats totalement sûr du Nouveau-Brunswick. Les acheteurs peuvent ainsi acheter en toute sécurité en communiquant à un site leur numéro de carte de crédit, le matériel leur étant ensuite acheminé. Cette technique ayant connu un succès immédiat, des manufacturiers et des commerçants de la région ont entrepris de créer un centre d'achats par télématique, sur quoi NBTel a fait connaître son intention de mettre sur pied dans la région une succursale afin de développer la distribution et la promotion des ventes par télématique.

46. Les opérations y ont été interrompues dans l'attente d'un financement supplémentaire.

■ Services financiers

La disponibilité de services financiers revêt une grande importance pour le développement de l'activité économique dans la région. D'une part, les entreprises venues de l'extérieur estiment important de pouvoir choisir, dans les principales communautés, entre plusieurs institutions bancaires de taille moyenne. D'autre part, les gens d'affaires de la région se plaignent souvent que la pénurie de services bancaires dans les zones rurales, de même que la réticence des banques à prêter aux entreprises naissantes, crée un problème sérieux et parfois insoluble.

Pour se procurer le financement supplémentaire requis par un besoin urgent d'expansion, certaines entreprises de la région se sont montrées innovatrices et ont employé des méthodes inusitées. Ainsi, lorsque Plancher Héritage, de Kedgwick, a dû financer la construction de fours pour sécher le bois utilisé dans la fabrication de planchers, l'entreprise a fondé une compagnie parallèle, Profor Kedgwick Ltée, dont les employés de Plancher Héritage ont acheté des actions privilégiées pour une valeur de 200 000 \$⁴⁷. De même, il y a quelques années, l'acheteur d'une usine de contreplaqués alors inactive a créé un montage financier selon lequel les employés syndiqués de la Nelson Forest Products Inc. ont fait l'acquisition d'une partie de la compagnie grâce à une subvention provinciale consentie à raison de 35 % du capital de risque.

Autre exemple d'investissement spéculatif : l'achat, par un syndicat d'investisseurs de Bathurst, d'une partie importante d'Ovatek, filiale créée par Friolet Services Maritimes (de Bas-Caraquet) pour fabriquer l'embarcation de sauvetage *Esperanto*, inventée par Vincent Thériault, d'Anse-Bleue. René Friolet est demeuré président des deux compagnies. John Ball, retraité d'une entreprise d'informatique et membre du groupe d'investisseurs, est devenu gérant général d'Ovatek, chargé du développement des marchés d'exportation. Cent embarcations ont déjà été vendues, la plupart à des capitaines de navire de pêche de la région atlantique.

La prise de participation des employés à l'entreprise n'a pas toujours été heureuse. En 1998, un fort ressentiment s'est manifesté chez les travailleurs de la papeterie de Dalhousie, qui avaient consenti à

47. Ces actions ont été acquises grâce à des prêts bancaires et rapportent un dividende qui représente environ le double du taux d'intérêt sur les emprunts. Les modalités de l'opération sont telles que les travailleurs peuvent encaisser leurs actions s'ils quittent la compagnie pour occuper un autre emploi ou pour raison de mise à pied (ce qui est relativement rare dans ce cas précis).

une réduction de salaire de 12,3 % afin d'aider à la rénovation de l'usine, étant entendu que les sommes auxquelles ils renonçaient ainsi (environ 9 millions de dollars) leur seraient remises si l'entreprise changeait de mains. L'actionnaire majoritaire, Avenor, a vendu ses actions à Bowater, mais le tiers de l'entreprise est demeuré détenu par des investisseurs japonais, ce qui a entraîné un litige : était-il nécessaire que toutes les actions soient vendues pour que le contrôle de l'entreprise passe à d'autres mains et que l'on procède, par conséquent, au remboursement des salaires perdus? Bowater soutient qu'aucun changement n'a eu lieu dans le contrôle de l'entreprise, mais a néanmoins accepté de rembourser les salaires sur une période de plusieurs années. Le problème est ainsi apparemment résolu, mais l'aventure ne sera probablement pas oubliée de sitôt et risque fort de décourager à l'avenir toute grande entreprise qui voudrait recourir à de telles mesures.

Les grandes banques canadiennes sont bien représentées dans les centres les plus urbanisés de la région, mais leurs succursales sont rares dans la Péninsule acadienne : on n'en trouve que cinq de la Banque Nationale du Canada et deux de la Banque de Nouvelle-Écosse. Les caisses populaires sont présentes dans 19 communautés, mais elles s'y sont implantées à une époque où les revenus des habitants étaient plus élevés et plus stables qu'ils ne le sont maintenant. Il s'ensuit que les caisses sont moins enclines que jadis à prêter à la petite entreprise, ce qu'elles n'ont jamais fait qu'avec parcimonie.

En règle générale, on estime que les banques manquent de confiance envers plusieurs secteurs de l'économie avec lesquels, du reste, elles ne sont guère familiarisées. De même, elles sont réticentes à accorder des prêts de quelque importance, particulièrement à long terme. On entend souvent dire qu'un couple de salariés obtiendrait plus facilement un prêt pour acquérir une camionnette pour effectuer de légers travaux et comme véhicule familial qu'il ne réussirait à obtenir la moitié de cette somme pour développer une entreprise bien adaptée à la région – par exemple, une bleuetière ou en aquaculture – compte tenu de l'étalement des remboursements.

On estime aussi exagérée et décourageante la politique de la province et de l'APECA, qui exigent qu'un entrepreneur fournisse 20 % du capital pour obtenir un prêt commercial. La Banque de développement du Canada et le Conseil national de recherches du Canada ont tous deux procuré une aide considérable à certaines industries de la région. On parle beaucoup du développement de systèmes de microcrédit; en 1997, des efforts en ce sens ont été déployés dans la

région de Restigouche, mais on ne les a pas poursuivis. Plusieurs entrepreneurs et aspirants entrepreneurs se sont tournés vers les institutions prêteuses créées depuis plus de 10 ans dans le cadre des anciens programmes de développement des collectivités. Plusieurs en ont conclu qu'il importe d'aider les entrepreneurs en puissance à se donner des plans d'affaires détaillés. Dans les zones rurales, de tels services-conseils sont particulièrement rares. Le départ de jeunes plus instruits, notamment dans les régions les moins nanties, représente une sérieuse carence à cet égard, mais on espère à juste titre que leur retour dans la région lors de leur semi-retraite sera bénéfique pour les petites entreprises.

■ Conclusion

Aux termes de la loi provinciale concernant les municipalités, la région compte trois villes : Campbellton, Bathurst et Miramichi, cette dernière née d'une récente fusion. Un élément important lui fait cependant défaut : un centre urbain économiquement fort et caractérisé par la diversité de ses services professionnels, conditions essentielles aux besoins de planification et de marketing des gens d'affaires. Cette carence tient au fait que le secteur privé a été, depuis plusieurs années, dominé par de grandes entreprises minières et forestières appartenant à des intérêts non régionaux et administrativement autonomes, ce qui les rend relativement indépendantes des firmes professionnelles locales, sinon des professionnels eux-mêmes. Les cadres de ces entreprises, par conséquent, n'ont guère d'attaches dans la région : de la recherche et développement jusqu'à l'ingénierie et au marketing, les compétences de base proviennent de l'extérieur.

La situation économique des principaux employeurs a aussi un impact important sur le commerce de détail dans les communautés où ils sont implantés. À Campbellton, le secteur du commerce et des services a connu un regain d'activité dans la foulée de la réouverture de la papeterie d'Atholville et de l'ouverture de plusieurs entreprises de taille moyenne. Cependant, à Bathurst et Miramichi, les pertes d'emplois dans les mines ralentissent sérieusement les activités des commerçants locaux. Dans la Péninsule acadienne, la chute des revenus directs et des prestations d'assurance-emploi, particulièrement ressentie dans le domaine des pêcheries, se répercute grandement sur le commerce.

Le principal défi du Nord-Est consiste donc à effectuer la transition d'une économie basée sur des revenus d'emploi assurés par de grandes entreprises exportatrices, à une économie plus diversifiée,

basée sur des secteurs nouveaux et sur la croissance d'entreprises locales et régionales. Le défi est de taille, cependant, car au fil des décennies la région a perdu bon nombre de ces travailleurs instruits dont l'apport est essentiel à la conception, à l'élaboration et à la croissance de nouvelles entreprises et de nouveaux secteurs. On espère, malgré tout, que certains d'entre eux, que les grandes entreprises ont mis à pied en vertu de programmes de retraite anticipée, se « lanceront en affaires »; mais il faut aussi comprendre que le métier qui consiste à actionner de grandes machines industrielles n'assure guère les compétences sociales et économiques nécessaires à un entrepreneur prospère. De telles compétences se développent surtout chez les cols blancs.

L'économie du nord-est du Nouveau-Brunswick est soumise à des conditions fluctuantes. Le plus souvent, les changements de propriété dans les industries axées sur les ressources se sont traduits par des mesures immédiates adoptées par les nouveaux propriétaires afin de réduire les coûts d'exploitation. Ces mesures ainsi que l'instabilité des marchés des produits à base des ressources naturelles ont ébranlé la confiance du public envers l'avenir de la région. La mentalité de survie parmi la population s'en est trouvée renforcée : de nombreux résidents et entreprises se sont habitués à se contenter de maigres profits pour l'année en cours, en espérant que les conditions s'amélioreront l'année suivante. Toutefois, la tendance est souvent à l'inverse : les revenus diminuent, l'espoir fait place à la frustration et l'échec engendre l'amertume. La plupart des changements apportés au financement des services publics et au soutien du revenu ont accentué le pessimisme envers les perspectives de la région.

Certains secteurs, dont particulièrement celui des produits du bois, connaissent une reprise. D'autres, notamment les pêcheries, doivent se réorienter pour retrouver une rentabilité perdue. Dans l'industrie du bois, d'importants investissements se sont traduits par une nette augmentation de la valeur ajoutée; on ne peut en dire autant, cependant, des produits de la mer, de l'agriculture ou de la créativité de la population régionale. On a accordé priorité à la création de nouvelles entreprises spécialisées; toute forme de soutien à cet égard, que ce soit par des investissements, l'aide au marketing ou la formation, ne peut que représenter le meilleur espoir d'un avenir plus sûr, et même prospère, pour la population du Nord-Est.



Le secteur public

Comme il l'a fait dans toutes les provinces canadiennes, le gouvernement fédéral a joué un rôle important dans l'économie du Nouveau-Brunswick. Au cours des décennies 1960 et 1970, ce rôle s'est accru : le gouvernement a mis en œuvre plusieurs programmes de développement économique afin de créer des emplois, il a étendu le régime d'assurance-chômage et consenti aux provinces des transferts tels que les paiements de péréquation, destinés à permettre à toutes les provinces d'offrir des services de qualité semblable en santé et en éducation. En 1990, près d'un Néo-Brunswickois sur quatre était à l'emploi du gouvernement.

La situation s'est inversée au cours des années 1990. Aux prises avec une dette et des déficits budgétaires croissants, les gouvernements ont adopté une politique de réduction des budgets et de restriction fiscale. Du côté fédéral, les dépenses gouvernementales s'inscrivent dans trois principaux postes : les fonctions directes (dépenses courantes en biens et services, y compris les salaires), les transferts aux individus (telle l'assurance-emploi) et aux entreprises, ainsi que les transferts aux provinces. Au cours des années 1990, la fonction publique a considérablement réduit son personnel, les réformes de l'assurance-chômage se sont traduites par une plus faible injection d'argent dans les provinces et les transferts fédéraux aux provinces, qui représentaient 43,3 % de leurs revenus en 1992-1993, n'en formaient plus qu'environ 36 % en 1999.

Ainsi, au moment où elle s'attaquait à son propre déficit et à sa propre dette, la province a dû composer avec une diminution graduelle de l'aide fédérale. Il s'en est suivi une importante réduction de la fonction publique provinciale et une vaste réorganisation des régimes de santé, d'éducation et des municipalités. Or, de même que l'accroissement des dépenses n'avait pas profité également à toutes les régions du Nouveau-Brunswick pendant les décennies précédentes, les réductions de la dernière décennie ne les ont pas touchées de la même manière. Nous examinerons, dans la présente section, les changements survenus dans le secteur public et ce qu'ils ont significé pour le nord-est de la province.

■ Emploi dans le secteur public

Au Canada, l'emploi dans le secteur public a connu un sommet en 1992 et diminue depuis lors. Les statistiques du Conseil du Trésor révèlent que la fonction publique fédérale a été réduite de 17 % entre mars 1995 (de 225 619 employés) et mars 1998 (à 187 187)⁴⁸. La province la plus touchée a été Terre-Neuve (réduction de 27 %), suivie du Nouveau-Brunswick (24,4 %) et de la Nouvelle-Écosse (22,1 %). Ce phénomène tient à la présence dans ces régions de nombreux ministères fédéraux visés par ces réductions⁴⁹. Ainsi, 4 500 employés de Pêches et Océans, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Santé Canada ont été mutés à l'Agence canadienne d'inspection des aliments; or, une forte proportion de ces employés travaillaient dans la région atlantique.

Il va sans dire que les fonctionnaires fédéraux, relativement bien rémunérés et dotés d'une sécurité d'emploi raisonnable, ne sont pas également répartis sur l'ensemble du territoire de la province. Les emplois du secteur public, particulièrement au niveau fédéral, sont généralement concentrés dans les plus grands centres. Pour nous en tenir aux seuls ministères, on comptait 7 869 fonctionnaires fédéraux au Nouveau-Brunswick en mars 1992, contre 5 829 en mars 1998, soit une réduction de 26 %⁵⁰. De ces postes, 27 % étaient situés dans la région du Nord-Est en 1992, comparativement à 16,6 % en 1998.

À cause du retrait, en 1996, de 222 fonctionnaires du ministère de la Défense nationale travaillant à Chatham, le Nord-Est a été davantage éprouvé par ces réductions. Et si l'on tient compte des militaires qui ont quitté la base, le nombre d'emplois fédéraux perdus atteint 1 000, ce qui a aggravé la situation.

Dans la région, Bathurst est essentiellement le centre régional des services du gouvernement fédéral. On y trouve Développement des ressources humaines Canada (DRHC, 407 employés en mars 1998) et Revenu Canada (70). L'APECA y dispose aussi d'un bureau régional, qui n'occupe que cinq personnes. À Campbellton, le nombre d'employés de DRHC a été réduit de 40 à 30 à la suite du transfert à la province de certains services. Anciens Combattants Canada y

48. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Statistiques de l'emploi dans la fonction publique fédérale du 1er avril 1997 au 31 mars 1998*, Ottawa, 1998. Ces données ne tiennent pas compte du personnel des Forces armées et de la Gendarmerie royale du Canada.

49. *Ibid.*

50. Données du Conseil du Trésor.

est le deuxième plus important ministère fédéral (19 employés). DRHC emploie environ 80 personnes à l'ancienne municipalité de Newcastle, dont environ 50 à son centre national d'enquête⁵¹. À Renous, l'Établissement Atlantique emploie près de 250 personnes.

La plupart de ces chiffres sont demeurés relativement constants depuis mars 1992, à l'exception des emplois de la Défense nationale éliminés à Chatham. Au cours de cette période, le personnel de l'établissement de Renous s'est accru de 40 employés. À l'automne de 1998, un bureau national d'enregistrement des armes à feu – le Centre canadien des armes à feu – a ouvert ses portes à Miramichi, créant immédiatement 115 emplois, et l'on prévoit augmenter ce nombre à 200.

Au niveau provincial, le ministère de la Santé et des Services communautaires et le ministère de l'Éducation sont les principaux employeurs de la région. Les réductions d'emplois y ont été importantes au cours de la dernière décennie (nous y reviendrons). Le tableau 18 montre le nombre d'emplois dans les domaines de la santé et de l'éducation dans le Nord-Est, selon la région économique; le tableau 19 présente le nombre d'emplois par ministère.

Tableau 18
Nombre d'emplois dans la santé et l'éducation, selon la région, nord-est du Nouveau-Brunswick, 1998

	Restigouche	Chaleur	Péninsule acadienne	Miramichi
Corporations hospitalières	Région 5, Campbellton (1 400)	Région 6, Bathurst (1 800)	–	Région 7, Miramichi (1 000)
Districts scolaires ¹	N° 14 Campbellton-Dalhousie (260) N° 5 Campbellton (467)	N° 15 Bathurst (240) N° 7 Beresford (475)	N° 9 Tracadie-Sheila (1 350)	N° 16 Miramichi (681) N° 11 Richibouctou (484)
CCNB	Campbellton (100)	Bathurst (290)	–	Miramichi (de 150 à 200)

1. Employés permanents et à plein temps, y compris le personnel administratif et le personnel de soutien. Les employés occasionnels et les suppléants ne sont pas compris.

Source : Données recueillies auprès des corporations hospitalières, des districts scolaires et des Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick (CCNB).

51. Newcastle fait maintenant partie de Miramichi.

Tableau 19

Nombre d'emplois par ministère dans les principaux centres,
selon la région, nord-est du Nouveau Brunswick, 1998

	Restigouche (Campbellton)	Chaleur (Bathurst)	Péninsule acadienne (Caraquet et Tracadie-Sheila)	Miramichi (ville de Miramichi)	Total Nord-Est	Total province
Enseignement supérieur et Travail ¹	76	216	3	136	431	1 629
Santé et Services communautaires	115	87	77	92	371	1 716
Transports	54	45	25	94	218	2 399
Solliciteur général	10	28	2	102	142	644
Ressources naturelles et Énergie	16	41	10	51	118	928
Municipalités et Habitation	24	11	16	19	70	690
Développement des ressources humaines	16	9	20	17	62	474
Justice	14	21	2	16	53	278
Pêches et Aquaculture	0	2	24	0	26	151
Développement économique, Tourisme et Culture	19	4	2	1	26	278
Autres ministères	5	21	29	15	70	1 724
Total des ministères hiérarchiques	349	485	210	543	1 587	10 911

1. La division de l'Enseignement supérieur du ministère du Travail était en voie d'être transférée au ministère de l'Éducation à la fin de 1998 et au début de 1999.

Source : Les données sur l'emploi par ministère et par ville proviennent de la Division des ressources humaines du ministère des Finances et sont basées sur les codes postaux des employés. Le nombre total d'emplois provient de la première partie de l'annuaire de la fonction publique du Nouveau-Brunswick, novembre 1998.

En ce qui concerne le tableau 18, on notera que, si le siège social de la Corporation hospitalière 6 se trouve à Bathurst, une forte proportion de ses 1 800 employés résident dans la Péninsule acadienne. De même, la Péninsule est desservie par le CCNB de Bathurst.

Comme l'indique le tableau 19, le plus grand nombre de fonctionnaires ministériels en poste dans le Nord-Est provient du ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail (431), suivi de celui de la Santé et des Services communautaires (317). Chose étonnante, le ministère du Développement économique et du Tourisme n'y emploie que 26 personnes (environ 10 % de son personnel), réparties dans les trois comtés.

Outre les ministères hiérarchiques, Tourisme Nouveau-Brunswick possède, à Campbellton, un centre d'appels qui emploie 60 personnes en haute saison; Services Nouveau-Brunswick en fait autant à Dalhousie (26 employés). Dans la Péninsule acadienne, les autres employeurs provinciaux sont l'École des pêches (dont le personnel varie de 32 à 72 personnes), l'Aquarium et Centre marin (29 à 44), le campus de Shippagan de l'Université de Moncton (80) et le Village historique acadien (60). Le Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick à Miramichi emploie 130 personnes.

■ Transferts aux personnes

De toutes les réductions des transferts fédéraux, aucune n'a été aussi dévastatrice dans le Nord-Est que la réforme du régime d'assurance-chômage (devenue l'assurance-emploi) et l'élimination de la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (TAGS). Les données de Statistique Canada révèlent que les transferts fédéraux aux personnes au pays ont atteint en 1993 un sommet de 2 071 millions de dollars, dont 40 % versés à titre de prestations d'assurance-chômage⁵². En 1995, ce chiffre n'était plus que de 1 974 millions de dollars, dont 35 % attribués à l'assurance-chômage. Toutefois, ces chiffres ne disent pas tout, car le régime a subi depuis lors des réformes majeures.

Les réformes de l'assurance-chômage se sont amorcées en juillet 1994 par la prolongation de 10 à 12 semaines de la période d'admissibilité, l'augmentation du nombre de semaines de travail requis par les nouveaux bénéficiaires pour être admissible, et un abaissement de 57 à 55 % du taux des prestations (60 % pour les bénéficiaires ayant une ou plusieurs personnes à charge). Ces deux modifications

52. Statistique Canada, tableau 15, cat. 13-213.

ont eu pour effet d'instituer pour les travailleurs une période de non-prestations. En juillet 1996, on a réduit le taux hebdomadaire des prestations, dont la durée est passée de 50 à 46 semaines. Depuis janvier 1997, le calcul de l'admissibilité se fonde sur les heures et non plus sur les semaines de travail, et l'on utilise une nouvelle formule de calcul du taux des prestations. L'assurance-chômage est alors devenue l'assurance-emploi.

Tous ces changements ont eu pour effet de réduire à la fois le nombre de bénéficiaires et le volume des prestations⁵³. Dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick, le nombre des bénéficiaires est passé de 55 589 à 34 851 entre 1993-1994 et 1997-1998, soit une baisse de 37,3 %. Dans le Nord-Est, ces chiffres sont passés de 15 996 à 9 036, une chute de 43,5 %⁵⁴. Le tableau 20 illustre la signification de ces données en termes financiers.

Tableau 20
Prestations totales d'assurance-emploi versées,
Nouveau-Brunswick et nord-est du Nouveau-Brunswick, 1993-1998

Année	Nouveau-Brunswick		Nord-Est (excluant Northumberland)	
	Total (× 1 000 000 \$)	Variation (%)	Total (× 1 000 000 \$)	Variation (%)
1993-1994	886	—	226,1	—
1994-1995	809	-8,7	203,3	-10,1
1995-1996	735	-9,1	181,6	-10,7
1996-1997	668	-9,1	245,4 ¹	35,1 ¹
1997-1998	605	-9,4	109,2	-33,0

1. Les données de 1997-1998 pour le Nord-Est sont surévaluées; le risque de chevauchement des données statistiques est plus élevé pour ces années, les limites géographiques des bureaux régionaux de l'assurance-emploi ayant été modifiées.

Source : Action Nord, *Document de synthèse sur la situation économique dans le nord du Nouveau-Brunswick*.

Depuis la mise en œuvre de cette réforme en 1994, la province a perdu 281 millions de dollars en chiffres absolus, une baisse d'environ 32 % entre 1993-1994 et 1997-1998. Dans la même période, les comtés de Gloucester et de Restigouche ont perdu 116,7 millions de dollars, soit une chute de 51,7 %. Il s'agit là de sommes directement retirées de l'économie. Fortement dépendant du travail saisonnier,

53. Cette réforme s'est malheureusement produite au moment même où se multipliaient les problèmes dans le domaine des pêcheries.

54. Action Nord, *Document de synthèse...*

le Nord-Est en a subi des conséquences beaucoup plus lourdes que d'autres régions.

Un autre programme, nommé *TAGS*, a été introduit en 1994 pour contrer les effets de l'effondrement de la pêche du poisson de fond. Ses principaux bénéficiaires ont été les Terre-Neuviens, mais on estime qu'environ 1 300 Néo-Brunswickois y ont été admissibles (pêcheurs et employés des usines de transformation), la plupart résidents de la Péninsule. Lorsque le programme a pris fin, en août 1998, bon nombre d'habitants du Nord-Est ont perdu une précieuse source de revenu. À titre d'exemple, plus de 40 % des prestataires du Nouveau-Brunswick en avaient retiré au-delà de 50 % de leurs revenus en 1995⁵⁵.

La disparition de ces deux programmes fédéraux a entraîné une augmentation constante du nombre d'assistés sociaux dans le Nord-Est depuis 1995. Dans l'ensemble de la province, ce nombre a diminué.

■ Paiements de transferts à la province et réorganisation du gouvernement provincial

Comme nous l'avons noté précédemment, les paiements de transferts aux provinces ont chuté de façon marquée au cours des années 1990. Au Nouveau-Brunswick, la part des revenus de la province issus des paiements de transferts est passée de 43,4 % en 1992-1993 à environ 36 % actuellement, ce qui a réduit d'autant les sommes que le gouvernement peut consacrer à des programmes tels que l'éducation et la santé.

Dirigés par Frank McKenna, les libéraux ont été élus en 1987 sur la foi d'un programme de bonne gestion financière et de contrôle fiscal. Selon certains, l'ex-premier ministre avait prévu les réductions des paiements de transferts et a entrepris sans tarder de mettre de l'ordre dans les finances de la province afin d'amortir le choc appréhendé. En 1988, le gouvernement libéral a introduit le concept du déficit zéro, selon lequel l'inflation ne pouvait se traduire par une augmentation annuelle du budget. Le gouvernement s'est aussi engagé à n'augmenter les dépenses qu'en fonction de la croissance des revenus.

Durant les premières années de la décennie, les budgets de fonctionnement ont été déficitaires. En 1993-1994, on a adopté une loi qui imposait l'équilibre budgétaire. Cette loi exigeait de la province

55. Action Nord, *Document de synthèse...*

qu'elle équilibre ses comptes courants en une période de trois années, échue en 1995-1996. À la fin de mars 1996, la province a enregistré un surplus de 51,1 millions de dollars, qui a été versé au service de la dette⁵⁶. La dette provinciale était alors de 5,5 milliards de dollars, contre 149,1 millions de dollars en 1964-1965⁵⁷.

Outre que la province a réalisé des surplus budgétaires à chaque année depuis 1995-1996, l'efficacité des mesures McKenna a fait en sorte que le Nouveau-Brunswick a été une des trois seules provinces à se voir accorder, au printemps de 1998, une hausse de sa cote de crédit⁵⁸. Mais ce succès ne fut pas sans contrepartie. La réorganisation des systèmes de santé et d'éducation et des municipalités a lourdement accru les tâches de milliers de personnes. Le système de santé en serait presque au point de rupture, de nombreux parents s'interrogent sur l'éducation que reçoivent leurs enfants et les fusions municipales demeurent controversées. Nous verrons ici comment ces réorganisations ont touché le Nord-Est.

Santé

Le Canada a connu une tendance vers la diminution de la croissance des dépenses dans le secteur de la santé. De 1975 à 1991, les dépenses en matière de santé ont augmenté de 11,2 % en moyenne chaque année. Toutefois, de 1992 à 1995, elles n'ont augmenté que de 2,8 % par année et, de 1996 à 1997, de 1,8 %⁵⁹. Selon un récent rapport du Conference Board du Canada, le Nouveau-Brunswick est allé à contre-courant de cette tendance, et l'augmentation de ses dépenses dans le domaine de la santé de 1993 à 1995 a en fait été supérieure à l'augmentation moyenne nationale⁶⁰.

De l'avis des travailleurs de la santé, le Nouveau-Brunswick n'a fait qu'étaler les difficultés sur un plus grand nombre d'années. En vérité, la province a été une des premières à entreprendre la rationalisation et la réduction des dépenses dans son système de santé en créant, dès 1992, sept corporations hospitalières régionales. (D'autres provinces, dont l'Ontario et le Québec, en font maintenant autant,

56. Première réduction de la dette depuis 16 ans.

57. Ministère des Finances du Nouveau-Brunswick, *Plan à long terme de réduction de la dette*, 1997.

58. Selon un porte-parole du ministère provincial des Finances.

59. Institut canadien d'information sur la santé, *Santé nationale : tendances de dépenses*. Ces taux reflètent les dépenses totales du secteur public et de sources privées.

60. Christine Taylor, *Réactions des entreprises devant le coût croissant des soins de santé*, Conference Board du Canada.

mais dans un laps de temps beaucoup plus court.) Selon le rapport annuel du Ministère pour 1992-1993, les sept corporations hospitalières ont alors succédé à 51 conseils d'administration d'hôpitaux, on a éliminé 290 lits (sur un total de 4 000) et aboli 250 postes. L'année suivante, on a fermé presque autant de lits et supprimé 785 postes (en équivalents plein temps).

Avant ces changements, les hôpitaux du comté de Restigouche – l'hôpital de Campbellton, l'hôpital Saint-Joseph à Dalhousie et l'hôpital psychiatrique de Restigouche – avaient tous leur propre structure administrative⁶¹. Aujourd'hui, ils sont tous administrés par la corporation hospitalière 5 (1 400 employés, le plus important employeur du comté), qui supervise aussi les programmes extra-muros, les services de désintoxication et ambulanciers pour Restigouche-Est, et les centres hospitaliers de Jacquet River et Restigouche-Est. La rationalisation dans ce comté s'est traduite par une perte de 300 lits, d'un nombre égal d'emplois et de la consolidation des services à l'hôpital régional à Campbellton.

La consolidation probablement la plus controversée a été menée dans la région Chaleur, lorsque la corporation hospitalière 6 (Réseau de santé Nor'est) a pris en charge les services de santé de l'hôpital régional de Bathurst et ceux des hôpitaux de Caraquet, de Lamèque et de Tracadie-Sheila, dans la Péninsule acadienne⁶². Dotée d'un budget de 73 millions de dollars, la corporation est aussi le plus important employeur de la région (1 800 employés). Entre 1992 et 1998, quelque 200 emplois ont été éliminés dans la région 6.

Au sein de cette région, la consolidation des services à Bathurst a eu pour conséquence un nombre de mises à pied proportionnellement plus élevé dans la Péninsule. La fermeture des buanderies et des services des achats dans les hôpitaux de la Péninsule a entraîné une perte de revenus dans la région et affaibli l'économie locale. Certains ont conservé leur emploi mais doivent faire quotidiennement jusqu'à deux heures de route pour se rendre à leur travail. En outre, cette rationalisation force les femmes de la Péninsule à se rendre à Caraquet ou à Bathurst pour accoucher, ce qui a provoqué un tollé; la population de la Péninsule est en effet plus nombreuse que celle de l'ensemble du comté de Restigouche. La même rationalisation s'est produite dans le comté de Northumberland, où l'on a ouvert

61. Chacune dotée de son propre service des achats, de son service du personnel, de son service des finances, etc.

62. Tracadie-Sheila possède un nouvel hôpital, construit en 1991.

l'hôpital régional de Miramichi et consolidé les services sous la direction de la corporation hospitalière 7.

Contrairement à d'autres provinces qui procèdent à une rationalisation, le Nouveau-Brunswick n'a fermé aucun hôpital pour soins d'urgence. Néanmoins, la réforme a été difficile pour le personnel hospitalier; elle a dressé les petites communautés contre les grandes et suscité beaucoup d'anxiété. La cure d'amaigrissement a touché environ 20 % des postes administratifs, de soutien et de services auxiliaires, et ceux qui restent doivent chaque jour relever le défi d'assurer des services efficaces avec des budgets de plus en plus minces.

Selon le discours du budget pour 1998-1999, la réforme a atteint ses objectifs fondamentaux. Cependant, la plupart des corporations hospitalières sont déficitaires; le gouvernement libéral de la province espère une aide d'Ottawa et s'est engagé à réinjecter des fonds dans le système. À l'automne de 1998, une commission d'étude sur les services de santé a entrepris de tenir 25 audiences publiques dans toute la province afin d'évaluer les résultats de la réforme et les besoins futurs du système.

Éducation

Le système d'éducation n'a pas échappé aux changements au cours de cette décennie. Dans ce domaine aussi, le Nouveau-Brunswick a été une des premières provinces à en entreprendre la réforme. Dans la foulée du rapport provincial intitulé *L'excellence en éducation : document de réflexion*, on a procédé en 1992 à une importante fusion des conseils scolaires, dont le nombre est passé de 42 à 18 (12 anglophones et 6 francophones).

Dans le Nord-Est, du côté anglais, les districts 40, 8 et 10 dans le comté de Northumberland sont devenus le district 16; à Campbellton et à Dalhousie, on a fusionné les districts 36 et 38 pour former le district scolaire 14; Bathurst (autrefois district 42) est devenu le district 15. Le système scolaire anglophone est ainsi passé de six petits conseils scolaires à trois grands.

Du côté français, les districts 1, 35 et 37 (Campbellton) ont été remplacés par le district scolaire 5; à Beresford, le district 41 est devenu le district scolaire 7; à Tracadie, les districts 5, 6 et 7 ont formé le district scolaire 9; dans le comté de Northumberland, les districts francophones 12, 39 et 53 ont été fondus dans le district scolaire 11, alors dirigé à partir de Richibouctou.

En 1996, à la suite du rapport intitulé *Plan de renouvellement du système d'éducation au Nouveau-Brunswick*, les conseils scolaires ont été abolis et remplacés par une soi-disant structure d'autorité parentale, un comité étant élu à cette fin dans chaque école. En 1998, le comité Étude de la structure de gouverne parentale a entrepris d'évaluer l'efficacité du nouveau système.

Les administrations scolaires ont aussi fait l'objet d'une consolidation majeure en 1996. Les 18 districts scolaires ont alors été regroupés en cinq directions générales anglophones et trois francophones. Dans le Nord-Est, par exemple, il en a résulté que les districts francophones 9 (Péninsule acadienne) et 7 (Beresford) ont désormais en commun un surintendant et des services administratifs⁶³. Cette mesure a entraîné l'abolition de 73 postes au ministère de l'Éducation, à Fredericton⁶⁴. De nombreux éducateurs affirment ne plus pouvoir accomplir leurs tâches qu'en y mettant de longues heures en soirée et les fins de semaine.

Plusieurs de ces changements ont été motivés par le désir du gouvernement de réduire les coûts du système, bien qu'un porte-parole du Ministère soutienne qu'il s'agissait d'affiner l'administration et non d'abolir des postes d'enseignants. Entre 1991 et 1998, le ratio éducateur/élèves a très légèrement augmenté, passant de 16,3 à 16,9⁶⁵.

Municipalités

Au cours des années 1990, le gouvernement provincial s'est aussi employé à la réorganisation des communautés. Au début de la décennie, la ministre des Municipalités, Marcelle Mersereau, a déposé à l'Assemblée législative un rapport portant sur l'optimisation des structures des gouvernements locaux, « compte tenu de la présente crise des finances publiques »⁶⁶. Selon le document, les municipalités survivraient mieux à la crise si elles travaillaient, de concert avec les communautés environnantes, à régionaliser les services.

En 1993, le gouvernement a amorcé une étude qui a mené à la création de la ville de Miramichi par la fusion de cinq municipalités et de six districts de services locaux. En 1996, le gouvernement a annoncé la tenue d'études devant conduire à la création des territoires

63. Plutôt qu'un surintendant et son adjoint dans chaque district.

64. Selon un porte-parole du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.

65. Selon les données du Ministère. La classification « éducateur » comprend les enseignants, les conseillers d'orientation, les psychologues et autres professionnels.

66. *Strengthening Municipal Government in NB's Urban Centres*, Fredericton, 1992.

du Grand Saint-Jean, du Grand Edmundston, du Grand Campbellton et du Grand Dalhousie⁶⁷. Les deux derniers territoires n'existent pas encore, bien que certains services y aient été régionalisés. À la même époque, d'autres fusions ont été réalisées dans le Nord-Est : on a fusionné la ville de Tracadie et le village de Sheila (dans la Péninsule acadienne) en 1992, et l'on a intégré Pointe-Verte et Jacquet River à Belledune il y a quatre ans.

Ce processus se déroule dans un double contexte financier. D'une part, l'assiette fiscale, principale source de revenus municipaux, s'est rétrécie durant les années 1992-1997. Au même moment, l'ensemble des subventions inconditionnelles provinciales, deuxième plus importante source de revenus, a été réduit de 109,6 millions de dollars en 1991 à 74 millions de dollars en 1999⁶⁸. Par conséquent, les municipalités n'ont d'autre choix que d'augmenter les taxes ou de réduire les services.

Outre la réduction de ces subventions, la province a entrepris d'en modifier la formule. L'ancien mode d'attribution se traduisait en effet par un taux de l'impôt foncier beaucoup moins élevé dans les agglomérations non constituées (districts de services locaux)⁶⁹. Cette situation entraînait deux conséquences : le développement d'une concurrence intermunicipale pour attirer les industries et les commerces; et le déménagement de nombreux citoyens hors des limites des municipalités, là où les taxes étaient moins élevées mais où ils profitaient gratuitement des services municipaux.

La formule a donc été modifiée en 1998, mais on n'a pas encore déterminé quels en seront les effets à long terme. Certaines municipalités, comme Dalhousie, perdront des revenus à cause de leur forte base industrielle relativement aux autres communautés (la subvention à Dalhousie aura probablement chuté de 75 % en 2002)⁷⁰. Certains estiment qu'on incite ainsi les municipalités à *ne pas* développer leur économie afin de ne pas perdre ces subventions inconditionnelles.

67. Le Grand Campbellton comprend Tide Head et Atholville. Le Grand Dalhousie comprend Charlo et Eel River Crossing.

68. Les subventions inconditionnelles avaient été créées en 1967 dans le cadre du programme *Chances égales pour tous*, afin d'assurer l'équivalence des services municipaux sur l'ensemble du territoire.

69. Ainsi, ce taux était, en 1997, de 1,49 \$ par 100 \$ d'évaluation à Campbellton, contre 1,12 \$ à Atholville.

70. *Communauté et coopération. Options d'administration locale pour la région de Dalhousie*, 1997.

Des études ont mis en relief les avantages économiques que comportent les fusions. Campbellton et Atholville, par exemple, sont toutes deux dotées d'un parc industriel dont le taux d'occupation est respectivement de 50 et de 75 %. Si ces deux villes n'en formaient plus qu'une, il serait possible de développer davantage celle d'Atholville, qui est mieux située, et d'employer les sommes ainsi épargnées à d'autres projets, telle la revitalisation du centre-ville⁷¹.

■ Conclusion

La réduction de la fonction publique fédérale au Nouveau-Brunswick, la réforme majeure du régime d'assurance-chômage et les réductions des paiements de transferts aux provinces – de même que l'orientation même du gouvernement provincial – ont eu pour effet de changer fondamentalement, au cours de la dernière décennie, la structure sociale de la province. Selon certains, ces changements sont d'une ampleur aussi grande que les réformes réalisées dans les années 1960 dans le cadre du programme *Chances égales pour tous* du gouvernement Robichaud. Sans doute est-il encore trop tôt pour en juger. Quoi qu'il en soit, une ville qui a dû composer avec la perte d'un conseil scolaire, une réduction importante des services assurés par l'hôpital local et la fusion avec une autre communauté a certes le sentiment d'avoir vécu une révolution au cours des 10 dernières années.

Le Nouveau-Brunswick, à n'en pas douter, est aujourd'hui moins dépendant des paiements de transferts fédéraux (en pourcentages de ses revenus) qu'il ne l'était il y a quelques années. Étant donné la diminution de ces paiements, et aussi parce qu'il entendait assainir le fonctionnement de l'État, il a considérablement réduit la taille de sa fonction publique. La consolidation des services de santé dans des corporations hospitalières et la réduction des services dans les plus petits hôpitaux ont permis de diminuer les coûts et le personnel de la santé. La rationalisation du système d'éducation et de plusieurs ministères hiérarchiques a aussi contribué à abaisser les coûts.

Selon le Conseil économique des provinces de l'Atlantique (CEPA), les gouvernements de cette région du Canada ont été les premiers à limiter la croissance du nombre de leurs fonctionnaires. Il écrit : « Dans les gouvernements municipaux et provinciaux de la région

71. *Préparer l'avenir : une communauté d'intérêt. Options d'administration locale pour la région de Campbellton, 1997.*

atlantique, le niveau d'emploi est inférieur à ce qu'il était en 1991. (...) Évalué par rapport à la population totale, le niveau d'emploi dans les gouvernements provinciaux y est inférieur à la moyenne nationale⁷². » Le Conseil ajoute par ailleurs que la dépendance du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse envers le gouvernement fédéral a atteint un niveau jamais vu depuis les années 1960⁷³.

En 1995, le Conseil estimait que « 10,3 emplois étaient créés dans le secteur privé pour chaque emploi perdu dans le secteur public⁷⁴ ». Ce sont là de bonnes nouvelles, bien que certains doutent de la qualité de ces nouveaux emplois. En effet, comme l'écrit le Conseil canadien de développement social (CCDS), « les petites et moyennes entreprises – où a été créé l'essentiel des nouveaux emplois au cours des années 1990 – offrent généralement des salaires inférieurs, davantage d'emplois à temps partiel et moins d'avantages sociaux⁷⁵ ».

Quoi qu'il en soit, les changements les plus durement ressentis dans le Nord-Est ont probablement été ceux qui avaient trait aux transferts aux personnes. La réforme du régime d'assurance-chômage a privé l'économie de sommes importantes à un moment où celle-ci, essentiellement axée sur les ressources naturelles, n'avait pas les moyens d'y renoncer. Puisque les changements touchent davantage les travailleurs saisonniers, la réforme exigera que des changements économiques structurels soient apportés dans plusieurs régions du Nord-Est. Reste à voir quelles en seront les conséquences.

72. CEPA, *The Changing Face of Atlantic Canada*, bulletin n° 1, 1996.

73. *Ibid.*

74. CEPA, *Private Sector Job Creation*, bulletin n° 3, 1997.

75. CCDS, *Les coupures de personnel du secteur public : L'impact sur la qualité de l'emploi au Canada*, rapport de recherche, 1997.



Conclusion générale

Les années 1980 et 1990 ont été marquées par une forte instabilité cyclique dans le domaine économique. Deux récessions majeures en moins de 10 ans auront sérieusement remis en question les programmes introduits dans le cadre de l'État-providence, notamment ceux destinés à réduire les disparités régionales. Cependant, les véritables changements structurels se sont amorcés sous l'impulsion de percées technologiques, en particulier dans les domaines de l'informatique et des communications, qui ont mené à la globalisation des marchés.

Les régions dépendantes des ressources naturelles, comme le nord-est du Nouveau-Brunswick, ont été des plus touchées par la restructuration mondiale de l'économie puisque leur base économique repose en grande partie sur l'exportation de matières premières et de biens manufacturés. Les industries axées sur les ressources naturelles sont plus vulnérables que celles motivées par l'accès au marché et celles axées sur l'innovation. Leur principal problème vient de l'apparition de concurrents qui peuvent produire à un prix de revient inférieur. C'est pourquoi les industries minière et des pâtes et papiers, entre autres, ont dû investir massivement dans la modernisation en vue de maintenir leur compétitivité.

On assiste donc, depuis le début des années 80, à une forte contraction de l'emploi dans les secteurs de la transformation et de la fabrication. L'industrie manufacturière du nord-est du Nouveau-Brunswick a été durement ébranlée, de sorte qu'elle a connu une baisse d'effectifs de l'ordre de 11 % au cours des années 1980, puis de 9,6 % au cours de l'intervalle 1991-1996. Le secteur des pâtes et papiers a particulièrement écopé, dans la région de Restigouche notamment. Pour ce qui est de l'industrie minière, un secteur dominant dans la région Chaleur, et de l'industrie de la transformation du poisson, un employeur de taille dans la Péninsule acadienne, leurs déboires sont attribuables autant à la raréfaction de la ressource qu'à l'adoption de technologies de pointe et à des changements dans la demande mondiale. Ces secteurs industriels paient le prix d'une orientation excessive vers la production de biens de première transformation. Devant la réticence des marchés à toute augmentation des prix

des produits de base et la hausse inévitable des coûts de production, notamment ceux liés à l'approvisionnement en produits de base, les industriels ont été contraints de maintenir leur production de masse, hypothéquant ainsi lourdement la ressource.

Le nord-est du Nouveau-Brunswick est, avec le Cap-Breton et le nord de la Nouvelle-Écosse, la région économique qui a probablement été la plus secouée par la restructuration des années 1980 et 1990. Les régions de Halifax, du nord de la Nouvelle-Écosse (Truro–New Glasgow), de Charlottetown et du sud du Nouveau-Brunswick ont toutes pu profiter de leur position géographique favorable et de leur tissu urbanisé pour prendre le virage vers la nouvelle économie. Les centres de Fredericton, de Saint-Jean et de Moncton ont déjà mis en place un réseau d'infrastructures et de services liés aux domaines des télécommunications, de la géomatique et du télémarketing. Ils ont vu naître parallèlement une panoplie de services spécialisés liés à ces secteurs nouveaux. Ils ont par ailleurs renforcé leurs assises dans le domaine de la fabrication diversifiée, comme en témoignent l'expansion et la modernisation de leurs parcs industriels. De tels développements sont plus lents à prendre forme dans les régions moins urbanisées de la province.

Le nord-est du Nouveau-Brunswick présente plusieurs caractéristiques socioéconomiques semblables à celles de l'ensemble des Maritimes, notamment au chapitre de la structure économique et de la dépendance envers les transferts sociaux, ce qui ne l'empêche pas de se distinguer sur plusieurs points. Tout d'abord, la région dispose de ressources naturelles abondantes et surtout variées, qui dépassent largement celles de bien d'autres régions. À cet égard, le Nord-Est possède un secteur des exportations important et diversifié, mais néanmoins sous-développé en dehors de l'industrie papetière.

En second lieu, bien que relativement importante sur le plan démographique, la région est faiblement urbanisée. Les zones urbaines n'y représentent que 60 % de la population, comparativement à 69 % dans l'ensemble des Maritimes; cette proportion varie entre 75 et 84 % dans les trois régions économiques du sud du Nouveau-Brunswick. Le Nord-Est compte quelques centres urbains secondaires, mais leur pouvoir d'attraction et même de rétention fait défaut. En effet, ce sont eux qui enregistrent les plus grands déficits migratoires, ce qui constitue un obstacle à l'adaptation économique régionale. Contrairement à plusieurs autres régions économiques, le nord-est du Nouveau-Brunswick n'a donc pas de pôle d'attraction véritable.

Sur le plan démographique, le nord-est du Nouveau-Brunswick a connu un bilan positif dans les années 1960 et 1970, la population ayant augmenté de 23 500 (15 %). Toutefois, depuis le début des années 80, les effectifs ont stagné et même diminué (de 1 394 personnes ou 0,78 % entre 1991 et 1996) en raison de la baisse de la natalité et, surtout, des pertes migratoires. En effet, la région accuse un solde migratoire déficitaire de près de 14 500 personnes entre 1976 et 1996. La contraction de l'emploi dans les activités liées aux ressources et la faible diversification de l'économie ont incité de nombreux résidents à quitter la région.

Un autre point qui distingue le Nord-Est du reste des Maritimes est sa vaste expérience en ce qui a trait au développement régional. La région a été désignée territoire-pilote dès 1966 dans le cadre du programme FODER. Les diverses ententes régionales et sectorielles dont elle a bénéficié ont donné lieu à plusieurs innovations dans le domaine de la gestion du développement économique (par exemple, les commissions industrielles régionales) et ont abouti à la réalisation de trois importants sommets économiques, les seuls à avoir eu lieu dans l'Atlantique à ce jour.

Enfin, le nord-est du Nouveau-Brunswick se signale par rapport au reste des Maritimes en ce qu'il est la seule région, avec le Nord-Ouest voisin, à prédominance francophone (63,5 %). Cette variable n'est peut-être pas pertinente sur le plan strictement économique, mais la réalité linguistique de la région a un impact réel notamment sur la prestation des services gouvernementaux. On observe une certaine segmentation sur le plan linguistique, les anglophones ayant tendance à se concentrer dans les quelques centres urbains régionaux, tandis que les francophones sont plus éparpillés géographiquement. Or, les principaux centres urbains accusent un piètre bilan démographique depuis une quinzaine d'années, résultat d'une émigration qui touche particulièrement les éléments urbains et anglophones de la région. Ainsi, pour l'ensemble du Nord-Est, les effectifs francophones ont augmenté de 4,7 % entre 1981 et 1991, comparativement à des pertes de 8,6 % chez les anglophones; de 1991-1996, les francophones ont enregistré des gains de l'ordre de 2,2 %, tandis que les anglophones ont subi un recul de 1,3 %.

La base économique du nord-est du Nouveau-Brunswick est davantage tributaire des ressources qu'ailleurs dans les Maritimes. L'extraction et la transformation des ressources naturelles occupent près de 27 % de la main-d'œuvre (35 % dans la Péninsule acadienne),

comparativement à 20 % environ au Nouveau-Brunswick et dans les Maritimes. Près du tiers (32 %) des revenus d'emploi dérivent des activités liées aux ressources, comparativement à 22 % au Nouveau-Brunswick et à 20 % à l'échelle des Maritimes.

La région est en revanche structurellement déficiente à l'égard de deux importants groupes d'industries, à savoir le secteur public et les services dynamiques. Le secteur public, qui regroupe les services de santé et d'éducation et l'administration publique, occupe 26 % de la main-d'œuvre et procure 31 % des revenus d'emploi. Bien qu'importante, cette contribution demeure en deçà de la moyenne provinciale ou des Maritimes. Le secteur public est moins imposant dans le nord-est du Nouveau-Brunswick pour la simple raison que les organismes centraux, publics ou parapublics, sont généralement situés dans les capitales provinciales ou dans les agglomérations urbaines de taille. Les régions rurales et semi-rurales – c'est le cas de la région à l'étude – sont également désavantagées sur le plan salarial puisqu'elles concentrent proportionnellement moins de cadres supérieurs. Ceux-ci travaillent normalement au sein d'organismes centraux (emplois publics) ou de sièges sociaux (emplois du domaine privé) qui se trouvent la plupart du temps dans les principaux centres urbains.

C'est d'ailleurs ce qui explique la présence timide des industries dynamiques dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, où elles n'occupent que 13,4 % de la main-d'œuvre et n'apportent que 15,3 % des revenus d'emploi. Pour l'ensemble de la province, ces activités fournissent 20,2 % des emplois et génèrent 24,6 % des revenus du travail. Les services dynamiques sont d'une importance stratégique pour l'adaptation économique régionale. Sauf qu'ils ont tendance à se concentrer dans les grandes agglomérations : là où la disponibilité de main-d'œuvre hautement qualifiée est grande; où la présence d'activités complémentaires (fonctions administratives, bancaires, de gestion, de recherche) facilite l'accès à l'information et les contacts personnels; et où, par ailleurs, sont établis les sièges sociaux des grandes entreprises. Il n'est donc pas étonnant de constater une proportion moindre d'emplois « dynamiques » dans la région économique à l'étude.

Ainsi, en ce qui concerne le secteur public et les industries dynamiques, le nord-est du Nouveau-Brunswick est désavantagé sur deux plans : son économie comporte proportionnellement moins d'emplois dans ces secteurs, et ceux-ci génèrent un niveau de revenu inférieur comparativement à la province ou aux Maritimes. Ces écarts

résultent, en définitive, des différences structurelles de l'économie du Nord-Est par rapport à celle de l'ensemble des Maritimes.

Ce portrait global de la région à l'étude masque néanmoins des spécificités régionales passablement variées. En réalité, ce vaste ensemble régional est composé de quatre sous-régions distinctes tant par leur position géographique que par les ressources dont elles sont dotées, par leur population et leurs attributs linguistiques et culturels. Chacune est d'ailleurs reconnue comme telle et desservie par une commission de développement économique.

Il ressort de notre analyse que la Péninsule acadienne contribue à affaiblir la position relative du Nord-Est à plusieurs égards. Structuellement parlant, les régions Chaleur et de Miramichi ne sont aucunement déficitaires par rapport aux Maritimes en ce qui a trait à l'emploi, et le manque à gagner au chapitre des revenus du travail est à toutes fins pratiques insignifiant. Ces deux sous-régions sont néanmoins déficitaires sur le plan des services gouvernementaux, en particulier Miramichi, et également pour ce qui est des services dynamiques. Toutefois, leurs fortes assises dans le secteur des ressources, surtout dans les domaines forestier et minier, contribuent à rétablir quelque peu l'équilibre. La région desservie par la Commission industrielle du Restigouche connaît une situation passablement différente. Si la région n'est pas déficitaire, structurellement parlant, sur le plan de l'emploi, elle accuse un déficit significatif au chapitre des revenus du travail. Et ce déficit est surtout attribuable à la faiblesse des services dynamiques. La région accuse, comme ses voisines, un déficit structurel marqué en matière de services gouvernementaux, mais elle se reprend avec la santé et les services sociaux.

La Péninsule acadienne présente un profil complètement différent des autres sous-régions. La structure de l'économie péninsulaire est défavorisée dans pratiquement tous les secteurs, à l'exception de l'exploitation primaire de la pêche, du secteur minier et de la construction. Dans le domaine des pêches, la Péninsule occupe une position relativement bonne comparativement à l'ensemble des Maritimes. Tel n'est pas le cas cependant en ce qui a trait à la transformation du poisson. Ce secteur emploie proportionnellement davantage de travailleurs dans la Péninsule, mais la durée du travail y est extrêmement réduite et les salaires plutôt faibles. Le secteur manufacturier y est trop peu diversifié (70 % des emplois manufacturiers gravitent autour du secteur de la transformation du poisson) et ne compte pas suffisamment d'activités de fabrication, ce qui le rend vulnérable

aux fluctuations de la ressource et à la conjoncture économique. L'activité manufacturière y pose donc problème. On y éprouve beaucoup de difficultés d'une part à augmenter la valeur ajoutée des produits et, d'autre part, à diversifier ce grand secteur, en particulier vers la fabrication de nouveaux produits. Le secteur manufacturier de la Péninsule demeure donc un maillon extrêmement fragile; ses faiblesses expliquent en bonne partie la précarité économique de cette sous-région, au point de diluer le rendement relatif de l'ensemble du Nord-Est.

La composition de l'activité économique dans le nord-est du Nouveau-Brunswick présente des déficiences structurelles dont les fondements sont à rechercher, en grande partie, dans la nature fortement saisonnière de l'économie. En effet, 32 % de la main-d'œuvre régionale (45 % dans la Péninsule acadienne) travaille sur une base saisonnière, comparativement à 17,6 % dans les Maritimes et à 19,8 % au Nouveau-Brunswick. C'est donc le tiers de la main-d'œuvre qui demeure sous-employée et qui, en conséquence, ne génère que 18 % de l'ensemble de la masse salariale. Il s'agit de la plus forte proportion de travailleurs saisonniers parmi les 11 régions économiques des Maritimes. Qui plus est, le problème saisonnier tend à s'amplifier en raison de la raréfaction des ressources naturelles et de la modernisation des systèmes de gestion et de production à laquelle se livre l'industrie pour soutenir la concurrence.

Le marché du travail a connu une expansion considérable dans le nord-est du Nouveau-Brunswick depuis le début des années 1980. Une proportion grandissante d'adultes accèdent au marché du travail : de 41 % qu'il était au début des années 1980, le taux d'emploi (population active par rapport à la population totale) a augmenté à 47 % en 1997. Le marché de l'emploi s'est caractérisé par une population vieillissante, le groupe des adultes s'étant accru de 23 000 personnes (18,3 %), et par l'entrée massive des femmes sur le marché du travail. Le nombre de chômeurs en contrepartie a beaucoup augmenté, passant de 8 000 à 14 000, une hausse de 75 %.

Depuis le début des années 1990, cependant, l'économie du nord-est de la province accuse un net ralentissement. De 1991 à 1996 (données des recensements), la région a vu sa main-d'œuvre diminuer de 1 475 travailleurs, soit de 1,9 %. Ailleurs au Nouveau-Brunswick, la population active a augmenté de 3,2 %. La fermeture de la Base des Forces canadiennes de Miramichi, la contraction de l'emploi dans les industries minière et papetière, ainsi que le moratoire sur le poisson de fond sont grandement à l'origine de ce déclin

au chapitre de l'emploi. Qui plus est, la réduction du travail dans les industries axées sur les ressources et le recul des emplois dans les services publics ont considérablement réduit le pouvoir d'achat régional, ce qui a nui au commerce de détail ainsi qu'au secteur de la construction. À ce contexte déjà précaire est venue s'ajouter une nouvelle contrainte, la réforme de l'assurance-chômage. Le manque à gagner en prestations à ce titre pour la région du Nord-Est est considérable et se chiffre à près d'une centaine de millions de dollars annuellement. Il reste néanmoins que la région économique est toujours extrêmement dépendante des transferts de revenus. L'indice de dépendance économique (proportion des prestations d'assurance-emploi par rapport aux revenus d'emploi) y est plus de deux fois plus élevé qu'ailleurs dans la province (15,7 % contre 6,1 %). La Péninsule acadienne mène de loin à cet égard avec une proportion de 27,2 %.

Malgré tout, l'économie régionale a franchi des pas importants vers une plus grande diversification. La région dépend un peu moins des activités d'exploitation et de transformation des ressources : la part des emplois dans ces secteurs a chuté de 33 % en 1981 à 26,8 % en 1996. Les nouveaux emplois créés se situent principalement dans le secteur public, surtout au cours des années 1980. Les activités primaires, la construction, ainsi que les secteurs du commerce, des finances et des services personnels ont aussi enregistré leur part d'augmentation.

En matière de scolarité, le nord-est du Nouveau-Brunswick a encore beaucoup de rattrapage à faire étant donné que plus du tiers de sa main-d'œuvre n'a pas obtenu le diplôme du secondaire. Les écarts régionaux sont ici particulièrement prononcés. En effet, les régions Chaleur et de Miramichi comptent à peu près la même proportion de travailleurs sous-scolarisés (ayant moins de la 12^e année) que la moyenne provinciale, la région de Restigouche se situe légèrement au-dessus de la moyenne provinciale, tandis que la Péninsule acadienne vient assez loin derrière avec une proportion de 41,6 % de travailleurs dépourvus du diplôme du secondaire.

Néanmoins, les écarts avec la moyenne provinciale ne sont pas aussi prononcés pour ce qui est de la main-d'œuvre hautement scolarisée. Le Nord-Est compte 12,5 % de travailleurs ayant obtenu un grade universitaire (baccalauréat ou davantage), contre 15,9 % au Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un écart raisonnable compte tenu de l'émigration qui sévit dans le nord-est de la province.

■ Les défis à relever

Le niveau de scolarité de la population du nord-est du Nouveau-Brunswick, en particulier dans la Péninsule acadienne, est relativement faible. Il s'agit d'une contrainte majeure lorsqu'on songe à l'adaptation de la main-d'œuvre à des activités nouvelles, souvent à haute technicité ou exigeant un niveau élevé de connaissances. De toute évidence, il faut augmenter la scolarisation en s'attaquant au décrochage scolaire et en favorisant le recyclage de la main-d'œuvre saisonnière. La formation professionnelle doit être mieux ciblée afin de répondre plus adéquatement aux besoins des entreprises de la région. L'économie du Nord-Est a désespérément besoin des jeunes diplômés pour se diversifier. Toutefois, ceux-ci doivent pouvoir compter sur une structure d'accueil qui favorise leur entrée sur le marché du travail.

Un autre défi de taille consiste à réduire le degré de dépendance envers l'assurance-emploi. La pratique du chômage est un fait bien connu et largement documenté dans la région. Or, il s'agit d'une contrainte réelle qui nuit à la capacité d'adaptation de l'économie régionale. Le problème n'est pas unique au nord-est du Nouveau-Brunswick, sauf qu'il y atteint une dimension endémique, surtout dans la Péninsule acadienne. Ici plus qu'ailleurs, le chômage est devenu le gagne-pain, et le travail se révèle le tremplin pour y accéder. Cette situation a entraîné plein d'effets « pervers » ou indésirables qui ont progressivement miné l'intérêt des travailleurs et leur productivité. Le problème est tel qu'il contribue au décrochage scolaire et a favorisé l'expansion d'une économie informelle. Cette situation est malsaine pour l'adaptation économique de la région.

Un troisième facteur susceptible de faciliter l'adaptation économique du Nord-Est est sans contredit l'urbanisation. Nous l'avons vu, les centres urbains de la région n'ont pas un grand pouvoir de rétention et encore moins d'attraction. Or, le développement ne se produit pas dans le vide; il faut qu'il y ait une certaine synergie, laquelle ne peut survenir sans une masse critique d'éléments (acteurs économiques, consommateurs, centres de recherche, infrastructures spécialisées, etc.). Cette synergie si souhaitable a peu de chances de se manifester dans les milieux ruraux. Les promoteurs du développement économique et les représentants élus devront travailler conjointement afin de favoriser des masses critiques sur les plans industriel, commercial et technologique. Il ne s'agit pas de privilégier un centre au détriment d'un autre, mais de mieux définir les vocations, de se spécialiser en fonction des avantages comparatifs de

chacun. Les différents centres et municipalités ont par ailleurs tout intérêt à tisser des réseaux. Faire partie d'un réseau, c'est s'intégrer dans un ensemble de façon complémentaire et interactive. Il va sans dire que le leadership régional est de mise à cet égard, de la part des acteurs tant économiques qu'institutionnels.

La recherche et développement représente un autre défi majeur pour le nord-est du Nouveau-Brunswick. La R-D fut longtemps l'affaire de quelques grandes entreprises (minières et papetières). Cependant, depuis quelques années, il semble se constituer un noyau autour de certains centres de recherche appuyés en partie par les entreprises, mais surtout par les gouvernements. La R-D n'en est toutefois qu'à un stade embryonnaire dans la région. D'autre part, la diffusion de l'information et des technologies se produit très lentement dans les petites et moyennes entreprises, souvent à cause de l'absence de personnel spécialisé ou du manque de formation du personnel existant. Il reste aux PME un travail important à accomplir afin qu'elles adoptent davantage les outils et technologies de pointe et qu'elles embauchent du personnel hautement spécialisé.

Un autre élément à considérer dans le processus d'adaptation de l'économie du Nord-Est est sans doute la réforme de l'assurance-chômage. Cette réforme, il faut le préciser, était devenue plus que nécessaire. Néanmoins, son application est lourdement ressentie dans les régions fortement tributaires des activités saisonnières. Le manque à gagner qui résulte de la réforme dans le nord-est de la province a considérablement réduit le pouvoir d'achat et affaibli l'ensemble des secteurs du commerce de détail, de la construction résidentielle et des services personnels. Les conséquences sont lourdes pour une économie déjà hypothéquée par la forte saisonnalité de l'emploi. Il importe donc que le gouvernement fédéral envisage une forme quelconque de compensation pour les régions durement éprouvées par la réforme. Il serait possible d'atteindre un certain équilibre si Ottawa réinvestissait en région une partie substantielle des prestations de chômage supprimées en raison de la réforme. Il faudrait bien sûr que les sommes réinvesties soient utilisées de manière productive en vue d'améliorer la capacité d'adaptation de l'économie régionale.

Si l'on aspire à tirer le meilleur parti des ressources humaines et matérielles de la région, il faut également s'efforcer de changer les attitudes, les perceptions. Les résidents du nord-est du Nouveau-Brunswick doivent avoir une image positive de leurs régions respectives sans pour autant ignorer la réalité. Les trois conférences économiques qui se sont tenues dans le nord-est de la province au cours

des dernières années attestent de l'ampleur des défis à relever dans chacune des sous-régions. Des efforts particuliers s'imposent en ce qui a trait à l'éducation-formation, à la recherche-développement et à l'innovation, l'accès au capital de risque, à la coordination des efforts de développement, aux partenariats, ainsi qu'à la concertation régionale (entre régions rurales et régions plus urbanisées), pour ne citer que quelques exemples. Il faut améliorer la capacité d'agir des intervenants régionaux, augmenter la productivité et la valeur ajoutée dans l'économie, améliorer l'efficacité et la mobilité de la force ouvrière et favoriser l'éclosion de PME dans des secteurs nouveaux.

Il revient aux acteurs locaux et régionaux d'orienter leur développement. Plus que quiconque, ils sont en mesure de définir les enjeux sociaux et économiques de leur région. Cependant, les gouvernements se doivent d'encadrer et de soutenir les initiatives du milieu. Afin de mieux exploiter les ressources naturelles, humaines et matérielles de chacune des sous-régions, il faudra s'engager encore plus sur la voie du partenariat : un partenariat d'abord sur le plan communautaire et régional, visant la mise en commun des intérêts et des préoccupations, la coordination des actions, l'établissement de réseaux selon les compétences, le soutien aux entrepreneurs, etc., et un partenariat entre l'État et les régions, qui s'inscrit dans une démarche accompagnatrice et non dirigée. Le partenariat interpelle ainsi les deux paliers de gouvernement, provincial et fédéral, afin qu'ils coordonnent leur soutien aux régions, dans une optique de développement accompagnateur. Cette synergie tant souhaitée n'est pas toujours facile à atteindre, mais il s'agit là d'une option réaliste qui ne requiert pas forcément d'importants investissements, parfois seulement des changements d'attitudes ou encore une affirmation régionale. La tenue récente des sommets socioéconomiques régionaux dans le nord-est du Nouveau-Brunswick constitue un signe tangible d'une telle orientation, mais il ne s'agit pas d'une fin en soi. Il faut continuer à nourrir cet esprit collectif, à élargir les bases du leadership, à bâtir une image positive de sa communauté, de sa région. Bien que la diversification économique de la région ait reçu la priorité du gouvernement provincial depuis quelques années (Action Nord, commission Gaudet), les initiatives n'ont pas encore réellement apporté des changements significatifs, au point de renverser la tendance au déclin. Toutefois, il serait injuste d'en responsabiliser uniquement les gouvernements. Le secteur privé a également un rôle important à jouer dans le processus d'adaptation économique de la région. Ce sont les entreprises locales, quels que soient leur taille et leur statut,

qui doivent soutenir le leadership en matière économique en définissant, en quelque sorte, les potentiels régionaux. Dans l'attente d'un véritable partenariat qui réunisse les communautés, l'État et les régions, il faut néanmoins pondérer les attentes, sachant que le développement est un exercice de longue haleine. Il ne faut pas perdre de vue cette dimension.

■ Annexe : Personnes consultées

M^{me} Devota Appleby, directrice de l'éducation
District scolaire n° 16

M. Raymond Arseneault, directeur général
Centre de développement et d'entrepreneurs Chaleur Inc.

M. Dan Arseneau, président-directeur général
Corporation de services de santé du Restigouche

M. John S. Ball, gérant général
Ovatek

M. Rajiv Batra, directeur général (opérations)
Atlantic Yarns Inc.

M. Rupert Bernard, maire
Ville de Miramichi
et président de Sky Park Miramichi Inc.

M. Daryl P. Black, gérant général
Miramichi Region Development Corporation Inc.

Hon. Edmond P. Blanchard, ministre
Ministère des Finances du Nouveau-Brunswick

M. James L. Blanchard, maire
Ville de Dalhousie

M. Lucien Boudreault, agent de développement
Bureau de district de Bathurst
Agence de promotion économique du Canada atlantique

M. Frank Branch, directeur général
Office de commercialisation des produits forestiers du Nord

M. Guy Breau, directeur en chef de la comptabilité
AtlantiCom Inc.

M. Leon Bremner
Bremner Farms Ltd.

M. Normand Brunelle, gérant
Centre d'excellence en informatique
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick à Bathurst

M. Wayne G. Carpenter, agent de développement économique
Miramichi Region Development Corporation Inc.

M. Jack C. Christie, gérant général
Northumberland Co-operative Dairy Ltd.

M. Daniel Comeau, gérant
Centre d'excellence en bois ouvré
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick à Campbellton

M. Gerry Costello, président
Applied Courseware Technology Inc.

M. Keith Coughlan, directeur général
Districts scolaires n^{os} 7 et 9

M. Tim Dedam, gérant
Développement économique et tourisme
Osprey Commercial Park

M. Robert D. DeGrace, directeur général et propriétaire
Hôtel Danny's Best Western

M. Peter Demarsh, gérant
Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick

M. Guy Desgagnés, directeur général
Port de Belledune

M. Melvin Doiron, conseiller en formation
et en développement coopératif
Conseil acadien de la coopération

M. Fernand G. Dubé, maire
Ville de Campbellton

M^{me} Roberta Dugas, maire
Ville de Caraquet

M^{me} Ruby Dunn, directeur général
Northumberland County Forest Products Marketing Board

M. Murray Etheridge, vice-président
Silver Fox Developments

M. Andy Flanagan, maire
Village de Belledune

M. Michel Guitard, directeur général
Société d'aide au développement des collectivités du Restigouche

M. Raymond A.H. Haché, maire
Ville de Shippagan

M. Gérard Hall, président-directeur général
Mega Bleu

M. André Isabelle, président-directeur général
Plancher Héritage Ltée
et président Profor Kedgwick Ltée

M. Jean-Daniel Lanctin, représentant en fonds d'investissement
Lanctin, Lemieux et Assoc.

M. Armand Landry, propriétaire
A.L.P.A. Equipment Ltd.

M. Charles-Édouard Landry, directeur exécutif pour le Nord-Est
Société d'aménagement régional du Nouveau-Brunswick

M. Denis Landry, député provincial
Centre-Péninsule

M^{me} Jolène LeBlanc, sous-ministre adjointe
Administration et finances
Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick

M. Samuel LeBreton, économiste senior
Ministère des Ressources humaines du Nouveau-Brunswick

M. Richard Leduc, directeur général
Commission de développement économique régional Chaleur Inc.

M. Jacques Léger, coordonnateur
Concertation rurale Centre-Péninsule Inc.

M^{me} Betty-Ann Levesque, directrice générale
Commission de développement économique régional Restigouche

M. Raymond A. Losier, maire
Ville de Tracadie-Sheila

M. Bruce N. MacIntosh, chargé de projets
Ministère du Développement économique, du Tourisme
et de la Culture du Nouveau-Brunswick

M. Gilles Ménard, vice-président
Planification et affaires coopératives
Fédération des caisses populaires acadiennes Ltée

M. Les Murray, gérant
Miratech Inc.

M. Yvon Normandeau, directeur général
Commission d'expansion économique de la Péninsule Inc.

M. Paul Ouellette, maire
Ville de Bathurst

M. Oscar Paulin, représentant
Société d'aménagement régional du Nouveau-Brunswick

M. Réginald Paulin, maire
Ville de Lamèque
et président de l'Association des municipalités
du Nouveau-Brunswick

M^{me} Sadie Perron, vice-présidente
Société d'aménagement régional du Nouveau-Brunswick

M. Conrad Pichette, président-directeur général
Réseau de santé Nor'est

M. Hal Raper, président
Greater Miramichi Chamber of Commerce

M^{me} Paulette Robert, directrice générale
Société d'aide au développement des collectivités
de la Péninsule acadienne Inc.

M. Norbert Sivret, président
Forum des maires de la Péninsule acadienne

M. Charles Thomas, président
Restigouche River Outfitters

M. Grant Thornton, comptable agréé
Grant Thornton International

M. James Turgeon, directeur
Direction des finances publiques de l'économie et de la statistique
Ministère des Finances du Nouveau-Brunswick

M. John Van Horne, propriétaire
JVH Market and Design Digital Services

M. David Walsh, directeur du développement de produits
Sapience Educational Systems Inc.

M. Garry Yaraskavitch, directeur des opérations d'usine
Eagle Forest Products

